



# L'INDUSTRIE VERTE AU BURKINA FASO : Évaluation et perspectives de développement





Organisation  
internationale  
du Travail



Au service  
des peuples  
et des nations



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



**unitar**

United Nations Institute for Training and Research



© Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel,  
2015, pour PAGE

#### Citation

PAGE (2015) : L'industrie verte au Burkina Faso : Évaluation et perspectives  
de développement.

#### Avertissement

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle officielle selon les critères des Nations Unies. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les opinions, chiffres et estimations figurant dans cette publication relèvent de la responsabilité des auteurs et ne représentent pas forcément le point de vue de l'ONUDI, et n'impliquent aucune prise de position de l'ONUDI en leur faveur. Les appellations « pays développés », « pays industrialisés » et « pays en développement » sont employées à des fins statistiques et n'expriment pas nécessairement un jugement quant au niveau de développement de tel ou tel pays ou de telle outelle zone. Par ailleurs, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique officielle de l'ONUDI. La mention dans le texte de la raison sociale ou des produits d'une société n'implique aucune prise de position en leur faveur de la part de l'ONUDI.

Rédigé par



Groupe de Recherche et d'Analyse  
Appliquées pour le Développement

Le PAGE encourage les pratiques respectueuses de l'environnement au niveau mondial et dans ses propres activités. Cette publication est imprimée sur du papier 100 % recyclé. Notre politique de distribution vise à minimiser l'empreinte carbone.

# L'INDUSTRIE VERTE AU BURKINA FASO :

## Évaluation et perspectives de développement

### REMERCIEMENTS

● Cette étude sur “l'Evaluation de l'industrie verte” est une initiative du Partenariat pour l'Action en faveur d'une Économie Verte (ONUDI, PNUD, OIT, PNUE et UNITAR) réalisée sur le terrain avec l'appui de l'Organisation des nations unies pour le développement industriel (ONUDI). Il faut reconnaître que la bonne exécution de l'étude a été possible grâce à l'accompagnement et à l'appui de tous les acteurs du PAGE.

A ce titre, nous voulons remercier tout le personnel de l'ONUDI et celui de leurs partenaires (PNUD, OIT, PNUE et UNITAR) ayant participé d'une manière ou d'une autre à l'étude pour les commentaires utiles qu'ils ont bien voulu apporter sur toutes les versions de travail de ce rapport.

Des remerciements sont notamment dédiés à l'équipe de terrain burkinabé, dirigée par Richard Scotney, Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous voudrions rendre particulièrement hommage à Safyatou Ba pour sa disponibilité, ses conseils avisés, et l'aide fournie pour l'organisation des rencontres avec les parties prenantes au Burkina Faso. Nous voulons remercier également Claudia Linke-Heep, chef de projet et coordinatrice du PAGE-ONUDI, Patrick Göttner (ONUDI) pour son excellent travail de coordination, et Gavin Steel (ONUDI) pour le suivi et contributions diverses.

Par ailleurs, nous voudrions souligner l'aide précieuse fournie par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques et l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso. Notre gratitude va particulièrement à l'endroit de Monsieur Ousmane Omar Barry, Directeur de l'Information et de la Réglementation Industrielle pour son grand appui à la recherche et à la collecte des données sur l'industrie au Burkina Faso. Nous remercions par ailleurs, toute l'équipe du GRAAD-Burkina pour sa précieuse collaboration, en particulier Dr Gountiéni D. Lankoande. Nous tenons aussi à remercier toutes les personnes qui ont consacré leur temps précieux à répondre aux différents questionnaires relatifs à cette étude.



# SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	III
SOMMAIRE .....	IV
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....	V
SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	V
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	1
MESSAGES CLEFS .....	5
1. INTRODUCTION À L'ÉTUDE.....	6
2. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE.....	9
3. CONTEXTE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.....	15
4. CONTEXTE POLITIQUE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE.....	22
5. L'INDUSTRIE DU BURKINA FASO : ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE ..	44
6. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES SECTEURS CLEFS .....	68
7. STRATÉGIES ET RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL VERT .....	79
8. CONCLUSION.....	87
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	88
TABLE DES MATIÈRES.....	91
ANNEXES 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES .....	93

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

### Tableaux

Tableau 1. Bases de données des analyses statistiques .....	14
Tableau 2. Classement Doing-Business du Burkina Faso (2014-2015).....	32
Tableau 3. Quelques indicateurs de création d'entreprise au Burkina Faso.....	32
Tableau 4. Répartition des entreprises selon la propriété du capital (%).....	49
Tableau 5. Répartition des entreprises selon les mesures prises pour protéger l'environnement.....	56
Tableau 6. Emission des GES du secteur manufacturier burkinabè .....	57
Tableau 7. Evolution de l'IEE dans l'industrie .....	59
Tableau 8. Répartition des actions à mener par le gouvernement burkinabè selon le niveau de priorité (Selon les industriels burkinabè)..	64
Tableau 9. Les cinq principaux produits d'exportations au Burkina Faso (En milliers de tonnes et en milliers de FCFA .....	65
Tableau 10. Les principales exportations burkinabè par chapitre de produit (En milliers de tonnes/millions de FCFA .....	66
Tableau 11. Perspectives de développement et limites par secteur clef.....	78
Tableau 12. Principales opportunités de développement d'industrie verte inclusive au Burkina Faso.....	82
Tableau 13. Facteurs à traiter en priorité pour une émergence de l'industrie verte au Burkina Faso .....	82
Tableau 14. Principales contraintes de développement d'industrie verte inclusive au BF .....	85
Tableau 15. Principaux obstacles qui freinent le passage à l'industrie verte pour les entreprises.....	85

### Graphiques

Graphique 1. Caractéristiques de l'échantillon enquêté .....	14
Graphique 2. Appréciation de la réceptivité du contexte macroéconomique burkinabè aux principes d'économie verte inclusive et engagement de l'Etat .....	17
Graphique 3. Part de l'industrie manufacturière et des exportations (En % du PIB, 1960-1980).....	26
Graphique 4. Evolution des investissements et des IDE (% du GDP) au Burkina Faso (1990-2012).....	30
Graphique 5. Evolution de la part des IDE (En%) dans le PIB au Burkina Faso (2000-2012).....	30
Graphique 6. Part des IDE dans l'investissement total.....	31
Graphique 7. Solde budgétaire et du taux de croissance réel au Burkina Faso (2000-2012) .....	34
Graphique 8. Appréciation de l'état de connaissance et d'application de l'industrie verte au Burkina Faso .....	40
Graphique 9. Répartition des effectifs des entreprises selon la localisation.....	44
Graphique 10. Répartition des entreprises selon la branche d'activité .....	45
Graphique 11. Répartition de la production moyenne en pourcentage, selon les branches d'activités (2007-2009). .....	46
Graphique 12. Taux de répartition du chiffre d'affaire par branche d'activité (%).....	46
Graphique 13. Taux de répartition des entreprises selon la valeur ajoutée en 2008 et 2009 .....	47
Graphique 14. Taux de répartition des investissements réalisés par branche d'activité .....	48
Graphique 15. Répartition des entreprises selon le capital en 2008 et 2009 .....	49
Graphique 16. Taux de répartition de la destination des ventes industrielles (% , 2008 et 2009) .....	49
Graphique 17. Part des exportations par branche d'activité (%) .....	50
Graphique 18. Contribution du secteur manufacturier au PIB entre 2000 et 2011 .....	53
Graphique 19. Contribution du secteur manufacturier aux exportations entre 2000 et 2011.....	55
Graphique 20. Evolution de la valeur ajoutée manufacturière au Burkina Faso (1970-2010).....	55
Graphique 21. Décisions d'investissement et de production verts ou verdissants.....	56
Graphique 22. Répartition des industries selon l'existence ou non d'une relation avec la RD .....	56
Graphique 23. Intensité énergétique en valeur absolue du secteur industriel (KW/CFA) .....	58
Graphique 24. Evolution de l'intensité énergétique en valeur absolue (%) .....	59
Graphique 25. Part de l'emploi des sous-secteurs de l'industrie dans l'industrie (2005 à gauche – 2007 à droite).....	60
Graphique 26. Evolution du taux de l'emploi du secteur manufacturier (en % de l'emploi global) .....	61
Graphique 27. Valeur ajoutée du secteur manufacturier du Burkina Faso (1960-2010).....	62
Graphique 28. Evolution du poids des exportations manufacturières dans les exportations (Burkina Faso, 1995-2011).....	62
Graphique 29. Evolution de la contribution des exportations du secteur manufacturier au PIB (Burkina Faso, 1995-2011).....	63
Graphique 30. Evolution de la valeur ajoutée manufacturière dans les pays de l'UEMOA.....	63
Graphique 31. Production d'énergie au Burkina Faso dans un scénario d'économie verte .....	69

## LISTE DE SIGLES ET ACRONYMES

<b>API-BF</b>	Association des professionnels industriels du Burkina Faso	<b>DPAV</b>	Direction de la promotion, de l'assistance et la valorisation
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement	<b>DPCI</b>	Direction de la promotion et de la coopération industrielles
<b>BCEAO</b>	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	<b>EICVM</b>	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
<b>BRAFASO</b>	Brasseries du Faso	<b>FAOSTAT</b>	Statistique de la FAO
<b>BRAKINA</b>	Brasseries du Burkina	<b>FBCF</b>	Formation brute du capital fixe
<b>BUNEE</b>	Bureau national des évaluations environnementales	<b>FDE</b>	Fonds de développement de l'électricité
<b>CAPES</b>	Centre d'analyse des politiques économiques et sociales	<b>FIE</b>	Fonds d'intervention pour l'environnement
<b>CCI-BF</b>	Chambre de commerce et d'industrie-Burkina Faso	<b>FRSIT</b>	Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques
<b>CEA</b>	Commission économique pour l'Afrique	<b>GIRE</b>	Gestion intégrée des ressources en eau
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	<b>GRN</b>	Gestion des ressources naturelles
<b>CENA</b>	Centre national de l'artisanat	<b>GW</b>	Giga Watt
<b>CES</b>	Conseil économique et social	<b>GWh</b>	Giga Watt heure
<b>CFA</b>	Communautés financières d'Afrique	<b>IC</b>	Industrie de contexte
<b>CFE</b>	Contribution financière en matière d'eau	<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>CIMFASO</b>	Cimenterie du Faso	<b>IDH</b>	Indice de développement humain
<b>CLE</b>	Comité locaux de l'eau	<b>IGAE</b>	Inspection générale des affaires économiques
<b>CNRST</b>	Centre national de la recherche scientifique et technologique	<b>INSD</b>	Institut national de la statistique et de la démographie
<b>CNPI</b>	Centre national de la propriété industrielle	<b>IV</b>	Industrie verte
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	<b>KWh</b>	Kilowatt heure
<b>CSLP</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	<b>LIPDHRD</b>	Lettre d'intention de politique de développement humain durable rural décentralisée
<b>CSPS</b>	Centre de santé et de promotion sociale	<b>MABUCIG</b>	Manufacture burkinabè de la cigarette
<b>DD</b>	Développement durable	<b>ME</b>	Maison de l'Entreprise
<b>DGAE</b>	Direction générale de l'assainissement, des eaux usées et excréta	<b>MEDD</b>	Ministère de l'environnement et du développement durable
<b>DGESS</b>	Direction générale des études et des statistiques sectorielles	<b>MEF</b>	Ministère de l'économie et des finances
<b>DGI</b>	Direction générale de l'industrie	<b>MICA</b>	Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
<b>DIDOF</b>	Direction de l'information, de la documentation et de la formation	<b>MME</b>	Ministère des mines et de l'énergie
<b>DIRI</b>	Direction de l'information et de la réglementation industrielle	<b>MRSI</b>	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation
<b>ARSE</b>	Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité	<b>MW</b>	Méga Watt

<b>MWh</b>	Méga Watt heure	<b>PSV-RD</b>	Plan stratégique de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation
<b>NU</b>	Nations Unies	<b>PTF</b>	Partenaire technique et financier
<b>OCDE</b>	Organisation pour la coopération et le développement économique	<b>RD</b>	Recherche développement
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement	<b>RE</b>	Responsabilité économique
<b>ONEA</b>	Office national de l'eau et de l'assainissement	<b>RS</b>	Responsabilité sociale
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale	<b>RSE</b>	Répertoire statistique des entreprises
<b>ONGEDD</b>	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable	<b>RV</b>	Responsabilité environnementale
<b>ONUUDI</b>	Organisation des nations unies pour le développement industriel	<b>SBMC</b>	Société burkinabé de manufacture du cuir
<b>PAGE</b>	Le Partenariat pour l'Action en faveur d'une Économie Verte	<b>SCADD</b>	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
<b>PAGIRE</b>	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau	<b>SDI</b>	Stratégie de développement industriel
<b>PAN/LCD</b>	Plan d'action national de lutte contre la désertification	<b>SDR</b>	Stratégie de développement rural
<b>PANA</b>	Plan d'action national d'adaptation	<b>SNAT</b>	Stratégie nationale d'aménagement du terroir
<b>PANE</b>	Plan d'action national pour l'environnement	<b>SOFIB</b>	Sociétés des fibres du Burkina
<b>PAS</b>	Programme d'ajustement structurel	<b>SOFITEX</b>	Société des fibres et textiles
<b>PCESA</b>	Programme de croissance économique pour le secteur agricole	<b>SONABEL</b>	Société burkinabé d'électricité
<b>PFNL</b>	Produits forestiers non ligneux	<b>SP/ CONEDD</b>	Secrétariat permanent du conseil national pour l'environnement et le développement durable
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut	<b>SP/PAGIRE</b>	Secrétariat permanent/ Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
<b>PICAO</b>	Politique d'industrialisation commune de l'Afrique de l'Ouest	<b>SRFP</b>	Stratégie de renforcement des finances publiques
<b>PISA</b>	Programme d'investissement dans le secteur agricole	<b>TAP</b>	Taux d'achèvement au primaire
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises	<b>TBA</b>	Taux brut d'admission
<b>PMI</b>	Petites et moyennes industries	<b>TDRs</b>	Termes de Référence
<b>PNAEPA</b>	Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement	<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>PNDD</b>	Politique nationale de développement durable	<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest africain
<b>PNUD</b>	Programme des nations unies pour le développement	<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature
<b>PNUE</b>	Programme des nations unies pour l'environnement	<b>UNICEF</b>	Fonds des nations unies pour l'enfance
<b>POSICA</b>	Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat		
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé		
<b>PPTE</b>	Pays pauvre très endetté		



## À PROPOS DE PAGE

### Le Partenariat pour l'Action en faveur d'une Économie Verte (PAGE)

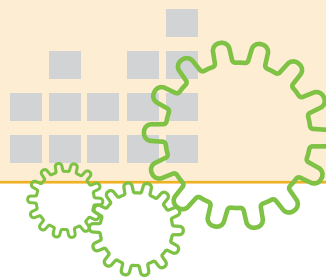
PAGE est une réponse directe à la déclaration de la conférence de Rio, « L'avenir que nous voulons », qui appelait les Nations Unies et la communauté internationale à apporter une assistance technique aux pays désireux de développer, d'adopter et de mettre en place une stratégie et des mesures économiques durables. PAGE veut placer le développement soutenable au cœur de l'élaboration des politiques économiques. En proposant ce nouveau cadre politique, PAGE entend stimuler la création de richesse et d'emplois, réduire la pauvreté et les inégalités et renforcer les fondations écologiques des pays impliqués dans le processus de « verdissement » de leur économie. PAGE réunit l'expertise de cinq agences des Nations Unies – le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation Mondiale du travail (OIT), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Institut des Nations unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR). PAGE joue donc le rôle de mécanisme coordonnant l'action des Nations Unies portant sur l'économie verte et assiste les pays dans la réalisation et le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) en mettant à leur disposition des outils techniques et de renforcement des capacités.

**Le soutien technique de PAGE, adapté en fonction du contexte et des besoins des pays prévoit les services suivants :**

- ◇ L'évaluation - à partir de données scientifiques fournies par les pays concernés - de la faisabilité de propositions de politiques publiques, comme une revue des dépenses publiques ou encore une évaluation de la modélisation de mesures politiques relatives à l'économie verte, aux emplois verts ou à l'industrie verte ;
- ◇ Des consultations techniques portant sur l'adoption de plans politiques ;
- ◇ Un soutien aux réformes politiques sectorielles et thématiques spécifiques ;
- ◇ Une aide à la mise en œuvre de plans politiques et à la mobilisation financière ;
- ◇ Le développement des capacités.

**PAGE est entré en action au Burkina Faso le 18 novembre 2014 et s'emploie depuis lors à suivre la feuille de route suivante :**

- ◇ Étude de formulation du document de projet ;
- ◇ Cartographie des initiatives nationales en matière d'économie verte ;
- ◇ Étude de l'industrialisation verte ;
- ◇ Formation sur l'écologisation de l'économie pour les particuliers ;
- ◇ Élaboration de politiques fiscales «vertes».





## 1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF



En vue d'atteindre leurs objectifs respectifs de développement, les pays africains ont élaboré et mis en œuvre différentes politiques. Dans ce sens, différents choix stratégiques ont été opérés parmi lesquels, l'industrialisation placée alors au cœur des mesures prises.

Dans cette dynamique, au Burkina Faso et comme pour la plupart des autres pays africains, les premières stratégies ont été fondées essentiellement sur l'industrialisation par la substitution des importations dont la finalité est de mettre fin aux déséquilibres macroéconomiques causées par une mauvaise gestion des affaires publiques. Mais, dès les années 1970, cette approche va se révéler inefficace, notamment avec les chocs pétroliers successifs, la volatilité des prix et l'accroissement des problèmes d'endettement. Elle est alors abandonnée au profit de l'approche basée sur l'élimination des facteurs faisant obstacle aux exportations et sur la base de la théorie des avantages comparatifs. Avec les résultats insuffisants enregistrés au fil du temps, différentes autres politiques sont expérimentées.

Malheureusement, malgré quelques progrès, le secteur industriel burkinabè reste dans son ensemble très embryonnaire (CAPES, 2007; DGI, 2015) et la grande question qui se pose souvent est de savoir pourquoi ?

Au regard de l'importance de l'industrie dans les défis comme la lutte contre la pauvreté, l'emploi, l'environnement, etc. cette question impose une réflexion profonde à la lumière des approches actuelles du développement en vue de trouver des solutions plus appropriées. Aujourd'hui, l'une des approches sur laquelle s'orientent les réflexions est l'industrie verte. De telles réflexions nécessitent d'avoir une idée de l'état des lieux afin de mieux orienter les débats prospectifs.

C'est dans ce sens que la présente étude initiée dans le cadre du Partenariat pour l'Action en faveur d'une Économie Verte (ONUDI, PNUD, OIT, PNUE, UNITAR) et exécutée sous la coordination de l'ONUDI trouve toute sa justification. Elle vise principalement l'évaluation de l'industrie burkinabè à la lumière du concept d'industrie verte.

Dans cette perspective, l'étude a recherché à répondre à cinq **(5) questions principales** :

1. Dans le contexte macroéconomique, politique et institutionnel actuel du Burkina Faso, quelle est la place de l'économie verte ?
2. Quelles sont les stratégies et pratiques mises en œuvre pour l'émergence d'une industrie verte au Burkina Faso ?
3. Quels sont les secteurs clefs pouvant servir de base pour la promotion d'une industrie verte ?
4. Quelles sont les principales opportunités et contraintes pour l'émergence d'une véritable économie verte dans le secteur industriel burkinabè ?
5. Quelles stratégies pour une véritable émergence d'une industrie verte ?

Pour répondre au mieux aux questions posées, **six (6) objectifs spécifiques ont été définis. Ce sont** :

1. Analyser le cadre macroéconomique du pays par rapport aux impératifs du développement économique, social et environnemental, et sa réceptivité par rapport au concept d'industrie verte ;
2. Identifier et analyser les politiques et les stratégies de développement industriel adoptées et leurs liens ou concordances avec le développement de l'industrie verte ;
3. Mettre au jour et analyser les défis et opportunités, et dégager les pratiques optimales, les facteurs de réussite et les enseignements pouvant être tirés du développement de l'industrie verte au Burkina Faso ;
4. Identifier et analyser les mesures requises pour faciliter l'émergence et le développement d'une véritable industrie verte au Burkina Faso ;
5. Examiner et discuter la meilleure articulation possible de la politique d'industrialisation actuelle et le concept d'industrie verte ;
6. Formuler des recommandations pratiques quant aux politiques et stratégies de promotion de l'industrie verte au Burkina Faso.

Sur le plan du cadre d'analyse, l'étude a d'abord défini le concept d'industrie verte retenu ici comme une industrie triplement responsable : responsable économiquement, responsable socialement et responsable environnementalement. Il faut noter

que cette définition s'insère dans celle de l'ONUDI selon laquelle, une industrie est verte si ses activités de production et de développement ne se font pas au détriment de l'équilibre naturel et de la santé humaine. Elle a ensuite précisé la notion d'évaluation qui consiste en une comparaison entre les caractéristiques d'une industrie dite verte et celle actuelle au Burkina Faso.

En termes de démarche méthodologique, l'approche utilisée combine l'analyse documentaire, l'analyse statistique des bases de données secondaires de la DGI (*Taille de l'échantillon : 116 entreprises*), la DGESS/MICA (*Taille de l'échantillon : 6428 entreprises*) et de l'INSD (*Taille de l'échantillon : 327 entreprises*) et une enquête de terrain (*sur 25 entreprises*) visant l'approfondissement des analyses, spécifiquement sur les questions du vert.

Malgré les limites inhérentes à l'absence d'une véritable cohorte d'entreprises suffisante pour une analyse de structure pertinente, et la relative ancienneté de certaines données, les résultats ici synthétisés donnent une bonne idée de la problématique de l'industrie verte au Burkina Faso.

De manière générale, les analyses montrent en premier lieu que la politique burkinabè en matière d'industrie a suivi le schéma que l'on retrouve dans la plupart des pays africains. Elle se compose de **quatre (4) grandes phases** :

1. Période 1960-1980 ou phase de l'industrialisation par substitution aux importations,
2. Période 1980-2000 ou phase des programmes d'ajustement structurel,
3. Période 2000-2010 ou phase des documents stratégiques de réduction de la pauvreté,
4. Période 2010 à nos jours ou phase des politiques sectorielles.

Période qui a débuté avec la mise en place de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) élaborée et adoptée en fin 2010 pour la période 2011-2015. Les périodes suivantes n'ont été que du tâtonnement sans une réelle stratégie ni politique industrielle, jusqu'à l'adoption de la stratégie de développement industriel (SDI) en 1998.

Aujourd'hui, le développement industriel est cadré essentiellement par la politique sectorielle de

l'industrie et du commerce et de l'artisanat (POSICA, 2011) et la Stratégie de développement industriel (SDI) de 1998. Malheureusement, malgré les efforts faits en termes de politiques/stratégies, les données actuelles montrent que dans l'ensemble, les résultats sont demeurés faibles.

En effet, l'analyse statistique montre que l'industrie du Burkina Faso reste dans son ensemble embryonnaire, plutôt intensive en main d'œuvre et très peu intensive en technologie. C'est une industrie relativement peu dynamique et peu performante/efficace. Ce constat ressort de l'analyse faite par la DGI sur le secteur industriel burkinabè pour la période 2008-2013. Ce constat se confirme par le faible niveau de sa contribution à l'amélioration des indicateurs de développement et de croissance en baisse continue. En exemple, elle n'emploie que 11% de la population active, soit environ 13000 emplois et ne participe qu'à environ 1% des recettes d'exportation. La part de sa valeur ajoutée dans le PIB a baissé de 24,66% en 2000 à 24,28% en 2011 (Banque Mondiale 2014). Ces données amènent à conclure que l'industrie burkinabè contribue de moins en moins à la création de ses richesses, à la création d'emploi, la formation du capital social et humain etc.

Par ailleurs, d'autres données montrent que les ressources sont utilisées d'une manière peu efficace. Le système de protection de l'environnement des émissions et des déchets générés par ces activités doit être mis en place ou entièrement revu. Aujourd'hui, la quasi-totalité des industries n'ont pas de procédés/mécanismes de gestion de leurs déchets. En 2008, la pollution résultant de leurs procédés tels que les rejets liquides et solides ont connu une augmentation de plus de 100% comparativement à l'année 1994 (MECV, 2008). D'un autre côté, l'économie du Burkina Faso se caractérise par une forte dépendance au bois énergie évaluée à 82% du bilan énergétique primaire. Ce qui constitue un réel danger pour les forêts et l'environnement de manière générale.

En rapport avec le verdissement, dans le contexte du Burkina Faso, on retient que les acteurs du secteur public et privé n'ont que de connaissances superficielles et limitées du concept de l'industrie verte. Dans ce contexte comme le montrent les analyses, il est clair que l'on ne peut pas parler d'industrie verte au Burkina Faso. Des pratiques de principes de développement durable existent, mais elles ont été mises en place pour des soucis

de rentabilité ou de diversification des activités et souvent sous la pression de la société civile. Aujourd'hui, les entrepreneurs n'ont pas encore l'esprit de l'industrie verte.

Malgré donc les nombreux principes de développement durable établis dans la politique burkinabè, de manière générale, la transition vers le vert tarde et cela s'explique par différents facteurs et une analyse synthétique permet de situer ces **facteurs à trois (3) grands niveaux** :

Au niveau politique, malgré la volonté manifeste et le contexte favorable, l'étude révèle l'absence de politique industrielle clairement définie en dehors de la SDI de 1998. Bien que manifeste, la volonté politique actuelle manque de clarté en termes de choix et de principes opérationnels.

Au niveau financier, l'étude constate l'absence d'une orientation de politique particulière dans le sens du verdissement, notamment dans le cas de l'industrie. Aujourd'hui le système bancaire est surtout tourné vers la collecte d'épargne et les circuits de financements classiques. Les besoins de verdissement peinent à trouver des financements au niveau national.

Cela se complique davantage dans la mesure où l'investissement dans le vert est relativement coûteux ; le coût qui est justement le troisième niveau d'obstacle.

L'industrialisation verte est un processus qui nécessite de nouvelles compétences très spécifiques et d'importants investissements financiers en technologie verte relativement coûteux pour l'heure. Il est à noter que dans le contexte du Burkina Faso, très peu d'industries semblent capables et disposées à se procurer de telles technologies.

En somme, une analyse de l'ensemble de ces caractéristiques amène à conclure qu'en matière d'industrie verte, presque tout est à faire au Burkina Faso. Le concept lui-même est quasiment inconnu. D'un autre côté, il faut souligner que le passage à l'industrie verte remettra en cause des intérêts établis au niveau des entreprises et même au niveau de l'Etat, notamment sur plan fiscal. Dans de tel contexte, l'émergence d'une industrie verte commence forcément par un engagement fort au plus haut niveau du gouvernement. Mais, au regard de l'importance de la question et ce qu'elle

implique pour toute la communauté (changement de comportement, perte et/ou gain d'intérêt respectivement pour les uns et les autres), la seule volonté et l'engagement de l'Etat ne suffiront pas.

La réussite de la transition vers l'industrie verte passera forcément par une bonne implication du secteur privé et de la communauté burkinabè toute entière dans un large processus de construction d'une nouvelle vision du développement industriel.

En termes de stratégies, pour une transition réussie vers l'industrie, nous recommandons donc une démarche fondée d'abord sur la construction d'une vision commune du concept d'industrie dans le cas spécifique du Burkina Faso. Cette construction doit s'appuyer nécessairement sur une approche largement participative et inclusive.

Il faut noter qu'ici, les concepts de participation et d'inclusion impliquent le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes sur le concept et ses implications économique-financières,

sociales et environnementales (formations, rencontres d'échanges et de sensibilisation, etc.) une large diffusion du concept.

Au stade d'une vision commune établie, il s'agira alors de mener, avec les techniciens, des études permettant d'identifier, sous les contraintes particulières qui sont celles du Burkina Faso, les meilleures options de politiques sectorielles, techniques et technologiques dans le secteur industriel. Le Partenariat pour l'Action en faveur d'une Économie Verte pourrait appuyer la mise en œuvre de ces études.

En termes d'appui à court terme, les acteurs du PAGE peuvent appuyer le renforcement des capacités des acteurs, susciter et appuyer le processus de dialogue pour la définition de la vision commune d'industrie verte. Le PAGE pourrait également profiter de ce processus pour participer à une relecture de la SCADD qui, dans l'ensemble, paraît favorable à l'industrie verte.

## À PROPOS DE BURKINA FASO

- Capitale : Ouagadougou
- Langue officielle : français
- Superficie : 272 967 km<sup>2</sup>\*
- Population : 16,9 millions\*\*
- PIB par habitant : 683,9 dollar US\*\*
- Indice de développement humain : 0,39\*\*  
(entre 0 et 1)

\* UNdata

\*\* PAGE, 2013



## MESSAGES CLEFS

Des analyses et conclusions de l'étude émergent les messages clefs suivants :

- MC1.** Malgré les politiques et stratégies déployées depuis 1960, l'industrie burkinabè reste peu développée et souffre structurellement des mêmes faiblesses notamment l'importance des coûts de production qui plombent ses capacités en termes de compétitivité.
- MC2.** Les données de l'étude révèlent une certaine prise de conscience pour les questions de protection de l'environnement. Dans bien de cas, des pratiques et principes allant dans ce sens sont en cours. En dépit de cela, dans le contexte actuel, il n'est pas possible de parler d'une industrie verte au Burkina Faso. En réalité et dans l'ensemble, très peu d'industries connaissent véritablement le sens profond du concept d'économie et de ses implications réelles.
- MC3.** Au regard de ses caractéristiques, de ses impératifs de développement et de sa dépendance vis-à-vis des ressources naturelles, il est opportun et urgent pour le Burkina Faso de promouvoir une politique/stratégie d'industrie verte inclusive. Les analyses montrent qu'elle est compatible avec la vision politique actuelle de développement du Burkina Faso, notamment à travers la Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCADD).
- MC4.** A travers la SCADD, les politiques publiques du Burkina Faso accordent une place importante aux principes d'économie verte. Cependant, pour la promotion d'une véritable stratégie d'industrie verte, de nouvelles approches s'imposent. Cela peut se faire dans le cadre de la relecture de la SCADD afin de préciser davantage, les objectifs, les cadres institutionnels et les mécanismes opérationnels. Dans cette perspective, il est important d'identifier et d'évaluer les synergies et les compromis entre les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement industriel dans un contexte de "verdissement".
- MC5.** L'énergie, l'agroalimentaire (coton et textile, huilerie), le secteur du recyclage et celui des boissons constituent des secteurs de base pour l'impulsion d'une bonne promotion de l'industrie verte au regard de leur potentiel sur le plan socioéconomique (réduction de la pauvreté, création d'emplois, sécurité alimentaire, etc.) mais aussi compte tenu de l'impact négatif qu'ils ont sur l'environnement en l'absence d'une gouvernance durable en la matière.
- MC6.** Pour réussir dans la promotion d'une industrie verte, la culture de l'évaluation doit être développée et renforcée. Comme dans le cas des politiques sectorielles qu'il faut harmoniser, le développement et l'utilisation d'outils et de modèles d'évaluation intégrée doivent être institutionnalisés. Cela implique à court et à moyen termes, une stratégie ou un programme de renforcement des capacités. Un accent particulier devrait être mis sur la production de données statistiques qui en est une faiblesse et une question capitale.
- MC7.** Un engagement ferme des autorités au plus haut niveau s'impose pour une transition réussie vers l'industrie verte. Cet engagement est d'autant plus important que les réformes nécessaires pour cette transition engagent tout l'appareil productif et toucheront forcément les intérêts établis de certains secteurs et/ou acteurs.
- MC8.** S'il est vrai que l'engagement des autorités au plus haut niveau est important pour une transition réussie, il est également crucial de veiller à ce que le processus soit véritablement inclusif. Cela implique que l'ensemble des acteurs burkinabè et des partenaires soient véritablement associés au processus. Cette large implication pourrait permettre de prendre en compte les intérêts éventuellement contradictoires et d'en tenir compte dans les mesures à prendre.





# 1. INTRODUCTION

## 1.1. L'industrie verte au Burkina Faso : les principales questions

Pour répondre à leurs besoins prioritaires de développement, les pays africains ont défini, dès leurs indépendances en 1960, différentes politiques, stratégies, mesures, réformes, etc. à différents niveaux (national, sous-régional, continental)<sup>1</sup>. Parmi les choix fondamentaux opérés et en référence au modèle de développement des pays colonisateurs, la question de l'industrialisation est placée au cœur des initiatives prises.

Dans cette perspective, il s'agissait pour ces pays de se doter, collectivement<sup>2</sup> ou individuellement<sup>3</sup>, de politiques/stratégies de développement industriel efficaces dont la finalité est de générer une croissance soutenue, stable et durable susceptible de conduire à l'autosuffisance et à l'indépendance du continent africain vis-à-vis des pays développés, d'assurer la transformation des économies essentiellement agricoles en économies modernes, d'accroître les capacités d'emploi et d'améliorer les revenus et le niveau de vie des populations tout en réduisant la vulnérabilité des pays à la détérioration des termes de l'échange liée à la forte dépendance vis-à-vis des exportations de produits primaires.

Les premières stratégies mises en place reposaient essentiellement sur l'industrialisation par la substitution des importations dont la finalité est de mettre fin aux déséquilibres macroéconomiques causés par une mauvaise gestion des affaires publiques. Malheureusement, dans les années 1970, avec les chocs pétroliers successifs, la volatilité des prix et l'accroissement des problèmes d'endettement, cette stratégie s'est montrée inefficace et non viable à long terme. Cette approche sera alors abandonnée au profit d'une nouvelle approche basée sur l'élimination des facteurs faisant obstacle aux exportations et sur la théorie des avantages comparatifs.

<sup>1</sup> Plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique, adopté en 1980, Traité d'Abuja, adopté en 1991, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté en 2001, le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité adopté en 1997 par les pays de l'UEMOA

<sup>2</sup> Politiques/stratégies régionales et sous régionales

<sup>3</sup> Politiques/stratégies nationales

Dans cette nouvelle approche, l'idée fondamentale est que le jeu de la concurrence dynamiserait l'activité économique en favorisant la survie des activités industrielles les plus complémentaires. Malgré quelques progrès, ces politiques/stratégies n'ont pas produit elles aussi les changements structurels escomptés. En d'autres termes, elles n'ont pas été capables de doper l'industrialisation dans le continent comme le mentionnent de nombreux écrits (Soludo, Ogbu and Chang, 2004) et ainsi que le laissent apparaître les données actuelles sur le sujet. Dans l'ensemble, l'Afrique pèse toujours très peu dans l'industrie mondiale (CNUCED, 2014). Selon les données du rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA, 2013), l'industrie du continent africain représente seulement 2.73% de l'industrie mondiale. Sa part dans le commerce international qui a stagné depuis les années 1960 est estimée aujourd'hui à 3.5% (OMC, 2014).

*En ce qui concerne spécifiquement le Burkina Faso, l'industrie représente environ 24% (en termes de pourcentage du PIB) de l'économie nationale en 2011 (Banque Mondiale, 2014). Elle emploie environ 3,7% de la population active (RGPH, 2006, INSD, 2012). Sur les dix (10) dernières années (2001-2011), la valeur ajoutée créée par ce secteur est en moyenne de \$US 1 052 355 751 par an (Base de la Banque Mondiale, 2014).*

Après plus de 50 ans d'indépendance politique et face à ces constats qui mettent en relief les limites des politiques de développement construites quasi-exclusivement sur l'agriculture à produire les résultats attendus (diversification de l'économie, résilience aux chocs, plus grande capacités productives, croissance plus forte et durable, création d'emplois, réduction significative de la pauvreté, etc.), les pays africains s'intéressent de nouveau à la question de l'industrie et de son rôle dans la transformation structurelle de leurs économies. De ce fait, l'industrialisation est aujourd'hui placée au cœur des grandes rencontres internationales et occupe une bonne partie de la recherche scientifique. L'intérêt pour l'industrialisation se matérialise également par un mouvement de révision des politiques industrielles un peu partout sur le continent, notamment au Burkina Faso.



Il faut rappeler qu'à l'instar des autres pays d'Afrique, le Burkina Faso a adopté dans les années 1960, la politique d'industrialisation fondée sur la substitution des importations. Elle est marquée comme toutes les autres politiques de l'époque par la recherche des grands équilibres macroéconomiques. Depuis 1998, la question du développement industriel au Burkina Faso est régie par la stratégie de développement industriel (SDI) fondée sur une approche filière. En 2012, une nouvelle politique d'industrialisation a été élaborée et validée, mais n'a pas encore été officiellement adoptée.

Aujourd'hui, même si quelques progrès significatifs sont enregistrés, les constats faits depuis 1960 restent malheureusement d'actualité. Le secteur industriel burkinabè reste dans son ensemble très embryonnaire (CAPES, 2007) et la grande question qui se pose souvent est de savoir pourquoi ?

Pour mieux comprendre la situation, de nombreuses études et recherches ont été menées (CAPES, 2007 ; CAPES, 2013, MICA, 2011). De ces analyses, il ressort que les principaux obstacles au développement de l'industrie burkinabè sont (DGI-MICA, 2011) le coût élevé des facteurs de production, principalement l'énergie, l'inadéquation du système de financement, la faiblesse du capital et, le manque de technologie adaptée, la faiblesse de la relation recherche-développement.

Pour une large part de ces études, il apparaît également que, dans le contexte actuel, l'économie tradi-

tionnelle (*Business as Usual*) ne peut permettre de résoudre efficacement ces problèmes. L'essentiel des auteurs mettent en avant l'approche "développement durable" au regard des changements climatiques, de la raréfaction des ressources naturelles mais aussi de l'éthique<sup>4</sup>.

Aussi, s'il est vrai que l'expansion du secteur industriel est une préoccupation centrale pour de nombreux pays en vue de réduire la pauvreté qui perdure, créer des emplois pour réduire le niveau de chômage de plus en plus inquiétant, fournir des biens et des services et améliorer le niveau de vie des populations, il est clair qu'elle ne doit pas ou plus se faire au coût de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources. De nombreux travaux de recherche montrent qu'il y a, un grand potentiel inexploité en ce qui concerne la fourniture de biens et de services nécessaires à l'humanité, utilisant les matières premières, l'énergie et l'eau de manière beaucoup plus efficace, par le biais notamment d'une industrie verte, un processus qui est à la fois techniquement et économiquement faisable et éprouvé, et qui peut contribuer de manière significative au développement durable et à l'économie verte.

C'est pour mieux cerner cette problématique dans le contexte burkinabè en vue de proposer des stratégies de développement industriel mieux articulées avec l'économie verte et ses principes que la présente étude initiée dans le cadre du PAGE se justifie.

Dans cette perspective, cinq questions fondamentales se posent : (1) Dans le contexte macroéconomique, politique et institutionnel actuel du Burkina Faso, quelle est la place de l'économie verte ? (2) Quelles sont les stratégies et pratiques mises en œuvre pour l'émergence d'une industrie verte au Burkina Faso ? (3) Quels sont les secteurs clefs pouvant servir de base pour la promotion d'une industrie verte ? (4) Quelles sont les principales opportunités et les contraintes pour l'émergence d'une véritable économie verte dans le secteur industriel burkinabè ? (5) Quelles stratégies pour une véritable émergence d'une industrie verte ? Pour répondre à ces questions, l'étude s'est fixé un certain nombre d'objectifs décrits ci-après.

<sup>4</sup> Nous avons le devoir de mener nos activités économiques sans compromettre l'avenir des générations futures.





## 1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est de mener une évaluation de l'industrie verte au Burkina Faso. En pratique, il s'agit d'étudier les caractéristiques de la politique et du développement industriel en lien avec le concept et les principes d'économie verte dans une perspective de développement durable.

Pour répondre au mieux aux questions posées, le présent rapport s'articule autour de huit (8) grands points :

1. introduction à l'étude,
2. approche et méthodologie de l'étude,
3. analyse du contexte environnemental et social,
4. contexte politique et structure de gouvernance,
5. enjeux pour le développement industriel,
6. analyse des secteurs clés,
7. recommandations pour le développement industriel vert,
8. Une conclusion permet de revenir sur les principaux arguments de l'étude.



## 2. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

### 2.1. Evaluation de l'industrie verte : approche conceptuelle

Pour mieux cerner la définition de l'industrie verte et de sa portée générale, il sied de faire un bref rappel des fondements d'où émerge le concept lui-même, à savoir l'économie verte.

#### 2.1.1. Le concept d'économie verte

L'économie verte en tant que concept est apparue en 1989 (Pearce D. W. et al., 1989) et a acquis toute sa

pertinence entre 2008 et 2009 et avec notamment le sommet de Rio+20 en 2012. Rappelons avant tout que l'économie verte est liée au respect de la nature et que son objet fondamental est de maintenir le capital naturel en équilibre<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, il existe différentes définitions du concept et des autres aspects y relatifs (Cf. Encadré 1). Cependant, elles sont construites fondamentalement autour du même noyau.

<sup>1</sup> Ne pas consommer plus de ressources que ce que les écosystèmes, la terre et le soleil peuvent fournir, tout en maintenant les services écosystémiques équitablement disponibles pour tous et pour les générations futures.

#### ENCADRÉ 1 Quelques définitions célèbres de l'économie/industrie verte

Selon l'**ONU**DI (2011), l'industrie verte peut être simplement définie comme la production et le développement industriels qui ne se font pas au détriment de la santé des systèmes naturels ou de la santé humaine.

Pour, **Volery T.**, (2002), il existe deux types d'écopreneur :

1. « les entrepreneurs conscients de l'environnement », qui mettent au point tout type d'innovation (produit, service, procédé) susceptible de diminuer les ressources utilisées et l'impact sur l'environnement ou d'améliorer le rapport coût-efficacité tout en se fixant un objectif de zéro déchet ;
2. « les entrepreneurs verts », qui sont conscients des questions liées à l'environnement et qui exercent leur activité sur un marché environnemental. Ils recherchent les possibilités axées sur l'environnement qui présentent des perspectives de bénéfices intéressantes

Pour la **CEDEAO**, « l'économie verte est l'ensemble des activités conduisant à la réduction de la pauvreté, la

création d'emplois verts décents, des richesses et des revenus au profit de la population, qui assure le bien-être global pour toutes les personnes tout en maintenant un environnement sain dans le respect des droits humains et de la contribution à la cohésion sociale ».

Selon l'**OCDE** (2011), la croissance verte vise à favoriser la croissance économique et le développement, tout en veillant à ce que les actifs naturels soient utilisés de manière durable, et continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels la croissance et le bien-être reposent.

La **CEA** définit la croissance verte inclusive comme une croissance économique qui est inclusive, crée des emplois, améliore le bien-être humain (y compris la réduction de la pauvreté), utilise efficacement les ressources, et améliore les actifs environnementaux.

Le **PNUE** (2011) définit l'économie verte comme « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ».

De manière synthétique, **au regard des différentes approches faites du concept, l'économie verte est définie dans cette étude comme une économie dans laquelle, les activités de croissance<sup>2</sup> et de développement sont conçues et fondées sur des principes réglementaire et volontariste d'exploitation durable des actifs naturels de sorte qu'ils puissent continuer de fournir les ressources et les services environnementaux, notamment pour les générations futures.**

### 2.1.2. L'industrie verte

Dans l'état actuel du développement des concepts et ce malgré les progrès enregistrés, il n'est pas aisé de définir la notion d'industrie verte. Le concept est relativement récent et fait en lui-même l'objet d'une attention particulière depuis seulement les années 1990. Mais, cet intérêt est croissant et apparaît clairement à travers le nombre important d'ouvrages sur le sujet et le rôle central qu'il occupe de plus en plus dans les débats scientifiques et les rencontres nationales, sous régionales et internationales actuelles.

Mais, d'une manière synthétique, on peut retenir qu'une entreprise ou une industrie verte peut se définir en considérant soit, les technologies utilisées pour la production<sup>3</sup>, soit le secteur d'activité<sup>4</sup> (OCDE, 2011 ; Volery T., 2002). Il faut noter que dans certains cas, à la complexité de ces définitions s'ajoutent des questions éthiques et de solidarité.

En matière d'industrie aujourd'hui, l'une des définitions les plus précises est donnée par l'ONU<sup>5</sup>, qui conçoit l'industrie comme la production et le développement industriels qui ne se font pas au détriment de la santé des systèmes naturels ou de la santé humaine. Pour l'ONU, l'industrie est d'autant plus verte qu'elle vise à intégrer les considérations environnementales, climatiques et sociales dans les activités des entreprises. L'industrie fournit ainsi une plate-forme permettant de relever les défis globaux et interdépendants par un ensemble d'approches et de stratégies transversales pouvant être mises en place immédiatement et qui tirent profit d'une industrie émergente et des forces du marché (ONU, 2011).

<sup>2</sup> Notamment dans l'industrie

<sup>3</sup> Approche est parfois dite d'approche par les processus

<sup>4</sup> Approche par la production

<sup>5</sup> ONU (2011) L'initiative de l'ONU en faveur d'une industrie verte pour un développement industriel durable, ONU, Vienne, octobre 2011

En partant de cette définition, le concept d'industrie verte adopté dans cette étude désigne à la fois l'industrie dans les secteurs dits "verts", ce terme renvoyant à des types précis de production et les industries qui développent des activités, procédures ou mécanismes visant l'utilisation durable des actifs environnementaux.

En pratique et en référence au concept de développement durable, l'industrie verte dans cette étude fait référence à une *industrie triplement responsable* : responsable économiquement (*Responsabilité économique*), responsable socialement (*responsabilité sociale*) et responsable sur le plan environnemental (*Responsabilité environnementale*).

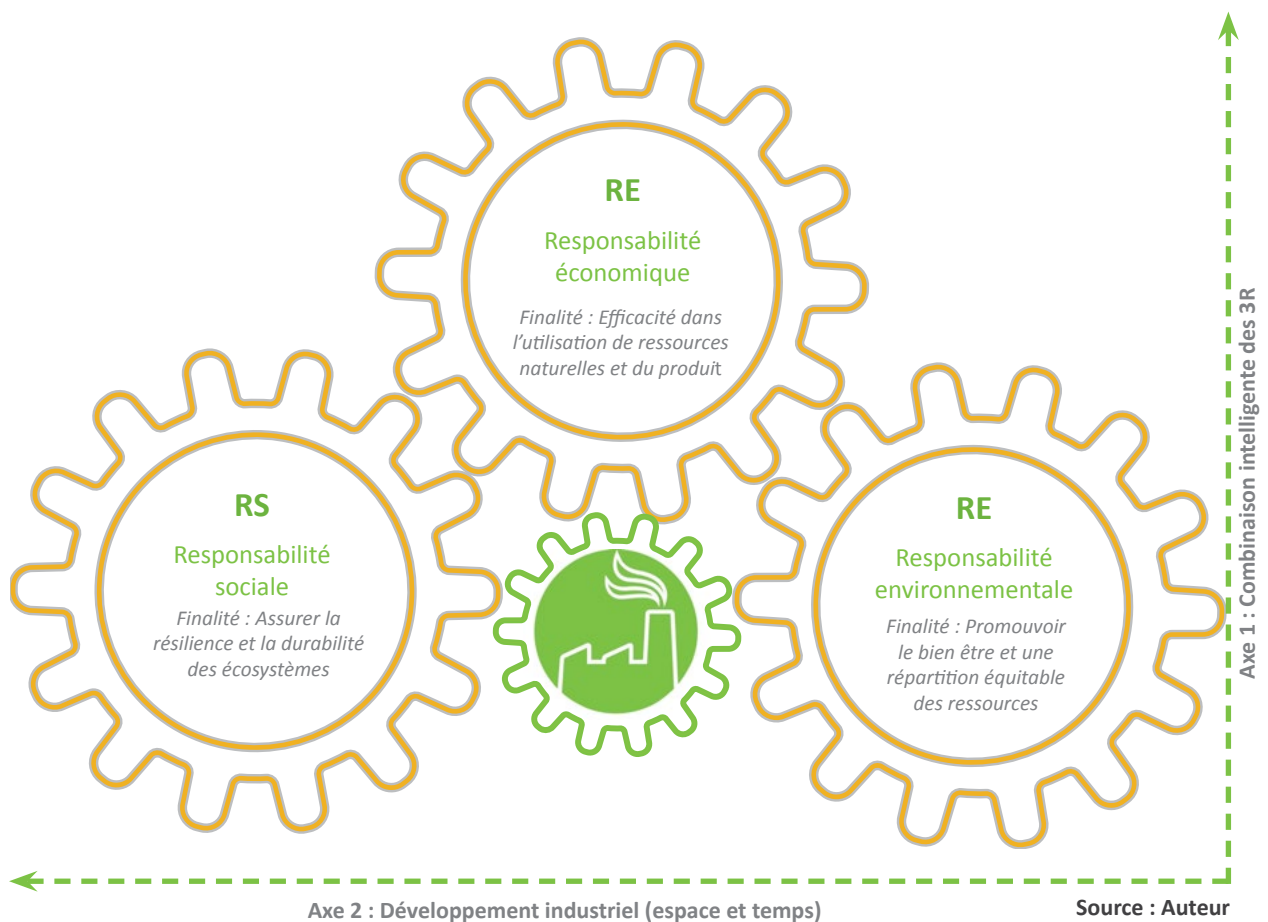
♦ **Responsabilité économique (RE).** Etre responsable économiquement pour une industrie signifie qu'elle est économiquement performante sur les plans de la création de richesse, de valeur ajoutée, etc.

♦ **Responsabilité sociale (RS).** Une industrie est responsable sur le plan social si ses activités et son organisation permettent de prendre en charge les grands problèmes sociaux de son environnement (lutte contre le chômage par la création d'emploi, contribution à la formation du capital social et humain par la formation, etc.)

♦ **Responsabilité environnementale (RV).** Elle fait référence aux définitions classiques en la matière. Une industrie est responsable sur le plan environnemental si elle exploite rationnellement les ressources naturelles et les produits dont elle dispose et si elle protège efficacement son environnement global de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et des déchets que ses activités génèrent. Schématiquement, la conception de l'industrie verte dans cette étude se présente comme suit (Cf. Schéma 1).

Dans ce schéma l'Axe 1 traduit l'idée que pour toute production industrielle, il est toujours possible de définir une fonction de production qui minimise l'empreinte des activités sur l'environnement. Quant à l'Axe 2, il met en évidence le fait que pour être réellement intelligente, toute combinaison des 3R (RE, RS, RV) ne peut être statique. Elle est forcément dynamique selon l'espace (Pays ou régions) et le temps.

Schéma 1. Approche pratique de l'industrie verte



En référence à tous ces aspects et en abordant le sujet de l'industrie verte, plusieurs questions fondamentales reviennent. Comment le concept peut-il être mesuré ? Quelles activités la partie « verte » de l'industrie peut-elle comprendre ? Quelles sont les principales caractéristiques des industries vertes ?

Les documents disponibles sur le sujet n'apportent pas de réponses précises à ces questions. De ce fait, l'évaluation concernant le concept est souvent adaptée au contexte spécifique d'intérêt.

### 2.1.3. Le concept d'évaluation

L'évaluation, selon Michel Vial<sup>6</sup>, est le rapport que l'on entretient avec la valeur. En fait, l'homme est porteur de valeurs qu'il a reçues plus ou moins consciemment, qu'il convoque pour mesurer la valeur d'objets ou de produits, pour contrôler les procédures ou encore interroger le sens de ses pratiques. Sur le plan de gestion publique,

<sup>6</sup> Michel Vial, *Se repérer dans les modèles de l'évaluation*, Bruxelles, De Boeck, 2013, 340 p.

l'évaluation qui concerne essentiellement les politiques publiques consiste à analyser les résultats d'une intervention publique pour savoir si celle-ci a atteint les objectifs fixés au départ.

Avec l'émergence du concept de développement durable, le concept d'évaluation environnementale s'est développé. Aujourd'hui c'est encore une forme d'évaluation relativement récente qui vise à répondre à des enjeux complexes, incluant les effets d'ampleur encore incertaines du changement climatique et de l'"érosion" accélérée des écosystèmes et des ressources naturelles<sup>7</sup>. Elle s'est principalement développée à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, notamment à l'occasion de la préparation du sommet de la terre de Rio en juin 1992. Elle a aussi pour objectif de fournir des signaux précoces d'alerte environnementale et de tirer des leçons du passé<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> DALE, V.H., BEYELER, S.C. – 2001 - Challenges in the development and use of ecological indicators. *Ecological Indicators*, 1 : 3–10.

<sup>8</sup> Ludwig D., Hilborn R. and Walters C., (1993), « *Uncertainty, Resource Exploitation, and Conservation: Lessons from History* », *Science*, n° 260

En termes de définition, l'évaluation environnementale désigne (au sens large) l'évaluation de la composition et des conditions de l'environnement biophysique et de l'environnement humain et non-humain. Elle fait référence à la caractérisation de l'état et des tendances environnementales (à partir de données rétrospectives, et éventuellement prospectives). En général, l'évaluation environnementale vise à produire un « état » des milieux (eau, air, sol, etc.) ou sur l'état des fonctions écosystémiques<sup>9</sup> ou de l'environnement global. C'est un outil d'aide à la décision fondé sur le principe simple suivant : *éviter > réduire > compenser*<sup>10</sup>.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que ce concept s'est développé pour permettre à l'homme de mesurer l'impact de ses activités sur son environnement en vue d'une meilleure gestion des ressources disponibles. Avec les progrès sur le plan théorique et empirique, ce concept a beaucoup évolué et a suscité l'émergence de thématiques encore plus profondes et complexes comme l'évaluation de l'industrie verte qui constitue l'objet fondamental de cette étude.

L'évaluation "verte" émerge des concepts et principes de développement durable et d'économie verte définis plus haut. En référence à ces concepts et à ceux de l'évaluation, *l'évaluation verte peut être définie* (au sens large) comme un processus permettant de diagnostiquer la structure, le fonctionnement d'une économie (niveau macro), d'un secteur économique (niveau méso) ou d'un agent économique (niveau micro) afin d'établir le plus clairement possible dans quelle mesure ce niveau ou l'unité considéré(e) s'articule avec les principes d'une économie verte. Dans cette vision, *l'évaluation verte* qui s'apparente plus au diagnostic peut permettre des comparaisons avec des références ou repères souhaités/souhaitables ou à des normes *préétablies*.

En pratique, l'évaluation de l'industrie verte désigne ici, l'analyse du secteur industriel dans son ensemble (niveau méso) afin de déterminer

<sup>9</sup> Loreau M., Naeem S., Inchausti P., Bengtsson J., Grime J.P., Hector A., Hooper D.U., Huston M.A., Raffaelli D., Schmidt B, Tilman D. and Wardle D.A., (2001), « *Biodiversity and Ecosystem Functionings: Current Knowledge and Future Challenges* », Science, vol. 294, 26 October 2001, p. 804-808

<sup>10</sup> C'est-à-dire chercher à éviter et supprimer les impacts avant de les réduire et, s'il reste des impacts résiduels significatifs, les compenser dans la mesure du possible

ses principales caractéristiques et d'étudier dans quelle(s) mesure(s), grâce à des comparaisons (dans la mesure du possible), ces caractéristiques correspondent ou non à celles d'une industrie dite verte telle que présentées dans le schéma 1 et précisées dans le schéma 2.

Pour ce type d'évaluation, deux approches sont d'usage : *l'approche par les processus et l'approche par la production*. Au regard des besoins de l'étude, les deux approches seront combinées. Schématiquement, l'approche de l'évaluation de l'industrie verte qui se fonde sur la définition du schéma 2 se présente comme suit (Cf. Schéma 2).

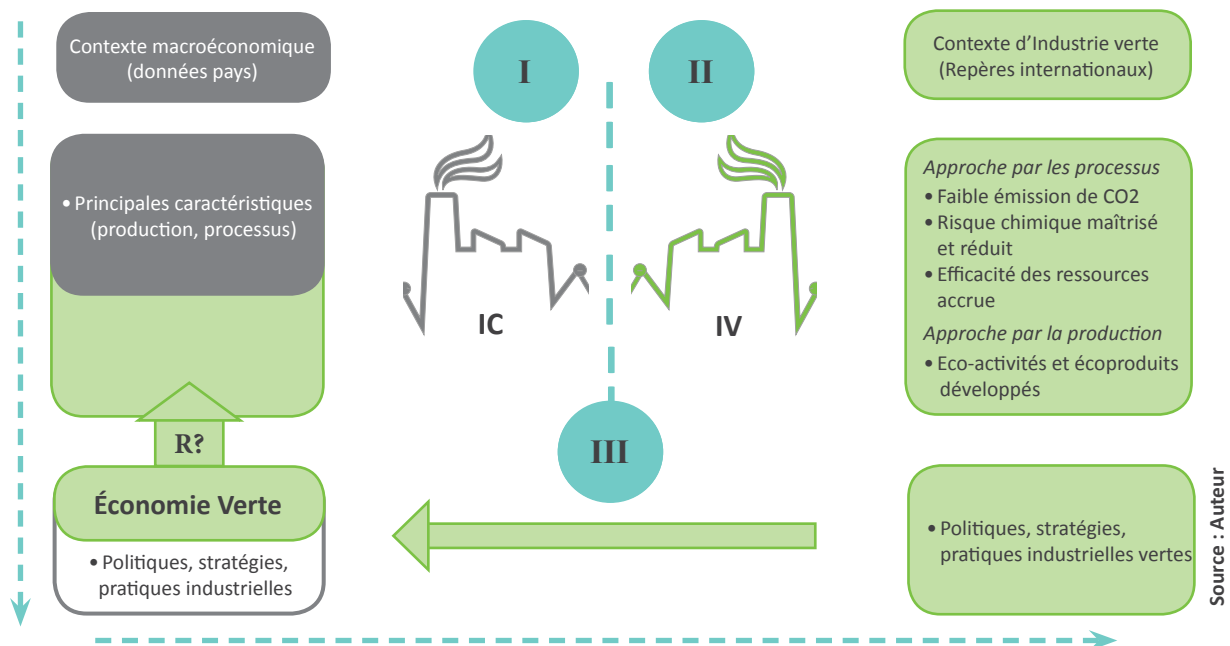
Ce schéma se divise en trois grandes parties. La partie I est relative au contexte ; à la situation qui prévaut dans l'économie analysée, ici, le Burkina Faso. Dans l'évaluation, elle concerne la description de l'ensemble des caractéristiques du contexte macroéconomique, politique et industriel. C'est de cette partie que relève l'analyse sur la structure industrielle, ses performances, etc. Cette partie a pour finalité de faire l'état des principaux indicateurs du secteur industriel, l'industrie de contexte (**IC**). Quant à la partie II, elle représente simplement l'industrie verte (**IV**) telle que conçue dans ses caractéristiques (faible émissions de CO<sub>2</sub>, efficacité en ressources, etc.). Dans la pratique, cette partie se conçoit comme un cadre de référence (indicateurs) et doit servir de base de comparaison aux indicateurs de l'industrie de contexte (**IC**).

Cette comparaison devrait permettre de dire à la fin si l'industrie de contexte (**IC**) peut être retenue comme une industrie verte (**IV**). Idéalement, les caractéristiques retenues dans la partie II sont des normes préalablement définies. En l'absence de cette possibilité comme c'est le cas ici, une alternative est de procéder à une analyse des performances de l'industrie de contexte (**IC**) et les comparer aux meilleures exemples ou indicateurs du moment ou d'un espace similaire, ou encore à des niveaux d'indicateurs préétablis selon les caractéristiques de l'espace socioéconomique étudié. Dans l'impossibilité de tous ces cas, une analyse des tendances des indicateurs est utilisée.

## 2.2. Déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée en trois grandes étapes complémentaires: la collecte des données/

Schéma 2. Approche schématique de l'évaluation de l'industrie verte au Burkina Faso



informations, l'analyse et le traitement des données collectées et la production du rapport. En ce qui concerne l'évaluation, elle a été conduite sur la base d'une approche multi-méthodes comprenant: la collecte et l'analyse des bases de données existantes, la collecte de données primaires auprès de structures clefs, et des entretiens avec les intervenants clés comprenant des aspects de sondage.

### 2.2.1. Collecte des données

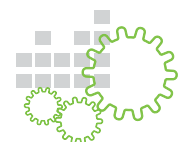
**La recherche documentaire:** Dans un premier temps, il s'est agi d'identifier les principaux intervenants sur le sujet. L'équipe a ensuite procédé à la collecte des textes, des rapports d'études et de recherches et des bases de données disponibles. Les principaux sites web connus ont été également passés en revue. Parmi les principaux documents examinés, on retient :

- ◇ les rapports d'évaluation existants sur l'industrie ;
- ◇ les principaux sites web du gouvernement et du ministère de l'industrie ;
- ◇ les sites web des organisations internationales comme la Banque Mondiale, l'OCDE, la BAD, le PNUE, l'ONUDI, etc.
- ◇ divers autres documents.

A cette étape, l'objectif principal a été d'examiner les législations nationales et sectorielles, ainsi que les politiques, stratégies, plans et programmes de développement en relation avec l'industrie au Burkina Faso et de collecter toutes les données secondaires disponibles permettant d'avoir une meilleure compréhension et des réponses aux questions posées particulièrement en matière d'industrie verte dans l'environnement politique burkinabè.

Pour l'analyse statistique au niveau national, notamment en ce qui concerne la structure et de la dynamique industrielle, l'étude a eu recours à des bases de données de trois (3) principales sources. Les caractéristiques de ces bases et de leurs sources sont résumées dans le tableau suivant (Cf. *Tableau 1*).

Il faut noter que ces bases ont posé quelques problèmes pour une analyse de dynamique. D'une année à l'autre, les effectifs et l'identité des cibles (industries) changent. De ce fait, pour mener une analyse cohérente, certaines années ont été écartées. Du coup, cela a constitué un manque d'information dans le temps. Cette situation a été véritablement la principale difficulté de l'étude et probablement, l'une de ses principales faiblesses.





**L'enquête de terrain** : Afin de mieux cerner le contexte et certaines données collectées au cours de la phase de l'analyse documentaire, et pour approfondir les analyses relatives spécifiquement aux questions d'industrie verte dans le contexte du Burkina Faso, certains acteurs du secteur public et les acteurs non-étatiques (privé, société civile...) ont été consultés grâce à deux types d'outils : le questionnaire et les entretiens. Il faut noter que le choix de ces acteurs s'est fait sur une base raisonnée à partir de deux principaux critères que sont : l'importance des liens avec le sujet traité, l'appartenance à une institution ayant des rapports étroits avec les questions du développement industriel et/ou d'économie verte.

Pour les questions d'approfondissement, l'étude a touché 44 structures comme le montre le tableau associé au graphique n° 1 suivant. Au total, 25 entreprises de l'industrie burkinabè ont été enquêtées.

*Tableau 1. Bases de données des analyses statistiques*

N°	SOURCE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	PÉRIODE COUVERTE
1	Direction Générale du Développement Industriel (DGI)	116	2007-2011
2	l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD),	387	2010-2011
3	DGESS/Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA)	6428	2007-2012
4	Base de données GRAAD sur l'étude « Economie verte et transformation structurelle au Burkina Faso », Etude CEA	52	2014

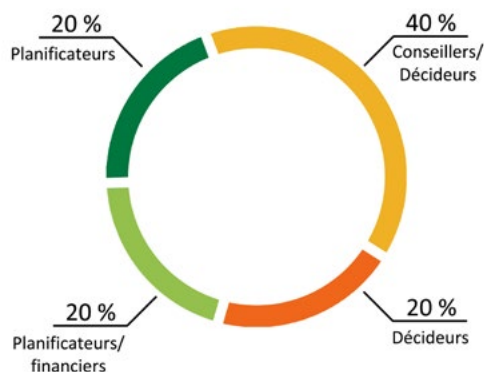
Il faut noter que la consultation des acteurs ci-dessus cités a été faite sur la base de six (6) types de questionnaires. Comme noté plus haut, les réponses recueillies ont été approfondies par des entretiens d'une durée de 30 à 45 minutes.

## 2.2.2. Traitement et analyse des données

Les informations et données collectées ont été analysées selon les besoins de l'étude à l'aide de trois principaux logiciels de traitement de données

statistiques : Excel, STATA et SPSS. Il faut noter en ce qui concerne particulièrement les données primaires, qu'elles ont d'abord fait l'objet de codification avant d'être saisies et traitées à l'aide du logiciel CPro.

*Graphique 1. Caractéristiques de l'échantillon enquêté*



TYPE DE CIBLE	EFFECTIF(S)
Entreprises industrielles	25
Structures étatiques	12
Institutions d'évaluation et de statistiques	2
ONG et institutions de financement	5
<b>Total (Effectif)</b>	<b>44</b>

Source : Auteur, à partir des données de l'étude.





## 3. CONTEXTE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

### 3.1. Contexte social

Depuis l'adoption de la constitution de juin 1992, le Burkina Faso a évolué dans un climat sociopolitique plus ou moins stable qui a lui permis de réaliser des progrès notables. En dépit de ces progrès, le pays reste classé parmi les plus pauvres au monde avec un Indice de Développement Humain (IDH) qui stagne pratiquement depuis plus de dix (10) et un contexte social préoccupant.

En effet, d'une manière générale les indicateurs de bien-être social du Burkina Faso sont inférieurs aux moyennes africaines. Le pays est classé parmi les pays les moins avancés avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de 749 492 FCFA soit \$ USD 1500 en 2013 (Statistiques mondiales)<sup>1</sup>. En 1992, l'indicateur de développement humain (IDH) était de 0,203, de 0,303 en 1998 et de 0,389 en 2009. Au cours des dix dernières années (2005-2009), cet indice est resté faible s'établissant autour de 0,33. Pour l'année 2014, l'IDH du Burkina Faso était estimé à 0,388 et le pays classé au 181<sup>ème</sup> rang au niveau mondial. Bien que l'économie burkinabè connaisse donc des avancées remarquables au plan macroéconomique grâce à une croissance du PIB de plus de 5% en moyenne depuis 1994, la pauvreté n'a pas reculé. Avec une incidence qui est

<sup>1</sup> [http://www.statistiques-mondiales.com/burkina\\_faso.htm](http://www.statistiques-mondiales.com/burkina_faso.htm)

passée de 44,5% en 1994 à 45,3% en 1998, puis à 46,4% en 2003, elle semble au contraire s'accroître.

Malgré les mesures prises, la population active du Burkina Faso se compose essentiellement de pauvres, de ruraux et de jeunes non qualifiés avec comme conséquence la faible productivité du facteur travail. Dans l'ensemble, le chômage se situe à un niveau relativement bas : il touche 1,8% de la population vivant principalement en milieu urbain. Il semble alors que le principal problème se pose en termes de sous-emploi, de faible qualification et de faible rémunération des travailleurs, notamment en milieu rural. Ce qui ne leur permet pas de sortir de la pauvreté. Il faut noter que les caractéristiques du chômage du Burkina Faso reflètent un réel problème d'adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi. Le secteur privé est en outre très peu développé et n'est pas structuré pour pouvoir absorber les demandeurs d'emplois de plus en plus nombreux.

Aujourd'hui dirigé par un gouvernement de transition, le principal défi du pays est de réussir sa transition politique et d'instaurer définitivement les principes d'une véritable démocratie. Les pouvoirs publics devront également travailler à améliorer la compétitivité économique du pays et à renforcer la gouvernance, en particulier en matière d'efficacité du système judiciaire et de lutte contre la corruption. Par ailleurs, le pays devra mettre en place des politiques permettant à la fois une meilleure adéquation des formations aux besoins du marché, mais aussi une accélération de la transformation économique pour absorber le flux des demandeurs d'emploi.

Au niveau éducatif, le pays a fait d'importants progrès vers la réalisation d'une éducation de base de qualité pour tous. En effet, l'offre éducative s'est accrue avec l'ouverture et la construction de 653 écoles ainsi que le recrutement de 3 000 enseignants en moyenne par an depuis 10 ans. De ce fait, la couverture éducative s'est améliorée, notamment dans les zones rurales et particulièrement pour les filles. Au primaire, le taux brut d'admission (TBA) est passé de 86,1% en 2011/2012 à 92,6% en 2012/2013 et le taux brut de scolarisation est passé de 79,6% à 83,1% sur la même période. Le taux d'achèvement



au primaire (TAP) a gagné en points depuis 2002 et se situe à 55,1% en 2011. Aujourd'hui, ce taux est estimé à 59,8% soit un accroissement de 4,7 points (Résultats de l'enquête rapide 2012/2013) par rapport à 2011.

Sur la période 2007-2011, la part du budget de l'éducation dans le budget national a été en moyenne de 17,7%, dont 11,2% pour le sous-secteur de l'éducation de base et 6,7% pour le sous-secteur des enseignements secondaire et supérieur. En dépit des efforts soutenus du gouvernement et des partenaires techniques et financiers (PTF) dans la fourniture de services éducatifs et le soutien financier au secteur, l'école burkinabè concentre depuis plusieurs années trois maux qui ont une grande influence sur les ambitions de développement du pays. Il s'agit de la faiblesse du taux de scolarisation, de la faiblesse des rendements internes et externes, de l'insuffisance des capacités de gestion, d'administration et de planification du système éducatif.

Sur le plan sanitaire, les indicateurs restent également relativement bas. Les taux de morbidité (15,8%) et de mortalité générale (15,2%) demeurent élevés comparativement aux données africaines et mondiales ; cette morbidité et cette mortalité étant imputables aux infections bactériennes, parasitaires, mais également à l'infection par le VIH.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la problématique de l'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante pour les populations se pose toujours avec acuité. En effet, de par son climat et la nature de ses sols, le Burkina Faso est un pays aride et mal arrosé. Les enquêtes sur

les conditions de vie des ménages régulièrement conduites dans le pays font apparaître qu'une grande proportion de la population, notamment rurale, est pauvre et souffre d'insécurité alimentaire chronique. En effet, selon le profil de pauvreté, 46,7% de la population burkinabè, soit environ 7,5 millions d'habitants, vivent en dessous du seuil minimum acceptable (INSD, 2012) et constituent de ce fait la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle même en cas de bonne campagne agricole. La récurrence des aléas climatiques (inondation et/ou sécheresse) conjuguée à la volatilité des prix des produits alimentaires accentuent la vulnérabilité de ces ménages pauvres.

En définitive, tous ces facteurs fragilisent le capital social et humain du Burkina Faso et expliquent en grande partie la faiblesse de la productivité du travail qui est l'une des principales contraintes du développement industriel et du développement tout court. Pour l'émergence d'une industrie au Burkina Faso, ces problèmes doivent être traités en même temps que les unités se créent et/ou se modernisent.

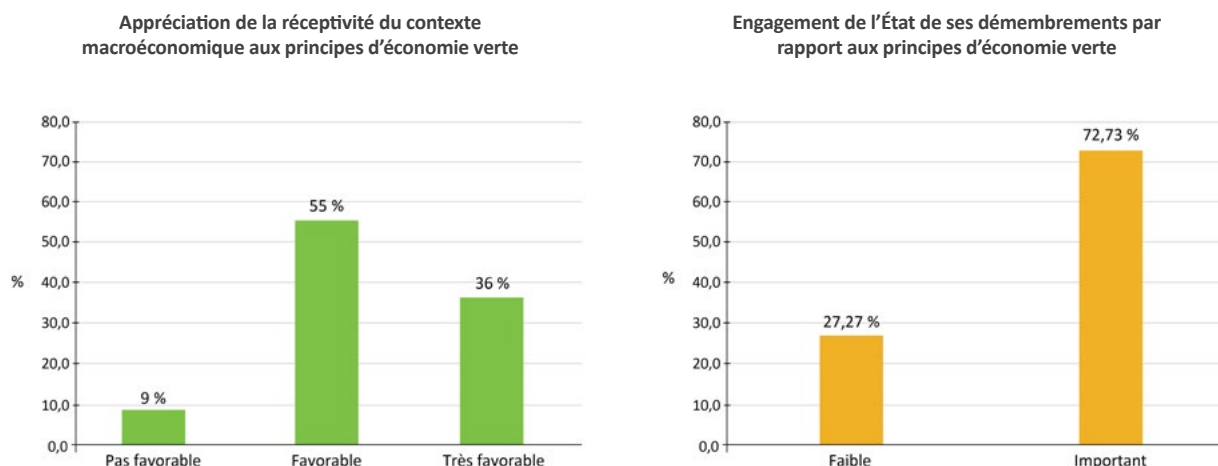
## 3.2. Contexte environnemental

Sur le plan environnemental, le contexte politique du Burkina Faso est caractérisé par une volonté politique affirmée qui permet de prendre en compte les questions environnementales dans le développement depuis la participation du pays au Sommet de Rio en 1992. Les données de l'enquête réalisée par le GRAAD en 2014 auprès de





Graphique 2. Appréciation de la réceptivité du contexte macroéconomique burkinabè aux principes d'économie verte inclusive et engagement de l'Etat



Source : Auteur, sur la base des données de l'étude sur l'économie verte inclusive au Burkina Faso, 2014.

l'administration publique montrent qu'aujourd'hui, le contexte macroéconomique burkinabè est favorable dans son ensemble (91% des réponses) à la promotion de l'économie verte et que l'Etat et ses démembrements sont engagés (73% des réponses, Cf. Graphique 02) .

De nos jours, de nombreuses initiatives (Ratification du protocole de Kyoto en 2005, Elaboration de la PNDD en 2014, Organisation d'ateliers sur les mécanismes de développement propres, etc.) confirment cette volonté politique et publique. Mais, malgré cette volonté, l'engagement et les efforts faits, sur le plan environnemental, le Burkina Faso connaît un contexte difficile marqué notamment par la dégradation des terres, la dégradation des ressources en eau, un système énergétique non durable, des problèmes environnementaux croissants et une faible résilience aux changements climatiques.

De nos jours, de nombreuses initiatives (Ratification du protocole de Kyoto en 2005, Elaboration de la PNDD en 2014, Organisation d'ateliers sur les mécanismes de développement propres, etc.) confirment cette volonté politique et publique. Mais, malgré cette volonté, l'engagement et les efforts faits, sur le plan environnemental, le Burkina Faso connaît un contexte difficile marqué notamment par la dégradation des terres, la dégradation des ressources en eau, un système énergétique non durable, des problèmes environnementaux croissants et une faible résilience aux changements climatiques.

### 3.2.1. La dégradation des terres

Pays sahélien à climat essentiellement semi-aride, le Burkina Faso est confronté à des conditions agro-écologiques relativement difficiles en raison de la péjoration climatique et la pression anthropique croissante. Près de la moitié (46%) du territoire est soumise au phénomène de la dégradation des terres (disparition du couvert végétal, fragilisation et appauvrissement des sols, érosion et baisse des nappes phréatiques...) (FAOSTAT, 2007)<sup>2</sup>. La pluviométrie est dans son ensemble faible (environ 1200 mm dans le Sud-ouest et 300 mm dans le Sahel par an), irrégulière et mal répartie.

Malgré cette situation, l'économie burkinabè est bâtie très largement sur l'activité agricole qui emploie près de 85 % de la population active et contribue avec l'élevage qui lui est lié, pour (35%) à la constitution du PIB et assure 80% des recettes d'exportation. Selon les dernières statistiques, les terres à vocation agricole sont estimées à environ 9 millions d'hectares, soit le tiers du territoire national. Quelques 3,5 millions d'hectares (soit 39%) sont emblavés annuellement, mais compte tenu des cultures dites "secondaires" (contre-saison et double cultures) environ 4,1 millions d'hectares sont cultivés par an. La superficie totale des zones pastorales actives ou fonctionnelles est estimée à 772 377 ha soit 2,83% de la superficie nationale (FAOSTAT, 2012)<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/countryprofiles/index/en/?iso3=BFA>

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/countryprofiles/index/en/?iso3=BFA>

Pour nourrir une population qui croît à un rythme annuel moyen de 3,1%, la part des superficies agricoles dans les superficies totales a doublé en sept ans, passant de 8% en 1984, à plus de 17% en 2011. Selon le programme national de partenariat pour la gestion durable des terres au Burkina Faso, 34% du territoire national, soit 9 432 500 hectares des terres de production sont dégradées. Selon la même source, la progression de la dégradation des terres est estimée à 105 000/250 000 ha par an (PNUD, 2014), ce qui est important au regard des caractéristiques agro-climatiques du pays.

### 3.2.2. La raréfaction et la mauvaise gestion des ressources en eau

Depuis une quarantaine d'années, la tendance de la pluviosité est à la baisse, avec des périodes de sécheresse accrue, particulièrement dans les années 80. Aujourd'hui, plusieurs données confirment l'aggravation du problème. Le constat peut se faire d'abord avec la baisse régulière de la pluviométrie accompagnée de sécheresses de plus en plus fréquentes. On note dans le même registre une migration des isohyètes vers des positions de plus en plus aride. Cette situation est entre autre le résultat des effets conjugués des atteintes portées à la quantité et à la qualité des ressources en eau. Il faut noter que la quasi-totalité des ressources en eau provient des eaux de pluie drainées en surface par les quatre (4) bassins hydrographiques ou qui s'infiltrent dans les aquifères du socle cristallin et du sédimentaire. En année moyenne, les



écoulements représentent 3,6% des précipitations et les infiltrations 15,6%.

Selon les données de l'annuaire statistique de l'eau 2011 (données GIRE 2001), le volume moyen des précipitations est estimé à environ 207 milliards de m<sup>3</sup> dont : 8,79 milliards de m<sup>3</sup> d'écoulement, 32,4 milliards de m<sup>3</sup> d'infiltration et 165,9 milliards de m<sup>3</sup> d'évaporation. Les réserves totales en eau souterraine sont estimées à 402 milliards de m<sup>3</sup> pouvant varier entre 268 milliards de m<sup>3</sup> en hypothèse basse (sécheresse sévère) à 534 milliards de m<sup>3</sup> en hypothèse haute (année humide). L'eau utile renouvelable annuellement est estimée à 40,19 milliards de m<sup>3</sup>. Selon cette étude, les fluctuations observées au niveau des aquifères depuis 20 ans permettent de conclure qu'il n'existe pratiquement pas de ressources en eau souterraine renouvelables.

### 3.2.3. Un système énergétique non durable

A l'instar de la plupart des pays de l'Afrique Subsaharienne, le Burkina Faso éprouve d'importantes difficultés à couvrir ses besoins énergétiques aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Aujourd'hui, son économie se caractérise par une forte dépendance au bois énergie (82% du bilan énergétique primaire) et une demande en électricité qui croît de 13% par an (MME, 2013). La Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) qui est le principal fournisseur d'électricité remplit très difficilement sa mission.

Pour rappel, le réseau interconnecté de cette société, a aujourd'hui une capacité moyenne de 177 MW pour l'ensemble de son réseau interconnecté (plus l'énergie importée) pour une demande moyenne de 197 MW en temps normal, et de 217 MW en période de pointe (mars, avril et mai). D'année en année, cette situation s'est traduite par de fréquentes coupures d'électricité avec toutes les implications que cela entraîne : pertes de bien-être, gaspillage alimentaire, etc. (pour les populations), pertes financières, non-respect d'engagements et de contrats, etc. (pour les entreprises).

Ainsi qu'il a été souligné plus haut, l'approvisionnement énergétique du Burkina Faso repose essentiellement sur l'utilisation des énergies

lignes pour les besoins de cuisson des aliments en ville comme en campagne et pour la production d'énergie industrielle. L'accès à l'énergie moderne (électricité, produits pétroliers) reste quasiment l'apanage des zones urbaines. En 2009, le taux de couverture électrique du Burkina Faso est estimé à 25%, dont 70% en milieu urbain et 3% en milieu rural (Etude prospective du secteur de l'énergie, 2010). Pour l'année 2015, le taux de couverture visé est de 60%. Objectif presque utopique au regard du système actuel de fonctionnement de la SONABEL.

En termes de sources (DPIE, 2010), la production de la SONABEL se présente comme suit : source thermique locale (67,2%), source hydroélectrique 15,66% et importations (17,12%). Cette structure de la production rend l'économie burkinabè fortement dépendante des importations d'hydrocarbures avec deux conséquences lourdes notamment pour l'industrie : la cherté du prix du kWh et la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Pour résumer, dans le contexte actuel le secteur de l'énergie au Burkina Faso est essentiellement marqué par huit (8) principaux problèmes :

- ◇ la forte dépendance aux énergies fossiles importées qui fragilise l'économie du pays dans son ensemble et la performance du secteur industriel en particulier ;
- ◇ le coût élevé du kWh d'origine thermique qui influence négativement la compétitivité des entreprises nationales, notamment l'industrie ;
- ◇ la faible valorisation des ressources énergétiques endogènes ;
- ◇ le déséquilibre entre la ville et la campagne en termes d'accès aux services énergétiques modernes qui se traduit par la concentration des opportunités de création d'activités et d'emplois dans les villes, retardant ainsi, le développement des zones rurales et celui du pays ;
- ◇ la faible implication des institutions financières locales dans le financement du secteur de l'énergie ;
- ◇ l'insuffisance de synergies entre les différents sous-secteurs de l'énergie ;
- ◇ la faible articulation entre la recherche et les acteurs du secteur de l'énergie ;
- ◇ le faible développement des actions de maîtrise de l'énergie et la faiblesse de capacité en termes de disponibilité de ressources humaines en quantité et en qualité pour accompagner le développement énergétique.

### 3.2.4. Des problèmes d'environnement urbain croissants

Selon Walter G. (1995), l'une des plus grandes menaces à la santé humaine dans le monde en développement, concerne le manque d'accès adapté à des services d'approvisionnement en eau salubre et à des structures sanitaires et d'hygiène publique et le Burkina Faso n'échappe pas à la situation. Le problème se pose avec acuité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'accès à l'assainissement en milieu rural est relativement complexe. D'après les résultats des Enquêtes démographiques et de santé réalisées de 2009, le taux d'accès était estimé à 1% si l'on ne tient compte que des ouvrages de technologie "améliorée" pris en compte pour les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il a été estimé à 10% en considérant une partie des latrines "traditionnelles" existantes, dont le taux de présence est estimé à 20%. La situation est d'autant plus alarmante que la récente enquête sur





l'assainissement familial (ENA) montre que le taux d'accès n'a pas évolué avec moins de 1% de ménages ruraux qui ont accès à l'assainissement familial en 2010.

En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable est évalué en 2011 à 84% contre 63 en milieu rural (rapport bilan annuel 2012 du PN-AEPA). Cependant, ces taux d'accès cachent des disparités entre les villes et les autres localités. Des progrès sont nécessaires pour améliorer (i) le taux d'accès qui est faible dans les centres auxiliaires, et (ii) la consommation spécifique moyenne qui reste modeste en raison de la prédominance de l'accès par borne fontaine. En ce qui concerne l'accès à l'assainissement en milieu urbain, il est évalué en 2012, à 24%. Il est de 31% à Ouagadougou, 20% à Bobo-Dioulasso et 13% dans les autres centres de l'ONEA.

Du fait de la défaillance des systèmes d'assainissement dans les centres urbains et l'urbanisation galopante, on assiste à l'apparition de problèmes environnementaux importants liés principalement à la défaillance des systèmes de gestion des déchets et des eaux usées, la pollution de l'air, etc. Aujourd'hui, environ 80% des ménages jettent leurs ordures et les eaux usées dans la cours ou dans la rue, compromettant ainsi la santé de leurs membres et celle de leurs voisins par la création de conditions favorables à la prolifération de vecteurs

de maladies. Par ailleurs, selon la DGAE (Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta), l'utilisation de la nature comme lieu d'aisance est une pratique répandue au Burkina Faso et concerne 6 ménages sur 10 (60%).

En milieu rural, 8 ménages sur 10 n'utilisent pas de latrines. En milieu urbain, 9 ménages sur 10 utilisent des latrines quel que soit le type de technologie. Dans l'ensemble, 62,8% des ménages font leur besoins dans la nature. Une telle situation nuit gravement à l'hygiène et à la santé publique. Un autre problème est l'envahissement des villes par les déchets plastiques avec des conséquences énormes : obstruction des systèmes d'évacuation des eaux de pluies, inondations, prolifération des moustiques et autres bactéries nuisibles, etc.

### 3.2.5. L'érosion de la biodiversité

Selon l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire piloté par les Nations Unies, 60% des écosystèmes de la planète ont été dégradés au cours des 50 dernières années, et les deux tiers des écosystèmes sont aujourd'hui exploités au-delà de leurs capacités. La fragmentation ainsi que la destruction des milieux naturels liées en particulier à l'urbanisation croissante, au développement des infrastructures de transport et à la surexploitation des ressources affectent tout particulièrement la biodiversité, qui, au Burkina Faso, est marquée



par une érosion relativement importante en rapport avec les fortes pressions exercées par les activités humaines (agriculture, élevage, bois de feu, urbanisation, etc.) et qui sont à l'origine d'une fragmentation ou d'une destruction des habitats naturels (dégradation du couvert végétal, déforestation et assèchement des zones humides, etc.), d'une vulnérabilité croissante des espèces végétales, animales et du déclin de certaines d'entre elles (SCADD, 2010). Plusieurs analyses sur le profil, environnemental du pays montrent que, les animaux comme l'autruche sont en voie de disparition et que par ailleurs, six (6) autres espèces tels que le damalisque, la gazelle rufifron, la gazelle dorcas, le lycaon, la grue couronnée et protoptère, sont vulnérables.

Afin d'inverser les tendances, il faut noter que l'Etat burkinabè a élaboré et mis en œuvre différentes politiques et programmes à l'exemple de la Stratégie Nationale et le plan d'action en matière de diversité biologique (Cf. point 3.2.3).

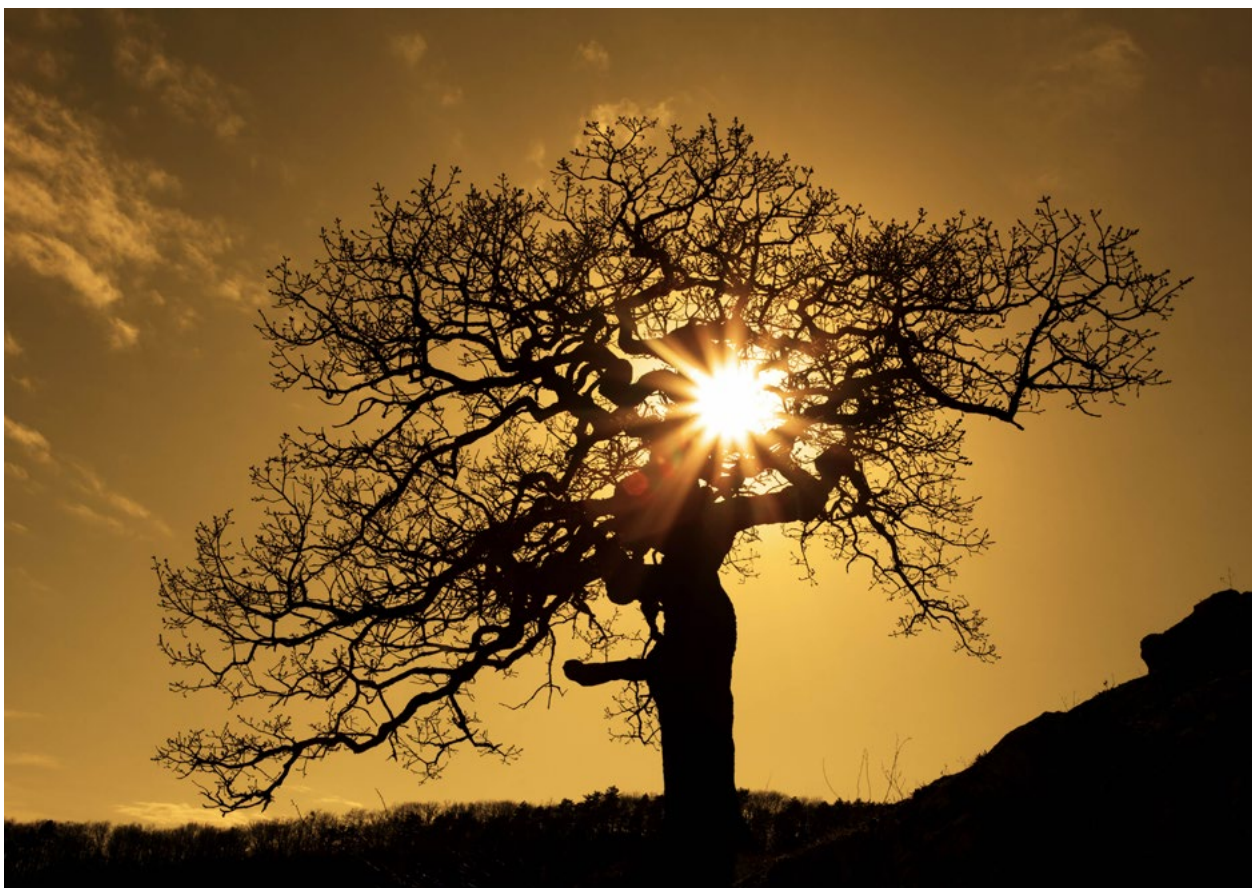
### 3.2.6. Les changements climatiques

A l'instar des autres pays, les changements climatiques se sont imposés depuis quelques décennies au Burkina Faso. Ils se traduisent principalement par une irrégularité aggravée des précipitations de plus en plus mal réparties en termes spatio-temporels, des températures de plus en plus élevées,

des épisodes de sécheresses et d'inondations plus fréquentes, une diminution des apports en eau, une dégradation notable des terres, une plus grande fragilité des écosystèmes et de leur dynamique. Dans ce contexte, ces changements climatiques menacent en premier lieu le secteur primaire notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation des forêts qui constituent des secteurs clefs de l'économie burkinabè.

Dans ce chapitre des changements climatiques, il faut que noter les inondations qui ont été enregistrées au cours de ces dernières années ont entraîné de nombreux déplacements de populations avec tous les problèmes humanitaires que cela comporte. Selon les données du rapport pays de suivi de mise en œuvre des OMD de 2010, les facteurs climatiques ont engendré une perte de 268 005 tonnes de céréales, soit une valeur monétaire de 35 266 milliards de francs. Ce qui est énorme pour un pays comme le Burkina Faso classé par les PPTE.

Il faut cependant noter que conformément à ses engagements et avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du PNUD, le Burkina Faso a élaboré depuis le 19 novembre 2007, son Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques (SP/CONEDD, 2007) dans l'optique de faire face au problème.





## 4. CONTEXTE POLITIQUE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

L'adoption d'une politique est, dans une approche-développement, une réponse à un impératif posé par la conjoncture du moment. C'est dans ce cadre que, depuis les années 1960 (indépendances politiques), le Burkina Faso a expérimenté différentes politiques et stratégies censées impulser le développement industriel. En revenant sur les principales conjonctures et leurs impératifs, la section suivante présente le cadre institutionnel, les grandes politiques et stratégies du pays. Il faut noter que l'étude n'a pas la prétention de faire un point exhaustif de la situation. L'objectif principal est de revenir sur les grandes mesures et actions qui ont marqué le domaine de l'environnement au Burkina Faso par leur envergure.

Avant tout, la politique permet de définir de façon délibérée les orientations d'un système. Des stratégies, des mesures, des règles, etc., sont alors définies pour permettre la bonne marche de cette politique. Dans ce sens, les pouvoirs publics jouent un rôle crucial dans la mesure où ils sont au centre de la dynamique politique, à travers notamment l'organisation et la coordination des institutions dont les principales caractéristiques sont décrites dans la section suivante. Avant l'analyse critique des politiques industrielles, commerciale, technologique et environnementale, elle présente l'organisation et la coordination institutionnelle qui régit le secteur industriel burkinabè.

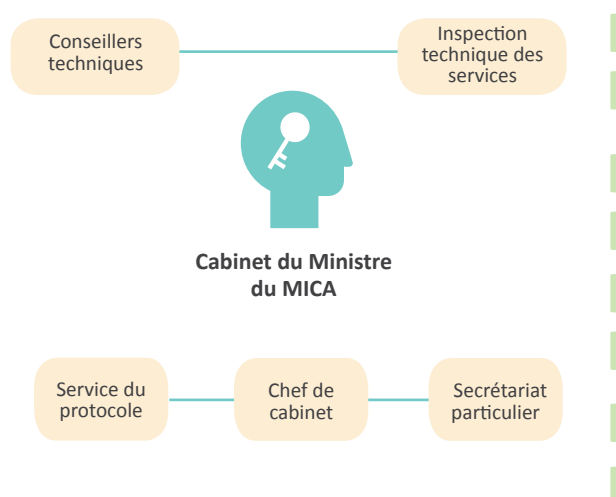
### 4.1. Secteur industriel burkinabè : le cadre institutionnel et de coordination

Au Burkina Faso, la question de l'industrie et de son développement est pilotée par le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (**MICA**) qui s'articule autour de deux structures :

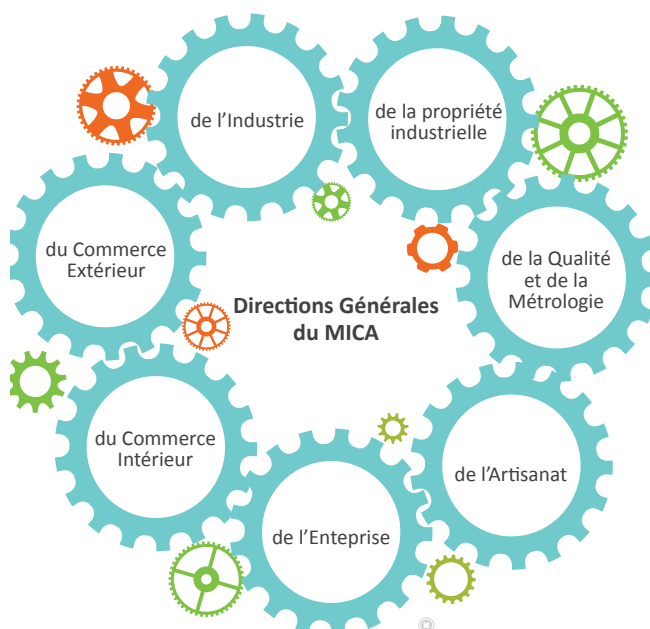
- ◇ le cabinet du ministre, qui est chargé entre autre de contrôler la gestion administrative et technique des services du ministère, de gérer les relations avec le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres, ainsi qu'avec les autres ministères, les Institutions nationales et internationales etc. et ;
- ◇ le Secrétariat Général qui comprend les structures centrales, les structures déconcentrées (démembrement du ministère au niveau régional), les structures rattachées<sup>1</sup> et les structures de mission (structures créées pour exécuter des missions conjoncturelles ou temporaires).

<sup>1</sup> Cette structure comprend : les Services publics décentralisés, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'économie mixte, les Etablissements publics de l'Etat, les Projets et Programmes de développement concourant à l'accomplissement des missions du département.

#### Niveau 1 : Politique



#### Niveau 2 : Technique



Dans cette structuration, une structure centrale s'occupe exclusivement des questions industrielles aussi bien en matière d'élaboration qu'en matière de mise en application de la politique définie par le ministère. Il s'agit de la Direction Générale de l'Industrie (DGI) comprenant la Direction de la promotion et de la coopération industrielles (DPCI) et la Direction de l'information et de la réglementation industrielle (DIRI).

#### DGI est chargée notamment de/d' :

- ◇ élaborer et de suivre la mise en œuvre de la réglementation industrielle ;
- ◇ élaborer et de réviser le Code des Investissements et ses textes d'application ;
- ◇ élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie de promotion des investissements ;
- ◇ lutter contre les pollutions industrielles ;
- ◇ suivre les législations et les textes réglementaires affectant l'industrie ;
- ◇ collecter, traiter et diffuser l'information et la documentation industrielles ;
- ◇ élaborer des notes périodiques et conjoncturelles sur les secteurs porteurs ;
- ◇ élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de promotion de l'industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et/ou des Petites et Moyennes Industries PME/PMI ;
- ◇ suivre les questions industrielles internationales et celles liées à l'intégration sous-régionale et régionale ;
- ◇ suivre et de coordonner les actions de développement des petites et moyennes industries, en relation avec les structures d'appui aux PME/PMI.

Il faut noter en termes de coordination que cette structure est sensée travailler en collaboration plus ou moins étroite avec les structures déconcentrées, rattachées et de mission, mais aussi avec les autres structures centrales telles que la Direction Générale de la Propriété industrielle (comprenant

la Direction de l'information, de la documentation et de la formation (DIDOF) et la Direction de la promotion, de l'assistance et de la valorisation (DPAV)) et l'Inspection générale des affaires économiques (IGAE) chargée de/d' :

- ◇ contrôler l'application des réglementations en matière industrielle, commerciale et d'organisation de la concurrence ;
- ◇ superviser les prix et les stocks des produits de grande consommation ;
- ◇ mener des études prospectives sur les produits de grande consommation et ;
- ◇ surveiller certains prix.

#### Quant CNPI, elle est chargée de/d' :

- ◇ participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de propriété industrielle ;
- ◇ élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie de promotion de la propriété industrielle ;
- ◇ veiller au respect des conventions et accords régionaux et internationaux relatifs à la propriété industrielle et d'élaborer les textes nécessaires à leur application au plan national ;
- ◇ représenter l'Etat dans les organes directeurs des institutions internationales de propriété intellectuelle dont le Burkina Faso est membre ;
- ◇ coordonner et de centraliser les actions d'assistance et de formation des organismes internationaux de la propriété intellectuelle ;
- ◇ informer et de sensibiliser le public sur l'utilité de la propriété industrielle dans l'activité économique
- ◇ œuvrer à la réalisation d'un centre national de documentation en propriété intellectuelle et de l'animer ;
- ◇ collecter, traiter et diffuser la documentation technologique ;

- ◇ conseiller et assister les demandeurs, les détenteurs et les utilisateurs de titre de propriété industrielle ;
- ◇ entretenir et de développer les relations de partenariat ou de travail avec les institutions de recherche et les associations des inventeurs et innovateurs ;
- ◇ assister les opérateurs économiques à l'élaboration des contrats de licence portant sur l'utilisation des titres de propriété industrielle ;
- ◇ recevoir les demandes de protection au niveau local et de les transmettre au siège de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ;
- ◇ suivre et d'organiser les foires et salons spécifiques de promotion et de valorisation des inventions et des résultats de recherche.

La DGI, comme souligné précédemment, est soutenue par des structures rattachées pour l'accomplissement de ses missions. Il s'agit entre autres de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), etc.

## 4.2. Stratégies et politiques nationales

Par définition, la politique est l'action consciente de la puissance publique à travers la mise en œuvre des moyens, pour atteindre des objectifs économiques et sociaux préalablement définis (Lexique d'économie, 2008) ; la stratégie étant l'ensemble de ces objectifs opérationnels choisis pour mettre en application la politique. D'un autre côté, ces objectifs opérationnels sont souvent des solutions à des impératifs conditionnés par la conjoncture du moment. Cette section fait l'état des lieux des politiques industrielles et commerciales, du climat d'investissement et des politiques financières, des politiques environnementales, ainsi que des politiques de recherche scientifique et d'innovation mises en œuvre par le Burkina Faso, pour répondre aux différents impératifs socio-économiques qui se sont posés à lui dans le temps.

### 4 GRANDES PHASES :

1960-  
1980

Phase de l'industrialisation par substitution aux importations

1980-  
2000

Phase des programmes d'ajustement structurel

2000-  
2010

Phase des documents stratégiques de réduction de la pauvreté

2010 à  
nos jours

Phase des politiques sectorielles

### 4.2.1. Politiques industrielles et commerciales

Selon la théorie économique, l'industrialisation est au cœur du développement économique des pays. Un pays qui aspire au développement devrait au moins définir et adopter des stratégies de développement industriel et commercial claires, conduites sous des politiques industrielle et commerciale clairement établies. Au Burkina Faso, la recherche de telles politiques à conduit les gouvernants à différents essais résumés dans cette section en quatre (4) grandes phases tracées par cinquante (50) ans d'histoire de la politique industrielle burkinabè.

#### Période 1960-1980 ou phase de l'industrialisation par substitution aux importations.

Au cours de la période post-indépendance, la mauvaise gestion publique s'est traduite au niveau macroéconomique par d'importants déséquilibres. Un programme d'austérité fut adopté pour rétablir rapidement ces équilibres (équilibre budgétaire, absence de dette publique). Rapidement, les dépenses publiques sont maîtrisées et la bonne

gouvernance relativement retrouvée. Mais, avec le relâchement de la gestion publique et les mauvaises pratiques, on assiste rapidement à une croissance importante de la dette publique et à un effritement des équilibres budgétaires alors acquis.

De nouveau, les autorités se relancent dans des objectifs de rééquilibrage des comptes macroéconomiques et il s'ensuit, entre 1961 et 1962, un ensemble de mesures d'auto-ajustement<sup>2</sup>. Globalement, la catastrophe est maîtrisée sans éliminer pour autant le déficit budgétaire visé. Sur le plan structurel, aucun changement significatif n'est enregistré. Jusqu'en 1965, les parts relatives des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services sont restées quasiment identiques, ainsi que le taux de croissance de la population.

Entre 1970 et 1980, toujours dans la dynamique de rééquilibrage des comptes macroéconomiques et à l'instar des autres pays africains, le Burkina Faso adopte une politique industrielle volontariste basée essentiellement sur trois éléments fondamentaux que sont la substitution aux importations, l'utilisation des matières premières locales et la promotion des exportations.

Au départ, l'idée était de produire localement les biens de consommation surtout pour répondre aux besoins du marché intérieur. Cette idée devrait permettre de lancer un programme d'industrialisation qui produirait ces biens de consommation et par la suite les biens intermédiaires et d'équipements nécessaires à l'industrie locale. En termes de résultat, cette politique industrielle devrait produire trois principaux effets : l'autosuffisance alimentaire, la réduction du déficit budgétaire tant recherché et l'amélioration des soldes de la balance des paiements.

Dans sa mise en œuvre, cette politique a consisté principalement au lancement de quelques projets industriels, à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures de promotion et de protection des entreprises locales dont :

<sup>2</sup> Création d'un fonds d'investissement appelé "Effort Populaire d'Investissement" par la réduction des salaires des fonctionnaires de 5 à 12% selon la catégorie, la réduction de 25 à 50% des avantages accordés aux fonctionnaires, la réduction de l'âge de la retraite de 55 à 53 ans...

- ◊ les mesures de protection : il s'agit des barrières tarifaires<sup>3</sup> et non tarifaires<sup>4</sup> ;
- ◊ les mesures d'incitation : à travers des homologations sur les biens de production locale, le cadre de devis ; le code des investissements et des impôts qui prévoient des allègements ou suppressions de taxes/impôts, en faveur de certaines entreprises locales ; des subventions pour assurer la création et le bon fonctionnement d'entreprises publiques.

Sur le plan macroéconomique, de façon globale les résultats sont restés mitigés principalement en raison des contraintes suivantes : manque de main-d'œuvre qualifiée et de moyens financiers, mauvaise gouvernance, étroitesse des marchés/débouchés intérieurs, non maîtrise des questions industrielles, coût relativement élevé des facteurs de production comparativement aux autres pays de la sous-région, etc. (DGDI-MICA, 2010).

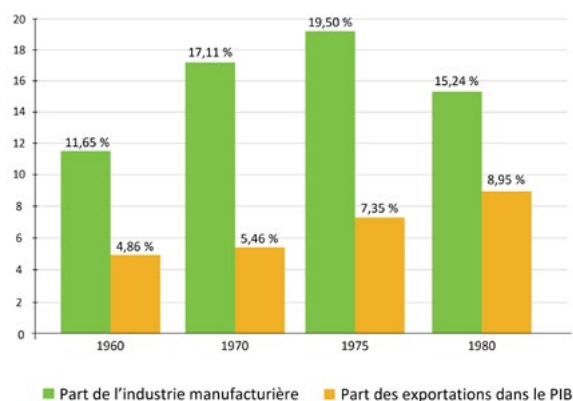
Sur le plan sectoriel par contre, notamment dans le secteur industriel, quelques améliorations sont enregistrées entre 1970 et 1980. Au cours de cette période, le Burkina Faso a enregistré une augmentation relative de la part (en valeur ajoutée) de l'industrie manufacturière dans le PIB. En effet, de 11,65% en 1960, elle est passée à 17,11% en 1970 et a atteint 19,5% en 1975 (Banque Mondiale, 2014) soit sur la période une croissance moyenne d'environ 15% (Cf. *Graphique 03*). La situation des exportations en pourcentage du PIB est allée dans le même sens selon les données de la Banque Mondiale qui présentent la situation suivante : 4,86% en 1960, 5,46% en 1970 et 8,95% en 1980. Ce qui représente sur la période une croissance annuelle moyenne de 9.85%

Malgré les résultats obtenus dans le secteur, à la fin des années 1970, on note une réaffirmation de la politique d'austérité avec une priorisation du secteur agricole et de l'agroalimentaire. Mais

<sup>3</sup> Il s'agit de : droit fiscal 0-91%, médiane 58% (plus élevé sur l'importation des intrants avant 1984), extension de la taxe sur le chiffre d'affaire aux importations, taxe statistique, timbre douanier et autres fiscalité à l'importation.

<sup>4</sup> Au nombre de 07: licence d'importation; autorisation préalable, exceptionnel, spéciale d'importation; visa préalable d'importation, prohibition et suspension temporaire d'importation; monopole d'importation

Graphique 3. Part de l'industrie manufacturière et des exportations (En % du PIB, 1960-1980)



Source : Auteur, à partir des données de la Banque Mondiale, 2014

dans la même dynamique, le pays a continué avec les mesures de soutien à la mise en œuvre de la politique de substitution aux importations. Dans cette optique, plusieurs initiatives parmi lesquelles on peut retenir : l'élaboration du code des investissements avec des mesures d'incitation à l'investissement privé, l'élaboration d'un plan de développement industriel suivi de la mise en place de quelques unités industrielles<sup>5</sup> et la création de structures de financement<sup>6</sup>.

Enfin de compte, une lecture de toutes les politiques et mesures prises au cours de cette période révèle l'absence de questions aujourd'hui très importantes comme celles de l'environnement qui semblent être mises au second plan. D'un autre côté, le secteur industriel n'a pas connu un véritable développement jusque dans les années 1980 qui marque le début des programmes d'ajustement structurel (PAS) et de la seconde grande phase de l'histoire de politique industrielle au Burkina Faso.

### Période 1980-2000 ou phase des programmes d'ajustement structurel.

Au début des années 1980, la politique économique reposait sur la promotion de la consommation basée essentiellement sur la production nationale. La priorité est en effet toujours orientée vers le secteur primaire, mais avec l'industrie comme support. On note ainsi une restructuration des

<sup>5</sup> Au nombre de 07: GMV (1971), SOSUHV (1972), SAP Olympique (1972), SOVOGAZ (1973), SOPIF (1973), COVEMI (1976), SAVANA (1976)

<sup>6</sup> BIAO, BNP, CNDI

secteurs industriels (créations d'économie mixte), un allègement des mesures protectrices surtout sur les intrants (matières premières, emballages et matières consommables) pour permettre aux entreprises de fonctionner. Malgré ces mesures incitatives, dans l'ensemble, les résultats obtenus sont peu reluisants : balance commerciale négative, accumulation d'arriérés des dettes, situation financière difficile, etc. En outre, la contribution du secteur manufacturier chute avant de se stabiliser à un niveau en moyenne inférieur par rapport à la période précédente (19,05% en 1975, 15,24% en 1980, 15,23% en 1990).

Au début des années 1990, les effets conjugués de la chute des prix des produits de base, de l'accroissement des besoins des entreprises industrielles locales en produits importés et de la crise du pétrole provoquent d'importants déséquilibres dans la balance des paiements. Pour répondre à ces impératifs, le Burkina Faso à l'image de nombreux pays africains, s'inscrit dans la dynamique des PAS en vue de relancer son économie à travers notamment : la libéralisation du commerce et des prix, la réforme du tarif douanier et du code de l'investissement, la privatisation et le désengagement de l'Etat comme acteur principal économique.

Malheureusement, ces programmes n'ont fait que plonger le pays dans une croissance lente et irrégulière (2,15% de croissance du PIB entre 1989 et 1990, 3,46 entre 1993 et 1994, puis 1,31% entre 1994 et 1995) et exposer les entreprises manufacturières locales à la concurrence conduisant bon nombre d'entre elles à la faillite. Selon le CNUCED/ONUDI (2011), tout comme l'industrialisation fondée sur le remplacement des importations, les programmes d'ajustement structurel n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de transformation structurelle et de diversification des exportations.

A la fin des années 1990, pour redresser l'économie et corriger les erreurs commises pendant les deux phases précédentes, le Burkina Faso adopte, en 1998, la stratégie de développement industriel pour promouvoir le processus d'industrialisation<sup>7</sup> qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de Gestion Stratégique du Développement Industriel (CAPES, 2007). Ici, il est important de noter que c'est la première stratégie de développement

<sup>7</sup> Politique préconisée à la suite de la conférence des ministres africains



industriel clairement définie et adoptée par le pays. C'est une approche qui permet d'organiser un processus de coopération censé être efficace et efficient entre le gouvernement, le secteur privé et les institutions techniques et financières.

En adoptant, une démarche de stratégie générale organisée (SDI) autour de douze filières sectorielles, notamment le coton, les céréales, les fruits et légumes, les oléagineux, les ressources animales (lait, viande, cuirs et peaux), la fabrication et ouvrages en métaux, et polymères (caoutchouc et plastiques), l'Etat burkinabè visait :

- ◇ une mise en cohérence de ses actions avec celles des entreprises industrielles et des institutions techniques et financières ;
- ◇ une maîtrise du secteur informel et des coûts de production qui pèse toujours sur le développement industriel ;
- ◇ le développement des exportations,
- ◇ une réduction de la pression fiscale et une intégration des femmes au développement ;
- ◇ la promotion des PMI rurales et une diversification des technologies utilisables en protégeant l'environnement, etc.

Dans cette stratégie, le dernier objectif ci-dessus cité, donne l'apparence d'une prise de conscience pour les questions d'environnement dans le domaine industriel. Toutefois, les structures de recherche scientifique et technologique mieux outillées dans le domaine ne sont pas clairement associées. En effet, selon le CAPES (2007), la vision filière telle que développée dans la SDI ne prend pas en compte les aspects de l'innovation et de la RD, d'où la non inclusion des centres de recherche et de formation dans le projet des filières. En fait, dans la politique de filières, l'Etat semble plus préoccupé par l'intégration et le renforcement de la filière que par les problèmes de compétitivité. En outre, on n'est pas forcément préoccupé par un développement industriel allant dans le sens de la création de nouveaux produits ou de nouvelles entreprises pour la prise en charge des nouveaux produits développés.

En conséquence, la SDI, n'a pas donné les résultats escomptés en termes de développement industriel et commercial en dehors de la filière coton. Un élément important à noter sur les résultats de la SDI est que la synergie recherchée entre l'Etat, l'industrie et la Recherche-Développement n'a pas fonctionné. Les grandes questions et préoccupations telles que la cherté des coûts de production, la faible compétitivité des industries, etc. continuent de se poser et dans l'ensemble, l'industrie peine à démarrer, voire régresse.

### Période 2000-2010 ou phase des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP).

Au début de l'année 2000, commence l'ère des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) l'optique étant de soulager les pays pauvres très endettés (PPTÉ) comme le Burkina Faso de leur surendettement. dans l'ensemble, ce programme a permis l'élaboration et l'adoption d'une série de politiques, de stratégies et de mesures qui ont eu des incidences assez positives essentiellement sur les performances macroéconomiques du pays qui se poursuivent jusqu'à nos jours. Parmi les grandes mesures prises, il faut surtout retenir :

1. **Le Cadre Stratégique de Lutte contre Pauvreté (CSLP) élaboré en 2000 après la relecture (en 1999-2000) de la Lettre de politique pour le développement humain durable (LPDHD) de 1995.** Cette stratégie vise à : (a) *accélérer la croissance et la fonder sur l'équité* ; (b) *garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base* ; (c) *élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres* ; (d) *promouvoir une bonne gouvernance*. De la lecture de ces différents documents, il apparaît immédiatement que, la question du développement industriel n'est pas considérée dans la lutte contre la pauvreté. Les principaux concepts qui font de plus en plus leur apparition et qui sont mis en avant, sont l'équité, l'inclusion/exclusion, égalité-genre, etc.
2. Toujours dans le souci de mieux ficeler les politiques en place, **la lettre de politique de développement du secteur privé** fût élaborée avec pour objet de présenter le programme de réformes que le gouvernement du Burkina Faso entend mettre en œuvre en vue de soutenir la

mise en œuvre du CSLP. C'est dans cette lettre qu'apparaît à nouveau clairement, la volonté d'avoir une "vraie" stratégie de développement industriel. La nécessité de cette décision vient de la prise de conscience, de la persistance des contraintes récurrentes qui bloquent le développement industriel et qui sont :

- ◇ le faible degré de participation privée au secteur formel par rapport au secteur informel ;
- ◇ la persistance de la fraude qui pose de sérieux problèmes de concurrence ;
- ◇ le coût élevé des facteurs de production ;
- ◇ la faiblesse de la productivité des facteurs ;
- ◇ les difficultés d'accès des entreprises au financement en raison des exigences du secteur financier et ;
- ◇ la faible productivité globale des facteurs de production, etc.

Il est à signaler que jusque-là, aucune politique industrielle claire, n'a été élaborée. La conduite du développement du secteur industriel se fait toujours sous la SDI de 1998. Cependant, des initiatives intéressantes existent. On note à cet effet, les actions suivantes :

- ◇ aménagement d'emplacement industriel,
- ◇ développement du secteur de l'électricité et de l'eau,
- ◇ création et professionnalisation des structures de facilitations des formalités et des structures d'appui et d'accompagnement.

### Période 2010 à nos jours ou phase des politiques sectorielles.

Elle débute avec la mise en place de la SCADD élaborée et adoptée en fin 2010 pour la période 2011-2015 dans laquelle il est fait le constat suivant :

*"la mise en œuvre du CSLP, a certes permis de réaliser des progrès en matière de gestion de*

*l'économie, mais ces progrès n'ont pas permis de réaliser pleinement les objectifs quantitatifs de développement, notamment la réalisation d'une croissance forte et la réduction significative de la pauvreté malgré les nombreuses politiques et actions menées".*

Un autre constat, est que le CLSP 2000 n'aurait pas permis d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2015 comme prévu.

Dans un tel contexte, la SCADD se donne pour objectif général de :

*"réaliser une croissance économique forte et soutenue, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, de la qualité de vie de la population et qui prenne en compte les principaux déterminants de la gestion durable des ressources naturelles".*

Pour opérationnaliser cette stratégie, nombre de mesures, de stratégies et de politiques ont été élaborées et/ou adoptées par le gouvernement burkinabè :

Dans le domaine industriel, il faut relever la Politique d'Industrialisation Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA) dont la vision est de :

*"entretenir un tissu industriel compétitif sur le marché international, respectueux de l'environnement et propre à améliorer significativement le niveau de vie des populations à l'horizon 2030".*

Au niveau national, la PICA est traduite par la politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA) avec pour principal but de relever les grands défis déclinés dans la SCADD parmi lesquels, celui de l'accélération de la croissance afin de placer le Burkina Faso sur les sentiers de l'émergence et du développement durable.

L'orientation stratégique de la POSICA pour le secteur industriel, à laquelle est consacrée un programme, est de «**développer une industrie intégrée et compétitive, génératrice de valeur ajoutée aux différentes matières premières**» à travers principalement l'agriculture (agro-industries et textile), l'élevage (cuirs et peaux,



élevage industriel) et les mines (or, manganèse, cuivre, bauxite) ainsi que l'énergie innovante (énergie solaire), la mécanique (outillage agricole et équipements domestiques), les pôles de croissance et les technologies de l'information et de la communication. Concrètement il s'agit de développer une masse critique d'industries compétitives tournées vers la transformation des matières premières locales et exploitant les technologies émergentes à travers : la compétitivité des entreprises industrielles, le développement des PME/PMI, la mise en place d'infrastructures de soutien à l'industrie et la diffusion des informations et analyses sur l'industrie. En ce qui concerne la question de l'économie verte, la POSICA en contient quelques orientations générales beaucoup plus axées sur le développement durable. La question est considérée comme une dimension transversale de la politique et les mécanismes de mise en œuvre restent entièrement à définir.

Sur le plan du commerce, la POSICA apporte une amélioration significative au secteur de par ses orientations relativement plus claires que dans le passé où la politique relative au domaine se résumait essentiellement à des facilités d'exportation sans qu'un lien clair ne soit établi entre la promotion des exportations et l'industrialisation (Ouédraogo, 2004).

Dans sa vision actuelle, l'objectif global du programme est de *“promouvoir le potentiel commercial interne et externe du Burkina Faso tout en respectant les règles de la concurrence saine et transparente”*. Il s'agit de/d' :

- ◇ accroître le potentiel commercial au niveau interne et externe à travers la promotion des filières porteuses ;
- ◇ diversifier les exportations et assurer l'émergence d'un environnement économique international propice aux produits burkinabè et ;
- ◇ promouvoir une concurrence saine et loyale du marché national pour les produits locaux.

La mise en œuvre du programme se base essentiellement, sur les actions suivantes : promotion du commerce extérieur, participation aux négociations commerciales, promotion du commerce intérieur, régulation de la concurrence, informations et analyses sur le commerce, appui à la mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé au Burkina Faso.

De telles orientations qui affichent clairement une certaine volonté politique visent certes à créer de la valeur ajoutée aux différentes matières premières et à promouvoir les produits locaux, mais dans l'ensemble, elles restent encore trop globales pour permettre de relever les défis qui s'imposent au secteur secondaire. La dynamique actuelle du secteur secondaire est quasi-exclusivement imputable au boom minier et dans une moindre mesure au sous-secteur des BTP.

Rappelons que depuis 2011, la contribution des industries extractives devient de plus en plus importante avec un poids estimé à 24,6% du PIB. Le sous-secteur industriel (industries manufacturières) que vise la POSICA, reste caractérisé, par une léthargie d'ensemble depuis les années 1990. Ce secteur reste tributaire de nombreuses faiblesses qui ont encore besoin d'être véritablement traitées en termes de politique économique (CEA, 2014).

Sur le plan commercial, le pays se caractérise par son faible degré d'ouverture aux marchés internationaux et régionaux, en dépit de sa participation stratégique aux zones de l'UEMOA et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, adhésion qui devrait lui permettre un accès plus facile aux marchés régionaux (BAFD/OCDE/PNUD/CEA, 2012).

En somme, on retient que des efforts et des initiatives importants sont réalisés pour promouvoir l'industrialisation au Burkina Faso. Toutefois, il manque jusque-là une politique d'industrialisation bien ficelée et clairement définie. De ce fait, les problèmes qui minent le développement industriel au Burkina Faso semblent insurmontables. Depuis 1960, pour le Burkina Faso, la question du développement industriel se pose toujours dans les mêmes termes :

- ◇ Manque de main d'œuvre qualifiée,
- ◇ Accès limité au financement,
- ◇ Coût élevé et faible productivité des facteurs de production etc.

Ce constat se confirme notamment par les données du tableau 14 sur les principales contraintes du développement industriel telles que données par les acteurs actuels du secteur.

.....

## 4.2.2. Climat d'investissement et politiques financières

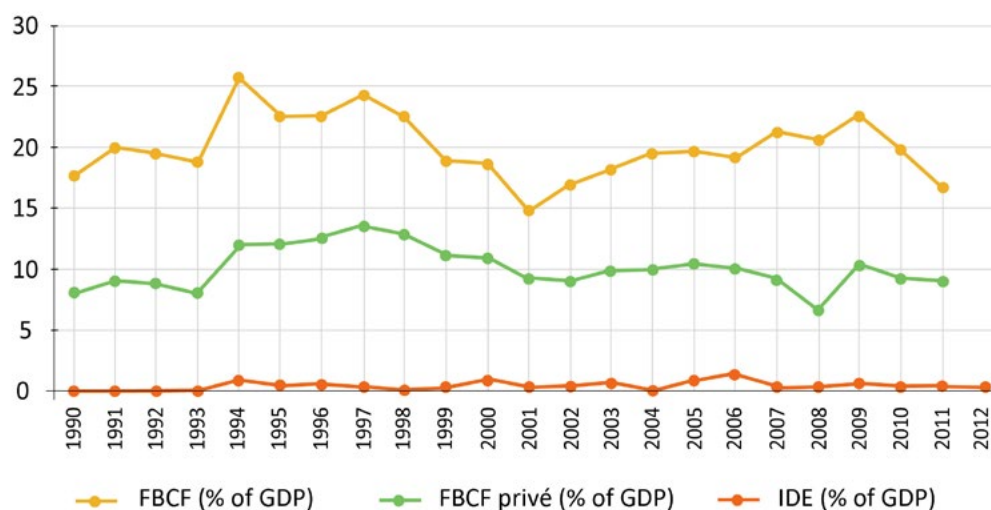
### 4.2.2.1. Climat d'investissement

**Investissement national et étranger** : Au Burkina Faso, la contribution de l'investissement à la formation du PIB demeure encore relativement faible. La part annuelle de la formation brute de capital fixe (FBCF) fluctue autour de 20 % du PIB et atteignait 23,55 % en 2011. De manière globale, l'investissement privé tend à s'égaliser (pour certaines années) avec l'investissement public. Leur part dans le PIB fluctue en effet autour de 10%. Cela montre que l'investissement public n'est pas négligeable (Cf. Graphique 04). Le plus remarquable dans ce graphique c'est surtout la relative faiblesse des IDE.

Au Burkina Faso, il faut noter que les politiques de promotion de l'investissement ont débuté en réalité après l'adoption de la politique d'ouverture quasi-totale aux IDE suite au lancement du processus de réforme et de libéralisation économique en 1990. Par suite, pour créer d'avantage de facilités, le code des investissements a été relu à plusieurs reprises, la dernière datant seulement de 2010. A cet effet, le traitement et la protection accordés aux investisseurs étrangers sont dans l'ensemble appréciables et favorables sous certains aspects liés à la promotion des IDE. Ce constat se confirme notamment par les résultats du rapport Doing-Business des années 2011 et 2012.

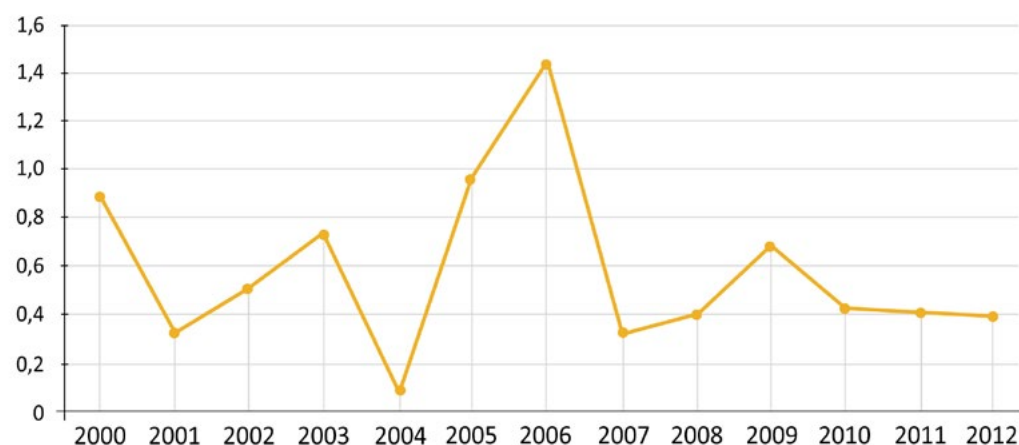
Dans le dernier code, d'importantes barrières relativement arbitraires ont été revues. Par exemple, l'article 8 du code d'investissement de 2010 dispose que "les investissements productifs

Graphique 4. Evolution des investissements et des IDE (% du GDP) au Burkina Faso (1990-2012)



Source : Banque mondiale, 2014.

Graphique 5. Evolution de la part des IDE (En%) dans le PIB au Burkina Faso (2000-2012)



Source : Banque mondiale, 2014.

sont librement effectués au Burkina Faso sous réserve des dispositions spécifiques visant à respecter la politique économique et sociale de l'État, notamment la protection de la santé et de la salubrité publique, la protection sociale et la sauvegarde de l'environnement". En plus de cette avancée, d'autres avantages sont accordés aux importations d'équipements qui bénéficient de taux réduits, notamment les taux de catégorie 1, soit 5% (article 32 bis, L.F 2009). A cela s'ajoute une réduction au quart des critères de seuil d'investissement et de création d'emplois, aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pisciculture.

Globalement, les nouvelles dispositions prises ont été sources d'entrée d'IDE au profit d'un certain nombre d'entreprises en difficultés depuis 1990. Malheureusement, ces flux sont restés dans l'ensemble moyens et irréguliers. En 2011, la part des IDE dans l'investissement total était estimée seulement à 2,85%. En termes de formation du PIB, les IDE ont contribué à hauteur de 0,89% en 2000. En 2006, cette contribution est passée à 1,43%, avant de retomber à 0,38% en 2012. Dans l'ensemble, les données collectées montrent une baisse tendancielle relativement importante au cours de la dernière décennie (2000-2012) (Cf. Graphique 05 et 06).

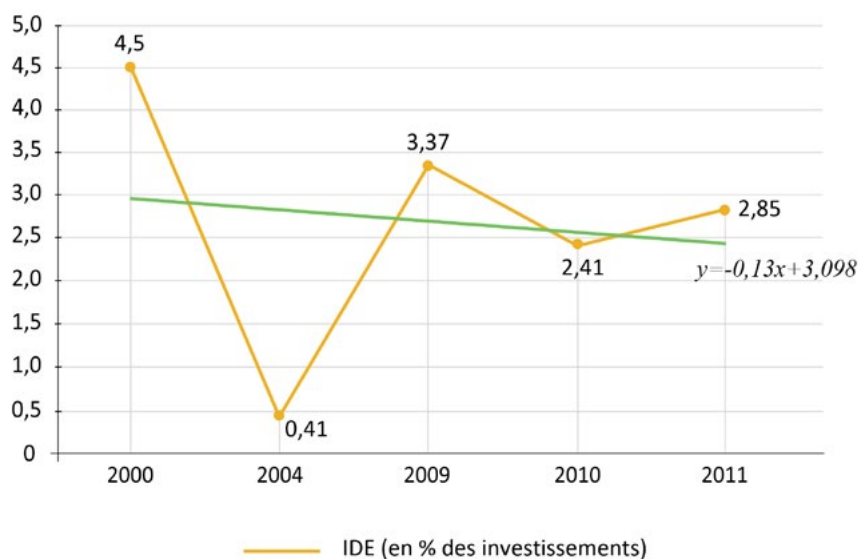
Dans le contexte actuel et conformément aux conclusions de la CNUCED (2009) sur l'évaluation des politiques d'investissement au Burkina Faso, il faut souligner que le pays n'a pas encore été à

mesure jusqu'à présent d'étendre les IDE vers la production de biens ou services destinés notamment à l'exportation. Ce qui limite leurs impacts sur l'économie et sur le renforcement du secteur industriel.

Toutefois, des effets positifs et significatifs sont constatés dans certains secteurs de l'économie. A titre d'exemple :

- ◊ les IDE sont à la base du développement rapide du secteur industriel minier au Burkina Faso. Secteur aujourd'hui très important en matière de potentiel de développement à travers la création d'emplois, la promotion d'activités associées et en termes de recettes fiscales (CNUCED, 2009 ; MME, 2013) ;
- ◊ les IDE ont favorisé la création d'un nombre significatif d'emplois. En effet, les entreprises bénéficiant d'IDE sont classées parmi les principaux employeurs du secteur privé formel (CNUCED, 2009). Selon les données actuelles, les salaires de ces entreprises sont supérieurs à la moyenne nationale. Par ailleurs, le niveau de formation y est aussi sensiblement plus élevé en termes relatifs ;
- ◊ Enfin, les IDE ont eu un impact important dans le secteur des télécommunications en favorisant la diversification et l'amélioration des services, mais aussi une baisse des tarifs en raison de la concurrence accrue.

Graphique 6. Part des IDE dans l'investissement total



Source : Indicateurs Doing-Business, 2015

En somme et dans le contexte actuel, la performance relative du Burkina Faso par rapport à d'autres pays dans des conditions similaires, indique que, le potentiel d'attraction des IDE du pays reste sous-exploité. Développer des stratégies permettant d'attirer des investissements verts peut constituer dans ce cas une sérieuse alternative.

**Climat des affaires** : Dans l'ensemble, le climat des affaires au Burkina Faso n'est pas rassurant, il semble ne pas progresser par rapport aux pays concurrents depuis 2011. En effet, selon le classement Doing-Business dans la facilité de faire des affaires, le Burkina Faso après avoir occupé le rang de 150<sup>e</sup> en 2012, est passé 154<sup>e</sup> en 2013 et 149<sup>e</sup> 2014, puis 153<sup>e</sup> en 2015 alors qu'il était

*Tableau 2. Classement Doing-Business du Burkina Faso (2014-2015)*

THÈMES	RANG 2015	RANG 2014	EVOLUTION
Facilité de faire des affaires	153	149	-4
Obtention des permis de construire ✓	75	76	1
Raccordements à l'électricité	177	173	-4
Transfert de propriété	147	145	-2
Obtention de prêts	131	125	-6
Protection des investisseurs minoritaires ✓	122	136	14
Paiement des taxes et impôts	152	149	-3
Commerce transfrontalier	174	174	0
Exécution des contrats	153	153	0
Solutionnement de l'insolvabilité	115	110	-5

*Tableau 3. Quelques indicateurs de création d'entreprise au Burkina Faso*

INDICATEUR (CRÉATION D'ENTREPRISE)	BURKINA FASO	AFRIQUE AU SUD-SAHARA	OCDE
Procédure (nombre)	3	7,8	4,8
Délais (jours)	13	27,3	9,2
Coût (% du revenu per capital)	44,7	56,2	3,4
capital minimum versé (% du revenu per capital)	308,5	95,6	8,8

Source : Indicateurs Doing-Business, 2015

classé 145<sup>ème</sup> en 2011. L'analyse comparative des deux années (2014 et 2015), prenant en compte les différents critères retenus pour le classement, révèle un recul conséquent (Cf. *Tableau 02*) du pays à tous les niveaux sauf pour les critères d'octroi de permis de construire et de protection des investisseurs minoritaires. Une telle inconstance dans le climat des affaires ne rassure pas les investisseurs étrangers.

Pour les indicateurs de création d'entreprises, le nombre de procédures est de 03 au Burkina Faso contre 7,8 pour l'Afrique au Sud-Sahara et 4,8 pour les pays de l'OCDE (Cf. *Tableau 3*).

Le coût minimum en capital (en % du PIB/hbt) était de 308,5 au Burkina Faso, contre 95,6 pour l'Afrique au Sud-Sahara et 8,8 pour l'OCDE. Les indicateurs d'exécution des contrats (les procédures, le temps et le coût et la résolution des litiges financiers) ne sont pas satisfaisants. Par exemple, il faut dépenser 81,7% du montant de la dette contre 41,7% pour la Côte d'Ivoire et 36,4% pour le Sénégal. La position du pays pour les autres indicateurs n'est guère meilleure sauf pour ceux d'obtention du crédit. Globalement, la création d'une entreprise au Burkina Faso (153<sup>e</sup> mondiale en 2015) est relativement plus difficile et plus coûteuse en temps et en ressources que dans certains pays concurrents tels que le Ghana (96<sup>e</sup>), la Côte d'Ivoire (44<sup>e</sup>), le Sénégal (90<sup>e</sup>) etc.

En dépit toutes ces lacunes et insuffisances, le domaine des investissements connaît quelques performances. Selon le Ministère de l'économie et des finances (MEF) (Octobre 2013), le PIB nominal sous l'optique emploi, a été tiré en partie par les investissements qui sont passés de 1 196,8 milliards de FCFA en 2011 à 1 388,8 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 16,0%. Il faut noter que la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) est en hausse de 10,8% en 2012. Cette progression est imputable à la FBCF privée et publique qui ont enregistré des hausses respectives de 12,4% et 8,8% pour la même période. Il faut noter également que l'investissement a contribué à hauteur de 1,3 point de pourcentage à la croissance du PIB en 2012 contre -1,7 point en 2011.

Face à des résultats mitigés et pour promouvoir un climat des affaires plus attirants, le Gouvernement



a adopté par décret n°2013-107/PRES/PM/MICA/MEF du 07 mars 2013, la création de l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF). La mission principale de cette structure est d'assurer la promotion des investissements directs étrangers et des investissements nationaux de grands volumes et de maximiser leur impact positif sur le développement économique et social.

L'API-BF joue le rôle d'interlocuteur unique pour les investisseurs et assure les fonctions de : la promotion du Burkina Faso comme destination privilégiée d'investissement ; la facilitation, l'accompagnement et le suivi des activités des investisseurs au Burkina Faso ; la coordination des activités de promotion et de facilitation des investissements des autres structures existantes. L'agence travaille en étroite collaboration avec les autres structures de promotion et de facilitation des investissements. Pour l'heure, au regard de la jeunesse de la structure, il est trop tôt pour mener une analyse critique de l'impact réel de la création de sa création.

**Investissement et verdissement des entreprises :**

Dans une perspective de développement durable, certains aspects primordiaux tels les aspects du verdissement de l'économie nécessitent une attention et un traitement particulier. Dans le nouveau code de l'investissement, des avantages liés à ces aspects ne sont pas clairement définis voire quasi-inexistants. On ne voit apparaître que des avantages sur les investissements liés à la protection de l'environnement (exemple de l'article 8 cité ci-dessus). Il est clair que très peu sont les entreprises locales pouvant investir dans

le domaine sans un soutien conséquent de l'Etat en termes d'avantage fiscale et de subvention, au regard des coûts d'investissements très élevés et des priorités actuelles des industriels axées principalement sur la rentabilité financière.

Cependant, des exemples d'efforts de réalisation d'investissements verts existent. On peut citer le fonds vert<sup>8</sup> de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) qui finance à hauteur de 50% l'apport financier des promoteurs qui s'engagent dans l'entreprise verte et les expériences de l'ONUDI avec la société TAN-ALIZ, qui malheureusement n'a pas pu inscrire l'opportunité dans la durée.

Enfin de compte, les données actuelles montrent bien que le concept du vert n'est pas encore bien compris à plus forte raison d'être bien dans les processus de production des entreprises qui restent préoccupées par leurs problèmes classiques notamment les coûts élevés des facteurs de production. De la lecture de la situation actuelle, 50 ans d'efforts non récompensés devraient pousser le monde industriel à changer et à rechercher des alternatives plus efficaces. Dans ce sens et au regard de son contenu, l'industrie verte semble être, dans le cas spécifique de l'économie burkinabè, la meilleure option pour traiter de manière durable les problèmes structurels du développement industriel du pays.

<sup>8</sup> Depuis trois ans, il n'y a eu que deux dossiers non encore conclus. La principale raison est liée au coût excessif des investissements verts. En plus, les entreprises sont plutôt préoccupées par leurs problèmes classiques que le verdissement de leurs activités.



### 4.2.2.2. La politique financière

Au Burkina Faso, la politique financière est pilotée par le Ministère de l'économie et des finances (MEF). Dans cette mission, le MEF exécute principalement les actions suivantes :

- ◊ pilotage et soutien des services du MEF ;
- ◊ gestion macroéconomique et pilotage du développement ;
- ◊ mobilisation et gestion des ressources budgétaires ;
- ◊ programmation budgétaire et gestion des dépenses publiques ;
- ◊ gestion des comptes publics et sauvegarde des intérêts financiers et du patrimoine de l'Etat ;
- ◊ contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude, le faux et la corruption ;
- ◊ gouvernance des relations économiques et financières internationales.

Il faut noter qu'au cours de ces dernières années, la politique financière a beaucoup évolué dans l'optique de répondre au mieux au besoin de la mise en œuvre des orientations du CSLP, puis de la SCADD, notamment à travers les politiques sectorielles. Cette évolution a été marquée notamment par des réformes des finances publiques effectuées dans le cadre notamment de la Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP). En 2012, les principales réformes opérées concernent la planification et la promotion du développement durable et la gestion des finances publiques. Sur le plan des résultats, l'évaluation des finances publiques par la méthode PEFA (Public expenditures and financial accountability)

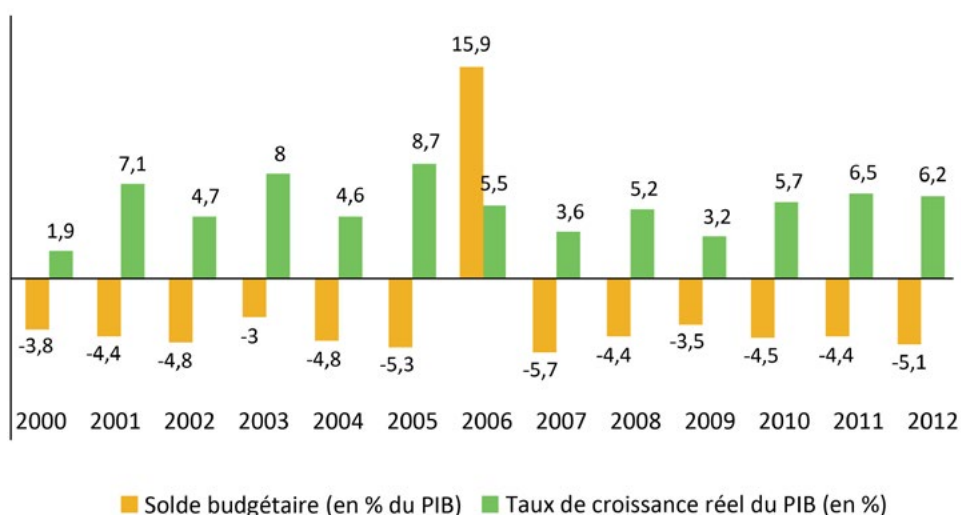
confirme la pertinence des dites réformes. Elle note que : la crédibilité globale du budget s'est nettement améliorée, mais reste à être renforcée ; l'exhaustivité et la transparence budgétaires sont très satisfaisantes, confortées notamment par une ; classification budgétaire et comptable plus solide ; le budget traduit le financement des priorités nationales.

En dépit de ces améliorations, des difficultés persistent et s'articulent autour de la gestion (dû entre autres au non alignement de certains bailleurs de fonds aux procédures nationales de gestion des finances publiques, l'instabilité du réseau informatique, la lourdeur liée à la redondance dans le traitement des dossiers par certains acteurs de la chaîne de la dépense publique...) et de la mobilisation des recettes (à savoir l'incivisme fiscal et la fraude douanière qui entraînent un important manque à gagner ; à la faible déconcentration des régies de recettes ; au faible niveau d'informatisation des régies de recettes...) (MEF, 2012).

Théoriquement, la politique financière est synonyme de politique budgétaire, conduite au moyen du budget de l'Etat pris globalement, incluant l'action par les recettes et l'action par les dépenses publiques. Elle comprend de ce fait, la politique des dépenses publiques et la politique fiscale dont l'analyse révèle d'autres difficultés importantes.

En ce qui concerne la politique budgétaire, une analyse des données y relatives montre un solde global structurellement déficitaire depuis plus de dix (10) ans. En effet, en fin décembre 2012 il

Graphique 7. Solde budgétaire et du taux de croissance réel au Burkina Faso (2000-2012)



Source : Département de la statistique de la BAD, avril 2011

était de 5,1%, alors qu'il n'était que de 3,8% en 2000. En somme, on note un déficit maîtrisé de tendance stable suivant l'évolution de la croissance économique au cours de la période, avec un pic en 2006. (Cf. *Graphique 07*). Ce pic peut être expliqué par la forte croissance économique de l'année antérieure qui aurait permis à l'Etat de faire des économies. On peut retenir que ces résultats reflètent la conjonction des efforts d'amélioration du niveau des recettes propres et de maîtrise de l'évolution des dépenses publiques.

Quant à la politique fiscale, il faut noter tout d'abord que sa mise en œuvre est assurée par la Direction Générale des Impôts (DGI-MEF), une structure centrale du MEF. Cette structure a pour mission entre autres : d'appliquer les dispositions du code des Impôts, du Code de l'Enregistrement, du Timbre et de l'Impôt sur les Valeurs Mobilières, d'appliquer la réglementation en matière de cadastre et travaux fonciers, de préparer les textes à caractère législatif et réglementaire en matière d'impôt et d'édicter les instructions en application de ces textes de portée générale, de gérer le domaine foncier national etc.

En analysant la politique fiscale burkinabè, on constate que le poids global de la fiscalité directe sur les entreprises est relativement élevé au Burkina Faso. Une analyse comparative faite par le CNUCED en 2009, souligne les points clefs suivants :

- ◊ le régime fiscal du Burkina Faso, est peu compétitif par rapport à certains leaders mondiaux dans l'attraction d'IDE (Inde, Malaisie, Viet Nam). La question est plus préoccupante si l'on considère des secteurs d'intérêt pour le pays comme l'agro-industrie, la manufacture, le tourisme, les services professionnels ;
- ◊ Toujours en matière d'attraction d'IDE, le régime de droit commun est peu compétitif par rapport à celui des concurrents directs de la zone UEMOA (Côte d'Ivoire, Sénégal, Ghana) ;
- ◊ toutefois, les régimes d'incitations dans les secteurs analysés semblent compétitifs par rapport aux pays comme la Malaisie, l'Inde ou le Viet Nam, dont certains sont leaders en matière d'attraction d'IDE. Le problème à ce niveau est que l'octroi de ces régimes est conditionné, ils ne sont pas disponibles à titre égal à tous les investisseurs dans tous les secteurs.

Au regard de tous ces constats, le Burkina Faso devrait revoir certains points de sa politique financière s'il veut promouvoir le secteur privé

de manière générale et le secteur industriel en particulier qui a d'énormes besoins pour financer ses infrastructures.

### 4.2.3. Politiques environnementales

Dans la dynamique des grands engagements qui ont rythmé dans les années 1980-1990 la construction de la protection de l'environnement, le Burkina Faso s'est engagé dans des politiques de développement durable, avec en 1991 l'adoption du Plan d'action national pour l'environnement (PANE) révisé en 1994 et qui constitue aujourd'hui l'Agenda 21 du pays. Instrument de planification, le PANE a défini le cadre général en matière de politique environnementale, articulé en trois programmes cadres (gestion des terroirs, amélioration du cadre de vie, gestion des patrimoines nationaux) et deux programmes d'appui (développement des compétences et gestion de l'information sur le milieu).

Cet engagement dans la politique de développement durable s'est poursuivi avec la participation de l'Etat burkinabè aux grandes rencontres sur la question notamment, le Sommet du Millénaire en 2000, le Sommet de Johannesburg en 2002, le Sommet de Rio+20 en 2012. Dans cette dynamique, le processus d'élaboration d'une Stratégie nationale de développement durable a été engagé à partir de 2001 avec la relecture du PANE dans le but de mieux intégrer les stratégies et plans d'action sectoriels élaborés suite au Sommet de Rio dans le cadre de référence que constitue le CSLP. Ce processus a abouti en 2006 à la formalisation d'une politique d'environnement et de développement durable et de son plan d'action (PEDD) pour la période 2006-2015.

Il faut rappeler que cet exercice de planification s'inscrit dans le cadre du CSLP et vise à définir des orientations pour un développement durable de l'ensemble des secteurs d'activité. L'objectif final d'une telle démarche est de faciliter la prise en compte des préoccupations environnementales dans les différentes politiques sectorielles de développement. Aussi, conformément aux orientations préconisant l'élaboration de politiques sectorielles s'inscrivant dans le cadre fédérateur que constitue le CSLP, une stratégie et un plan d'action en matière d'environnement ont été formulés en 2006.

De manière générale, ces politiques et stratégies traduisent la volonté du Gouvernement de mettre en cohérence les politiques sectorielles avec le CSLP et d'adapter les plans d'action et les programmes aux enjeux environnementaux. L'accent est mis à la fois sur les démarches d'actualisation des stratégies et plans d'action d'une part, et d'autre part, sur l'élaboration de programmes en rapport avec les enjeux émergents. Des premières initiatives à celles d'aujourd'hui, les politiques et stratégies d'environnement et de développement durable au Burkina Faso sont encadrées essentiellement par les documents de politique, les stratégies et les plans d'action ci-après présentés.

#### La Lettre d'intention de Politique de Développement Humain Durable 1995-2005 (LIPDHD).

Cette lettre, présentée en 1995 à la table ronde des bailleurs de fonds à Genève, demeure le cadre conceptuel de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Elle centre le développement du pays sur les objectifs suivants :

*sécurité économique liée à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur ; (ii) sécurité sanitaire ; (iii) sécurité alimentaire et sanitaire incluant l'accès à l'eau potable ; (iv) sécurité environnementale liée à la préservation des ressources naturelles et à un environnement sain ; (v) sécurité individuelle et politique.*

Dans ses grandes lignes, cette lettre intègre clairement les objectifs fondamentaux de lutte contre la pauvreté en même temps qu'elle vise la sécurité environnementale mentionnée à l'objectif 4. Toutefois, si elle a le mérite d'être clair sur ce plan, la LIPDHD n'était pas à mesure de produire des résultats escomptés. En effet, la pauvreté n'a pas véritablement reculée, la dégradation de l'environnement non plus. Aussi, seulement cinq ans après son édition, elle a été remplacée par le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté dans les années 2000.

#### Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Le CSLP formulé en 2000 et révisé en 2003 est un document cadre qui se veut un reflet plus clair des choix essentiels menés au niveau des secteurs prioritaires. Dans son fondement, il vise à assurer la cohérence des politiques sectorielles et en orienter les objectifs. Dans ce document, la stratégie de réduction de la pauvreté repose sur onze principes directeurs étroitement liés :

*(i) l'adoption d'une posture résolument prospective ; (ii) la promotion de la bonne gouvernance ; (iii) le développement du capital humain ; (iv) la gestion durable des ressources naturelles ; (v) la prise en compte de la dimension genre ; (vi) la promotion de l'emploi des jeunes ; (vii) l'inculturation et l'ouverture ; (viii) la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; (ix) la réduction des disparités régionales ; (x) la prise en compte de la dimension sous régionale ; (xi) la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds.*

Pour atteindre ces objectifs le Gouvernement a fixé quatre axes prioritaires<sup>9</sup> :

- ◇ l'accélération de la croissance fondée sur l'équité ;
- ◇ une meilleure garantie de l'accès des pauvres aux services sociaux de base ;
- ◇ l'élargissement des opportunités d'emploi et des activités génératrices de revenus pour les pauvres ;
- ◇ la promotion de la bonne gouvernance.

#### Le Plan Environnement pour le Développement Durable (PEDD) 2006-2015.

Dans ces principes fondamentaux, le PEDD a été élaboré afin de remédier aux faiblesses du PANE. Ce dernier ne tenant en effet pas compte des nouvelles stratégies et nouveaux programmes relatifs aux changements climatiques, à la lutte contre la désertification, à la diversité biologique,

<sup>9</sup> Dans le cadre d'un Programme triennal d'actions prioritaires (PAP) outil d'opérationnalisation du CSLP, voir à ce propos : Programme d'Action Prioritaire de Mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté 2006 – 2008, Ministère de l'Economie et du Développement, 2006





à la gestion intégrée des ressources en eau et au développement rural. La particularité du PEDD est qu'il vise ainsi à définir des axes directeurs pour un développement durable de tous les secteurs du développement et à faciliter par conséquent l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles. En pratique, il constitue le prolongement du CSLP pour ce qui concerne les politiques de développement durable et de protection de l'environnement.

### **Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau phase 1 (PAGIRE-Phase 1).**

Adopté en 2003, le PAGIRE vise une restructuration profonde du secteur de l'eau. L'adoption et la promulgation de la loi n°002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, font de la Gestion Intégrée des Ressources en eau (GIRE) le fondement de la stratégie globale de rénovation de l'action publique dans ce domaine. L'objectif général du PAGIRE est de mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau. Les axes stratégiques appelés à guider la mise en œuvre du PAGIRE sont :

- ◇ privilégier l'approche intégrée par rapport à l'approche sectorielle ;
- ◇ soutenir le désengagement de l'Etat en matière de production et de gestion des périmètres irrigués ;
- ◇ proposer un scénario pour la restructuration de l'administration publique du domaine de l'eau ;
- ◇ concevoir un cadre de gestion efficace et stable dans toute configuration ministérielle ;
- ◇ proposer une restructuration progressive.

Sur la base de ces axes stratégiques, les grandes orientations du plan sont : (i) Recentrer les missions de l'Etat ; (ii) Mettre en place le Conseil National de l'Eau comme structure nationale pour une gestion concertée de l'eau associant tous les acteurs ; (iii) Construire de nouveaux espaces de gestion sur la base des bassins hydrographiques ; (iv) Renforcer les capacités d'intervention des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile pour la planification et la gestion de l'eau.

Grâce à ce plan d'action, le secteur de l'eau constitue l'un des secteurs où la ressource naturelle est la mieux gérée jusqu'au niveau local notamment avec la mise en place des Comités locaux de l'eau.

### **La Stratégie Nationale et le plan d'action en matière de diversité biologique.**

Il s'agit en réalité d'un instrument de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique ratifiée par le Burkina Faso en 1993. Ce document a été adopté en 2001 à la suite de l'élaboration et de la validation en 1999 de la monographie nationale sur la diversité biologique.

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, la stratégie en matière de diversité biologique du Burkina Faso s'inscrit dans les objectifs de la convention sur la biodiversité, ces derniers concernent : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique et le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Le plan d'action qui découle de la stratégie a comme objectifs généraux d'assurer la conservation des écosystèmes et des espèces menacées, d'assurer l'utilisation durable des ressources biologiques et un partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques. A partir de ces objectifs, des actions spécifiques ont été identifiées.

### **Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD).**

Il s'agit d'un instrument de mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur la désertification ratifiée par le Burkina Faso en 1996. Ce plan d'action a été adopté en 2000 et vise à établir un cadre commun d'actions susceptibles de favoriser une mobilisation durable des acteurs et une convergence de projets et programmes vers des axes stratégiques d'intervention articulés autour de la lutte contre la pauvreté.

### **Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques.**

La Stratégie de lutte contre les changements climatiques adoptée en 2001 a pour domaines d'interventions prioritaires : la création d'un cadre institutionnel, la gestion rationnelle des ressources naturelles (terres agricoles, ressources pastorales, eaux, forêts), la gestion rationnelle des ressources énergétiques, le développement des compétences et des capacités nationales et la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

### La Politique Nationale Forestière.

Adoptée en 1996, la Politique Forestière Nationale a pour objectifs de contribuer à :

- ◇ la valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques par des méthodes, rationnelles d'aménagement et d'exploitation ;
- ◇ la génération d'emplois et de revenus en milieu rural ;
- ◇ la conservation de la diversité biologique, particulièrement les espèces en voie de disparition ;
- ◇ la satisfaction des besoins nationaux en énergie, bois de service et bois d'œuvre ;
- ◇ l'amélioration du cadre de vie.

Les orientations spécifiques à chaque objectif ont fait l'objet de programmes techniques (Programme national de Foresterie Rurale, Programme National d'Aménagement des Forêts, Programme national de gestion participative des Aires Fauniques et Programme Cadre de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques).

### Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie.

Adoptée en 2000, cette politique vise à inscrire la question de l'énergie dans le cadre de la lutte

contre la pauvreté. La stratégie dans le domaine de l'énergie s'articule autour des grands axes suivants :

- ◇ la libéralisation des marchés de l'énergie et l'organisation de leur régulation, incluant la libéralisation de la production et de la distribution d'électricité ;
- ◇ l'accélération de l'interconnexion régionale en matière d'électricité en l'étendant au Ghana ;
- ◇ la promotion de la maîtrise de l'énergie ;
- ◇ la privatisation de la SONABEL ;
- ◇ la mise en place d'un cadre incitatif en vue d'assurer le développement de l'électrification rurale ;
- ◇ le développement d'une stratégie nationale en matière d'énergies traditionnelles : (a) amélioration de l'offre ligneuse par la gestion durable, participative et décentralisée des ressources naturelles ; (b) promotion de combustibles de substitution ; (c) sensibilisation à l'utilisation de foyers améliorés ; (d) organisation et libéralisation des marchés de produits ligneux ;
- ◇ l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire.

### La Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé.

Cet exercice, adopté en 2002, a pour objectif de présenter le programme de réformes, en vue de la promotion de l'entreprise, que le Gouvernement du Burkina Faso entend mettre en œuvre pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Après un bilan de la situation du secteur privé, la lettre énonce les neuf axes stratégiques de la nouvelle politique de développement du secteur privé.

Dans notre entendement, ces deux lettres constituent les politiques les plus proches des questions de développement industriel au Burkina Faso. Même si elles n'abordent pas directement le sujet, elles traitent des questions d'énergie qui constitue l'une des contraintes les plus sévères qui pèsent sur le développement industriel et du développement du secteur privé en lien avec la gestion des ressources naturelles.

### Le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques.

Validé en 2006, le PANA s'intègre dans le cadre des orientations définies par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Il vise à définir une stratégie et



des actions d'adaptation face aux impacts des changements climatiques au Burkina Faso. Les objectifs prioritaires du PANA sont entre autres d'identifier des activités et projets prioritaires pouvant contribuer à aider les communautés à faire face aux effets des changements climatiques et de favoriser l'intégration et la prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans le processus de planification.

#### La Politique Nationale de Développement Durable (PNDD).

Adoptée en novembre 2013, elle se veut aujourd'hui la référence en matière de développement durable au Burkina Faso. Dans cette optique, la PNDD définit le cadre global de la mise en œuvre du développement durable et les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, des plans et programmes de développement.

Dans la pratique, elle fixe les principes et responsabilité de l'intervention de l'administration publique centrale, des collectivités décentralisées, des organisations de la société civile, du privé et des autres acteurs du développement.

D'autres initiatives non moins importantes comme l'élaboration des codes de l'environnement sont à noter (*Codes de l'environnement, 1994, 1997*). En avril 2013, le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau code par la loi n°006-2013/AN portant code de l'environnement au Burkina Faso. L'encadré ci-dessous synthétise les principales stratégies, les codes, plans d'actions et programmes qui traitent directement ou indirectement des questions d'environnement et de développement durable au Burkina Faso.

En définitive, de l'examen des politiques et mesures ci-dessus présentées, trois grands constats peuvent être faits. Le premier constat est que le développement économique du Burkina Faso est désormais pensé en lien avec la disponibilité des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement et ce depuis les années 1995. Par ailleurs, au regard des données actuelles, il apparaît que les résultats atteints et les moyens engagés restent en deçà des espérances. La dégradation des terres se pose toujours avec plus d'acuité. Chaque année, le pays perd en moyenne autour 125 000 ha de terres par an. Malgré les progrès constatés, le défrichement anarchique entraîne des pertes importantes du couvert végétal. Partout dans le pays, les activités du secteur minier causent d'énormes dégâts en termes de pollution des

ressources en eau, de perte de biodiversité, etc.

Conscient de cette situation, le gouvernement a accentué ses efforts. L'adoption et/ou la mise en œuvre récente des politiques visant à mieux prendre en compte les questions du développement durable (à l'image de la Stratégie Nationale d'Aménagement du Terroir (SNAT), la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), les Budgets-Programmes, la Réforme Fiscale Environnementale etc.), la Politique nationale du développement durable de novembre 2014 l'attestent.

Malheureusement, même si toutes ces décisions s'alignent avec un certain nombre de principes du concept, l'industrie verte n'apparaît clairement nulle part. Dans le cas où la dimension est prise en compte comme dans la politique nationale de développement durable, elle reste trop globale et floue.

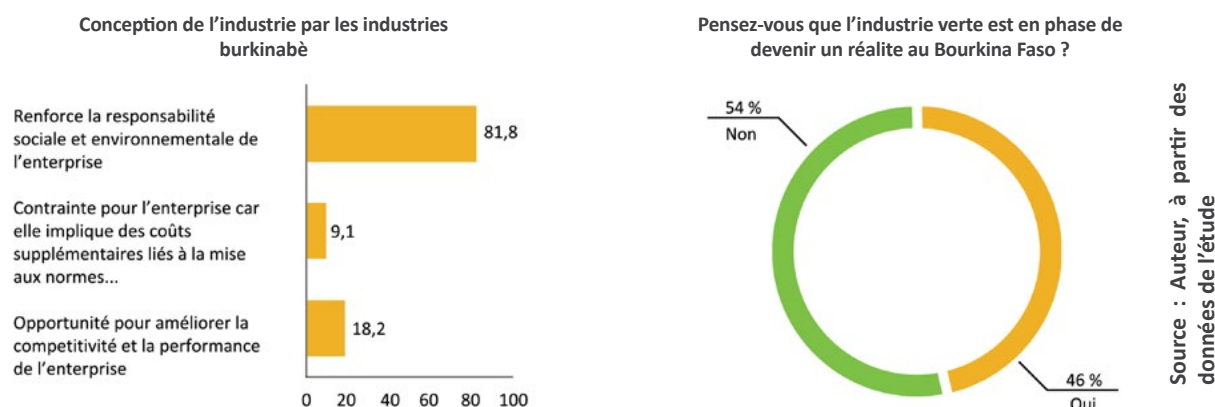
En un mot, comme dans beaucoup de pays africains, l'économie verte et l'industrie verte restent encore des concepts nouveaux dont la maîtrise et l'application sont toujours au stade de balbutiement voire inexistantes. Les données du graphique suivant l'attestent bien. Dans le milieu purement industriel, bien qu'ayant déjà entendu du parler du concept, aucun acteur n'a su donner une définition acceptable. Mais, une fois les principes expliqués un peu moins de la moitié (46%) pense que l'industrie peut être une réalité au Burkina Faso (*Cf. Graphique 8*).

#### 4.2.4. Politiques technologiques

Au Burkina Faso, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MRSI), créé le 16 janvier 2011 dans le cadre des réformes engagées par l'Etat, est responsable de la politique gouvernementale dans les domaines de l'innovation et de la recherche scientifiques. Comme son nom l'indique, ses missions principales sont la recherche/innovation et la valorisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations.

Depuis 1995, prenant en compte le rôle capital que pourrait jouer la recherche dans les politiques de développement et la nécessité de l'utilisation des résultats pour appuyer le développement, le Burkina Faso a développé et mis en œuvre, à travers le CNRST, le plan stratégique de la recherche scientifique et technologique, conduisant à la création de structures de recherche et de valorisation.

Graphique 8. Appréciation de l'état de connaissance et d'application de l'industrie verte au Burkina Faso



## ENCADRÉ 2. Principales Stratégies, plans d'actions et programmes

- La lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) élaborée en 1995
- Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2000 et révisé en 2003
- la lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD) élaborée/publiée par le Gouvernement en 2002
- la lettre de politique du secteur de l'énergie adoptée en 2000
- la lettre de politique agricole durable (LPDAD), adoptée en 1996
- la politique nationale de population, adoptée en 2000
- la lettre de politique du développement du secteur privé, adoptée en 2002
- le document de politique sanitaire nationale, adopté en 2000
- la déclaration de politique générale dans le secteur des transports, adoptée en 2002
- la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 (SDR) adoptée en 2003
- la Stratégie nationale du sous-secteur de l'assainissement – 1996, modifiée en 2005
- la Stratégie nationale et le plan d'action en matière de diversité biologique, adoptée en 2001
- la Stratégie nationale de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques, adoptée en 2001
- la Stratégie nationale et le Plan d'Action de Gestion de la Fertilité des Sols, adoptée en 1999
- la Stratégie de développement durable de l'irrigation, adoptée en 2004
- le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), adopté en 1991 et relu en 1994
- le Programme National de Gestion des Terroirs, mis en œuvre en 1992
- le Programme National d'Aménagement des Forêts, mis en œuvre en 1996
- le Programme Régional pour le Sous-secteur des Energies Traditionnelles (RPTES), mis en œuvre en 1996
- le Plan Environnement pour le Développement Durable (PEDD), adopté en 2006
- le Plan National de Lutte contre la Désertification (PNLCD) adopté en 2000
- le Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNIGIM), adopté en 2000
- le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE,) adopté en 2003
- le Plan d'Action et Programme d'investissement pour le secteur de l'élevage (PAPISE), adopté en 2002
- le Plan stratégique de l'assainissement de Ouagadougou, adopté en 1993
- le Programme National Intégré de Gestion des Produits Chimiques et des Déchets, adopté en 2006
- le Programme Décennal d'Action 2006 – 2015 du MECV, adopté 2006
- le Programme d'action national d'adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques, adopté en 2006
- le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA 2015), adopté en 2006
- Loi n°006-2013/AN portant code de l'environnement au Burkina Faso, adoptée en avril 2013
- la Politique nationale du développement durable (PNDD), adoptée en 2013

Source : Auteurs, à partir des documents de politiques du Burkina Faso



Au sein du CRNST, les structures telles que l'INERA, l'IRSAT, l'IRSS assurent les services de liaison recherche-développement. A cet effet, elles sont chargées de la mise en œuvre et la coordination des stratégies d'appui-conseil aux Instituts en utilisant les approches suivantes : identification des contraintes, proposition de résultats, essais participatifs en milieu réel, évaluation, diffusion par les comités techniques régionaux, les ateliers mensuels de revue des technologies (identification des besoins/proposition des résultats de recherche, formation, fourniture de supports, suivi sur le terrain), les plateformes d'innovation (filière maïs, etc.), les unités de production et tout récemment les incubateurs de technologies (IRSAT). D'autres mécanismes comme l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche (l'ANVAR) (créée en 1995) et le SP/ Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques (FRSIT) (créé en 1996) ont été mis en place pour soutenir ce secteur.

De façon globale, ces efforts ont eu un impact appréciable. D'importants résultats ont été générés dans divers domaines : agricole, environnemental, agroalimentaire, technologies appliquées, médecine et de la pharmacopée traditionnelle, sciences sociales et de l'éducation, etc. Malheureusement, les résultats atteints restent largement en deca des attentes. Les principales causes sont d'ordre organisationnel et institutionnel : engagement politique inconsistant, manque d'orientation stratégique claire et opérationnelle, absence de coordination et de liens fonctionnels entre les structures de recherche/valorisation, inexistence et/ou faiblesse de textes, absence de textes règlementant les rapports entre le secteur public et le secteur privé pour la valorisation de la RD, absence de mécanisme de protection des RII, insuffisance des moyens humains, matériels et financiers et absence d'une stratégie de communication efficiente sur la RD (MRSI, 2012).

La réponse de l'Etat à ces problèmes a consisté en l'élaboration et l'adoption du Plan Stratégique de Valorisation des Résultats de la Recherche, des Inventions et des innovations (PSV-RD). L'objectif général de ce plan est la promotion de l'utilisation intensive des Résultats de la recherche, des inventions et des innovations afin de contribuer au développement économique, social et culturel du Burkina Faso. Dans ce plan cinq axes stratégiques sont définis : i) Renforcement de la protection des résultats de recherche, des inventions et des innovations, ii) Utilisation des résultats de

recherche, des inventions et des innovations dans la promotion du partenariat public-privé (PPP), iii) Utilisation des parcs d'innovations pour soutenir les pôles de croissance (Samandeni, Bagré, Sourou), iv) Accélération de l'adoption et du transfert des technologies, v) Développement d'une stratégie efficiente de communication. La mise en œuvre de ce plan se décline en cinq points : i) le dispositif institutionnel de pilotage, ii) le mécanisme de suivi-évaluation, iii) les mécanismes de protection des résultats de recherche, des inventions et innovations, iv) le plan de communication et de mobilisation des acteurs, v) la stratégie de financement.

Seulement, malgré les efforts faits, les résultats de recherche restent peu connus et très peu valorisés. Par conséquent, leur impact sur le développement socioéconomique reste faible alors qu'il devrait être l'une des bases de la transformation des systèmes productifs du pays.

Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, cette situation s'explique par l'absence d'une véritable politique pour servir d'orientation et de coordination dans le secteur de la recherche. Depuis les indépendances, le monde universitaire et de la recherche ont fonctionné en autarcie la plupart du temps. L'adoption du 26 novembre 2013 de la loi n°038-2013/AN portant loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation, promulguée par décret n°2013-1245/PRES du 31 décembre 2013 promulguant la loi n°038-2013/AN, devrait permettre de mieux cadrer la recherche.

#### 4.2.5. Cadre Juridique

Le Burkina Faso a entrepris depuis quelques décennies des réformes institutionnelles visant à créer un environnement propice dans le climat des affaires dans le sens notamment du développement industriel. Pour ce faire, le pays a adopté de nombreux textes réglementaires. L'un des instruments privilégiés de cette politique reste le code des investissements qui vise à créer des conditions attractives en vue de favoriser l'investissement productif des entreprises et la création des emplois stables. Dans cette optique, de 1960 à 1962, le Burkina Faso a adopté trois lois. Il s'agit de :

- ◊ la loi n°12/60/AN du 02 février 1960 énumérant les catégories d'entreprises susceptibles de bénéficier d'un régime fiscal de longue durée ;
- ◊ la loi n°13/60 AN du 02 février 1960 fixant le régime fiscal de longue durée applicable aux catégories d'entreprises agréées ;

◇ la loi n°24/61/AN du 05 juillet 1961 instituant un régime des investissements privés en Haute Volta.

A partir de 1970, le Burkina Faso va adopter une autre série des lois spécifiques portant code des investissements parmi lesquels on peut retenir :

- ◇ l'ordonnance n°70/074/PRES/PL.TP du 31 décembre 1970,
- ◇ l'ordonnance n°78/01/PRES/CODIM du 03 mars 1978,
- ◇ l'ordonnance n°84/051/CNR/PRES du 07 août 1984,
- ◇ l'ordonnance n°92/042/PRES du 10 juin 1992,
- ◇ la loi n°62/95/ADP du 14 décembre 1995.

Aujourd'hui, le code des investissements en vigueur est celui adopté par la loi n°62-95/ADP du 14 décembre 1995 puis révisée en 2010 à travers la loi n°007-2010/AN du 29 avril 2010. Ce code consacre un certain nombre de principes et de garanties qui s'appliquent aux investissements. Il a une portée générale à l'exclusion des entreprises exerçant certaines activités soumises à une réglementation spécifique.

Les principales garanties apportées aux investisseurs sont indiquées dans le Titre 2 "Régime de droit commun - garanties générales" du Code des investissements. L'article 8 dispose que

*"les investissements productifs sont librement effectués au Burkina Faso sous réserve des dispositions spécifiques visant à respecter la politique économique et sociale de l'État, notamment la protection de la santé et de la salubrité publiques, la protection sociale et la sauvegarde de l'environnement".*

Rappelons que le code des investissements de 1995 a fait l'objet de deux révisions (1997, et 2010) et prévoit quatre régimes, dont trois uniquement fondés sur le niveau d'investissement et la création d'emplois, tous secteurs confondus et un destiné aux entreprises d'exportation.

En effet, les régimes A, B et C réclament ainsi un minimum d'investissement et de création d'emplois, dont les seuils sont respectivement de 100 millions de FCFA et 20 emplois (régime A), 500 millions de FCFA et 30 emplois (régime B) et 2 milliards de FCFA et 40 emplois (régime C). Le dernier régime s'adresse aux entreprises dont au moins 80% de la production est destinée à l'exportation et dont l'investissement est d'au

moins 1 milliard de FCFA, avec une création de 30 emplois (régime D). Le seuil d'investissement de 100 millions de FCFA, nécessaire pour bénéficier du premier régime préférentiel a été fixé à un niveau beaucoup plus élevé que dans le régime antérieur (20 millions de FCFA pour les anciens régimes A et B applicables aux entreprises de production et 10 millions FCFA pour l'ancien régime D réservé aux entreprises de services).

Il faut noter que ces changements résultent de la volonté des autorités de cibler les entreprises dont la taille est suffisante pour avoir une incidence réelle sur l'économie et l'emploi. Le Code des investissements prévoit, pour les différents régimes privilégiés, des avantages fiscaux à l'investissement et à l'exploitation. En matière d'investissement, les avantages offerts sont identiques pour les quatre régimes. Il s'agit de l'application des droits de douane de catégorie 1 (soit 5%) pour l'importation d'équipements d'exploitation et du premier lot de pièces de rechange. Par ailleurs, ces équipements sont exonérés de TVA (ou permettent un remboursement équivalent du crédit de TVA lorsqu'il s'agit d'une extension de l'entreprise). Ce Code exclut néanmoins l'application de ces avantages à certains équipements : le matériel de bureau, le matériel informatique, les appareils de climatisation et le carburant. Au niveau de l'exploitation, les mesures avantageuses visent les impôts sur les bénéfices (IS, BIC, BNC), la patente et la TPA.

Outre le code des investissements, de nouveaux textes relatifs aux investissements ont été adoptés. En 2012, adoption de la loi n°025-2012/an du 04 juin 2012 sur le régime fiscal et douanier spécial. L'article 2 de cette loi dispose que « sont éligibles au régime prévu à l'article 1, les conventions d'une durée minimale de 10 ans et maximale de 15 ans, objet d'investissement d'un montant d'au moins vingt-cinq milliards (25 milliards) de francs CFA et de création d'au moins cent (100) emplois permanents.

En 2013, adoption de la loi d'orientation des investissements et promulguée par le décret n°2013-496/PRES du 03 juillet 2013. L'objectif général de cette loi est d'offrir un cadre de référence pour la promotion, la réalisation et la sécurisation des investissements privés concourant à la croissance accélérée et au développement durable du Burkina Faso grâce à l'apport constant de flux d'investissements, aux créations de valeurs ajoutées, à la création soutenue d'emplois dans

tous les secteurs d'activités économiques et au bien-être social des populations.

Outre cet objectif général, les objectifs spécifiques prévus par cette loi sont notamment :

- ◇ l'offre d'un cadre de référence pour la garantie et la sécurisation des investissements privés ;
- ◇ l'énoncé des droits fondamentaux et des principes directeurs sur les investissements privés ;
- ◇ la définition du rôle des acteurs étatiques et des opérateurs privés ;
- ◇ l'offre d'un cadre de règlement des conflits ;
- ◇ la promotion des pôles de développement ;
- ◇ la mise en valeur des secteurs porteurs ;
- ◇ la promotion des investissements liés à l'économie de la connaissance ;
- ◇ la valorisation des matières premières produites ou existantes au Burkina Faso ;

◇ la production de biens et services destinés au marché intérieur ou international ;

◇ la production et l'utilisation de technologies appropriées ;

◇ la modernisation des techniques locales et la recherche-développement.

Il faut noter que cette loi apporte des innovations majeures par rapport aux autres textes. En effet, elle consacre le principe déclaratif de l'investissement en lieu et place de l'autorisation préalable qui prévalait jusque-là (*article 11*).

L'autorisation préalable à l'investissement consistait pour tout promoteur désirant effectuer un investissement dans un secteur donné au Burkina Faso d'obtenir auparavant un agrément technique du ministère assurant la tutelle dudit secteur. Ce qui n'était pas de nature à favoriser l'investissement.





## 5. L'INDUSTRIE DU BURKINA FASO : ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE

### 5.1. Structure industrielle

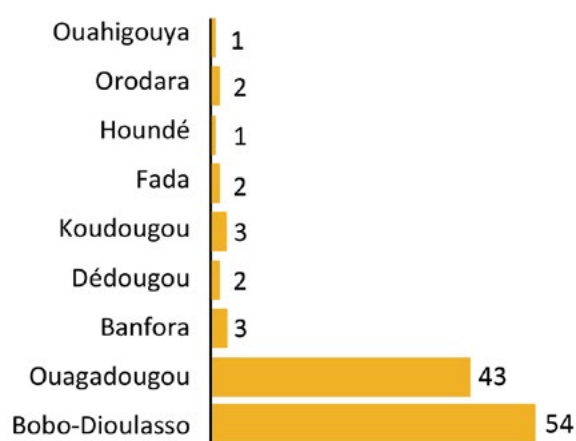
La structure industrielle décrite dans cette section est fondée sur les bases de données du Répertoire Statistique des Entreprises (RSE) de l'INSD et de la Direction Générale de l'Industrie (DGI-MICA). 2007-2014.

Il faut noter que la base de la DGI permet de mener une analyse dynamique et cohérente seulement jusqu'en 2009 au moment de la rédaction du rapport. Après cette analyse et pour avoir les caractéristiques actuelles de l'industrie, l'étude a eu recours à des bases de données complémentaires comme mentionné dans la méthodologie. Il s'agit notamment de l'annuaire statistique 2014 de la MICA. Suivant cette démarche, l'analyse ici faite se fonde sur huit (8) éléments de structuration ci-après développés.

#### 5.1.1. La structure selon la localisation, l'âge et le sous-secteur

D'abord, il faut noter que la location fait ici référence au lieu géographique où l'industrie est implantée. Sur ce plan, les données actuelles montrent que la situation n'a quasiment pas changé depuis le début de l'industrialisation. L'industrie burkinabè reste concentrée principalement dans les deux (2) principales villes du Burkina Faso

*Graphique 9. Répartition des effectifs des entreprises selon la localisation*



Source : Auteur, à partir des données de la DGI-MICA, 2011

à savoir Ouagadougou et Bobo Dioulasso qui détiennent à elles seules 90% des installations industrielles (Cf. Graphique 09). Aujourd'hui, la structuration ici décrite reste la même comme le confirme le rapport 2015 de la DGI. En termes d'âge, ce sont des entreprises relativement jeunes. En effet, près des trois quart (72,06%) de ces industries ont moins de 10 ans selon les données actuelles. Dans l'ensemble, seules trois entreprises ont aujourd'hui plus de 40 ans (la SONABEL, créée en 1954, la BRAKINA créée en 1960 et la MABUCIG créée en 1966). Mais, en réalité cette jeunesse cache un problème structurel de faible longévité des industries burkinabè. En général, beaucoup d'initiatives entrepreneuriales meurent à peine après avoir pris vie. Dans le contexte actuel, l'âge moyen d'une industrie au Burkina Faso est estimé à seulement dix (10) ans (MICA, 2014). Les entreprises les plus anciennes (âgées de plus de 45 ans) se rencontrent quasi-exclusivement dans la boisson, le tabac et l'énergie.

Sur le plan de la composition, l'industrie actuelle, comprend essentiellement les industries manufacturières, extractives, agroalimentaires, les bâtiments et travaux publics, l'électricité, le gaz et l'eau. Les principales activités se concentrent dans la production minière et la manufacture qui s'est très peu développée au cours de ces dernières décennies. L'industrie du textile sur laquelle cette manufacture repose est dans son ensemble très peu performante. En dépit de l'importante production du coton dans le pays et dans la sous-région, la valeur ajoutée dans la filière coton reste très faible. Aujourd'hui encore, la transformation dans le secteur du coton se limite essentiellement à l'égrenage et la production de fibres.

En ce qui concerne le secteur minier, il connaît surtout ces trois dernières années un dynamisme particulier grâce aux investissements directs étrangers (IDE), suite à la libéralisation introduite par la révision du code minier de 2010. Aujourd'hui, les gisements découverts et en cours de mise en exploitation restent de taille relativement modeste, mais l'impact sur le développement du secteur minier industriel et l'emploi est relativement important à l'échelle du pays.



Enfin de compte, en termes de location, l'industrie burkinabè est concentrée et l'analyse selon la branche fait les mêmes constats pour les activités.

### 5.1.2. Structure selon les branches d'activités

Sur ce plan, l'analyse des données de l'industrie burkinabè montrent que les entreprises se concentrent autour de quelques branches d'activités que sont principalement : l'agroalimentaire en progression de 37,40% en 2007 à 50% en 2009, suivie de la chimie et la fabrication métallique, toutes deux en régression respectivement de 13,25% et 9,64% en 2007 à 11,76% et 6,62% en 2009 (Cf. Graphique 10).

Selon la base de données RSE de l'INSD (2010), seulement 8% des entreprises se consacrent aux activités de fabrication. Une telle situation peut s'expliquer par l'importance des investissements que ce type d'activité requiert souvent au démarrage.

En faisant référence au concept d'industrie verte ici défini et à l'approche par les secteurs d'activités, il apparaît clairement que l'industrie burkinabè est loin d'être verte. En effet, la répartition des entreprises par branche d'activités révèlent l'absence quasi-totale des industries dans les secteurs dits verts jusqu'en 2013<sup>1</sup>, même si la situation est en train de changer aujourd'hui avec la création d'unités de recyclage, de valorisation des produits forestiers non ligneux (Projet de Promotion des PNFL, AFAUDEB, etc.), de production d'énergie propre (CB-ENERGIE, BELWET, FASOGAZ, etc.).

<sup>1</sup> Cf. Rapport de la DGI sur l'industrie 2008-2013

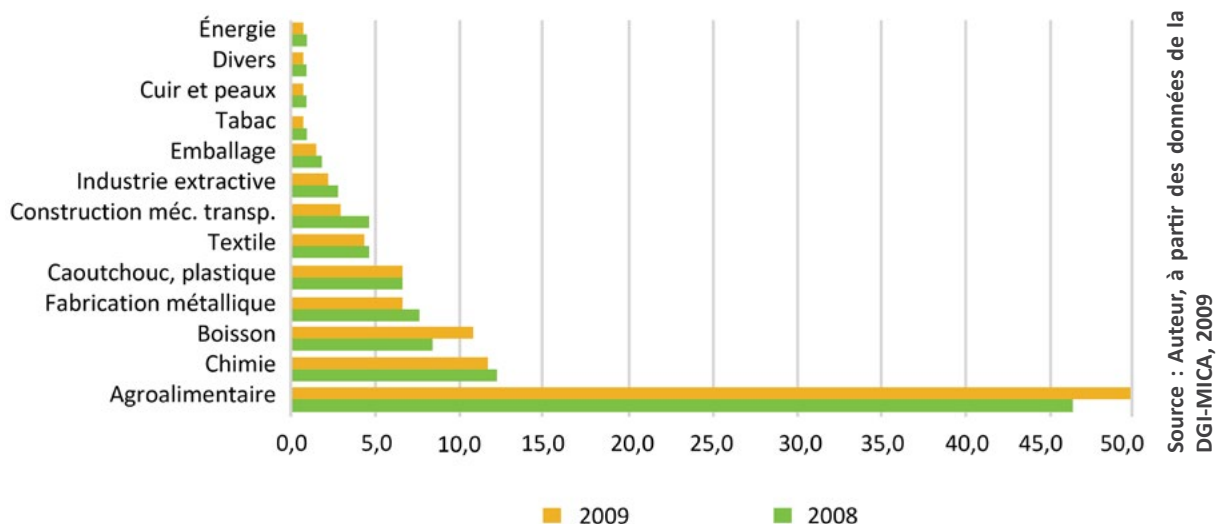
### 5.1.3. Structure selon la production et les facteurs de production

En considérant le critère de production, il ressort que le secteur industriel est dominé par le textile (plus de 28% de la production moyenne entre 2007 et 2009), l'énergie et la boisson qui constituent respectivement 15%, 14% et 13% de la production totale moyenne du secteur entre 2007 et 2009 (Cf. Graphique 11). Il faut noter que la production totale industrielle a baissé de 0,11% entre 2007 et 2008, et augmenté de 8,44% entre 2008 et 2009. En considérant les données de la DGI (2015), il apparaît que cette dynamique de croissance s'est poursuivie entre 2009 et 2013 avec un taux de croissance moyen de 11,86%.

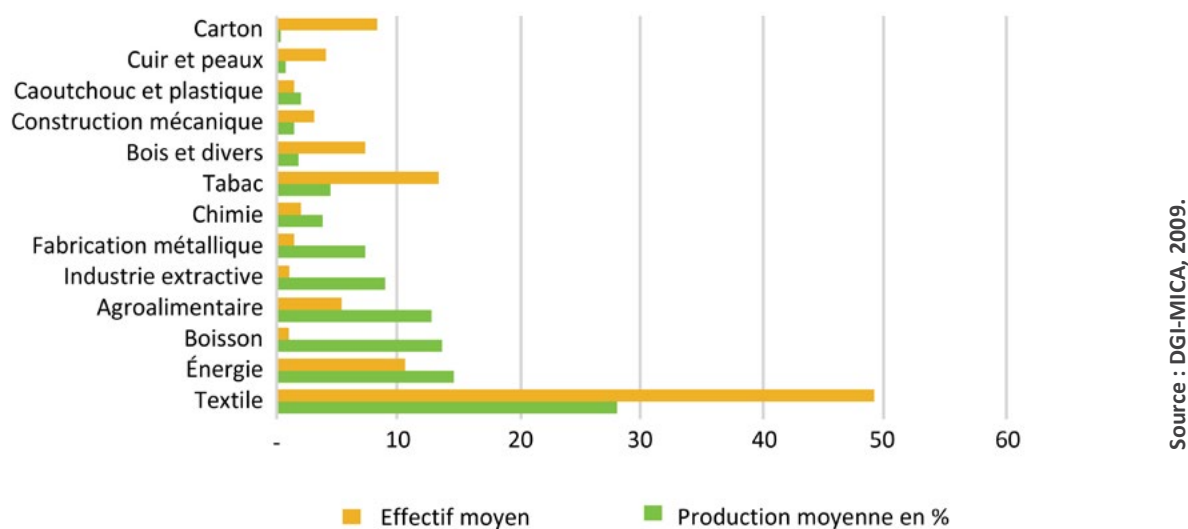
Les valeurs produites par les plus grandes entreprises c'est-à-dire celles qui atteignent au moins une valeur de 10 milliards de FCFA, représente le tiers (31,62%) de la valeur totale produite. Sur ce plan de la production et des autres critères qui seront développés ci-dessous (valeur ajoutée, chiffre d'affaire, capital, investissement etc.), les analyses montrent par ailleurs que les entreprises industrielles burkinabè, sont majoritairement de taille relativement petite. Aujourd'hui, les plus grandes entreprises se rencontrent dans les branches du textile, de la boisson, l'industrie extractive et de la fabrication métallique (DGESS/MICA, 2014).

Pour produire, l'industrie burkinabè comme toute autre entreprise exploite un certain nombre de facteurs. Sur ce plan, les données montrent que les principaux facteurs se résument essentiellement

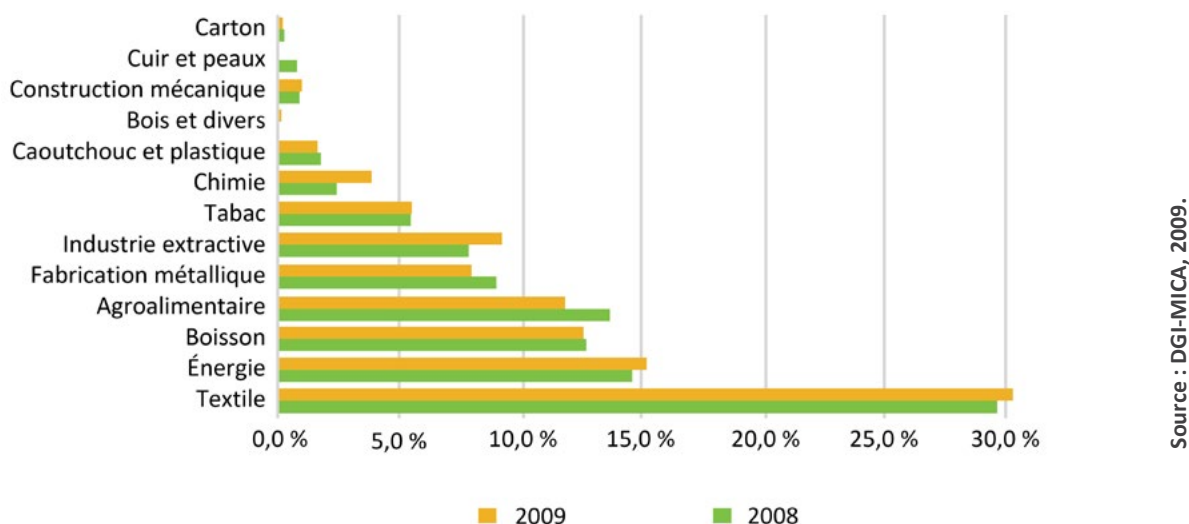
Graphique 10. Répartition des entreprises selon la branche d'activité



Graphique 11. Répartition de la production moyenne en pourcentage, selon les branches d'activités (2007-2009).



Graphique 12. Taux de répartition du chiffre d'affaire par branche d'activité (%)



au facteur travail (masse salariale), l'eau, et les facteurs techniques de production comme les produits pétroliers et l'électricité. D'un autre côté, les analyses révèlent que la masse salariale se concentre principalement dans quatre (4) branches d'activités : l'énergie (28,46%), le textile (24,15%), la boisson (20,76%) et l'agroalimentaire (13,16%). En considérant les emplois, de 2007 à 2009, l'agroalimentaire et le textile sont les secteurs les plus intensifs en travail, employant à eux deux plus de la moitié des travailleurs du secteur (60% en moyenne de l'effectif total en 2009).

En ce qui concerne les facteurs techniques de production, les données actuelles montrent que la part des produits pétroliers est de loin la plus importante. En 2009, elle était de 48,5 % contre

12,4% et 2,90 % respectivement pour l'électricité et l'eau. Il faut noter que la situation est restée quasiment identique pour les années antérieures (2007 et 2008). En fait ces constats montrent que ce sont principalement les produits pétroliers et l'électricité qui alourdissent les dépenses en facteurs techniques des entreprises industrielles au Burkina Faso. La part des dépenses totales en facteurs techniques a évolué de 54,53% à 63,75% respectivement en 2008 et 2009. En 2007, elle représentait 56,69%. Depuis 2007, on constate donc une croissance annuelle moyenne du coût total des facteurs techniques de 55,40% (DGI-MICA, 2009). Une telle situation est tout de même pesante pour une entreprise quant on suppose qu'elle est sensée maîtriser progressivement le coût des facteurs.

#### 5.1.4. Structure selon le critère du chiffre d'affaires (CA)

Selon le rapport de la DGI-MICA (2014), les chiffres d'affaires totaux dégagés en 2008 atteignent la valeur de 527,15 milliards FCFA et 557 milliards FCFA pour l'année 2009, soit une moyenne par entreprises 5,02 milliards et 4,10 milliards CFA de chiffre d'affaires. Comme pour les autres éléments, il faut noter que cette moyenne cache d'énormes disparités (DGI-MICA, 2014).

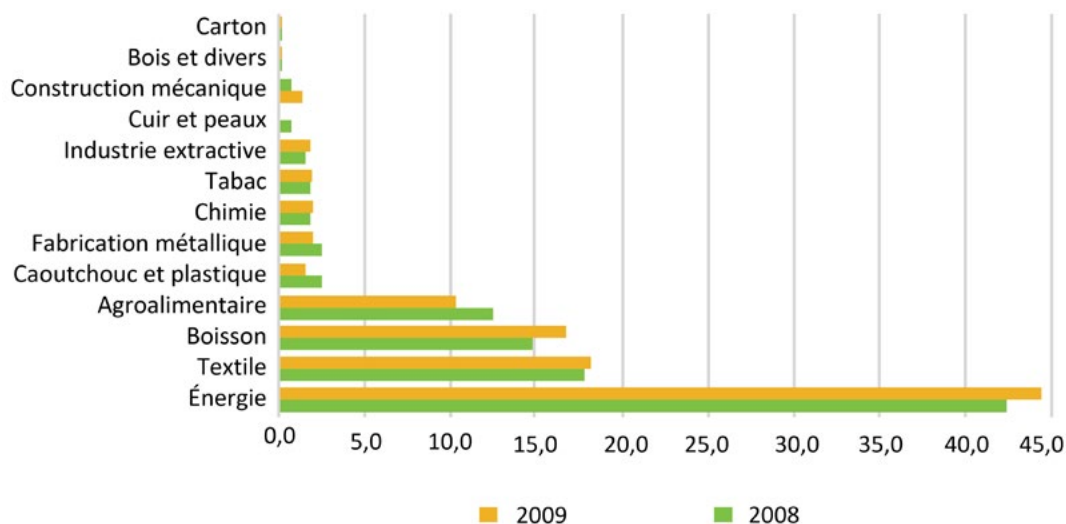
En considérant l'année 2007, le chiffre d'affaires (CA) total était de 555,05 milliards FCFA. Il est de 823,8 milliards FCFA pour l'année 2013 (DGI, 2015). En moyenne, ces chiffres connaissent une croissance négative (-5%) entre 2007 et 2008, et une croissance positive de 6% entre 2008 et 2009. Sur la période 2008-2013, les données de la DGI font état d'une croissance de 9%. Comme pour la production totale, ils sont surtout le fait de quelques entreprises dans le secteur (DGI-MICA, 2014). Ici encore, la concentration des entreprises est nettement visible. Les industries du textile, énergie, boisson, agroalimentaire, de la fabrication métallique, et de l'industrie extractive concentrent 87,6% et 88,20% des chiffres d'affaires pour les années 2008 et 2009 (Cf. Graphique 12). Selon les données actuelles, cette concentration se maintient. C'est ce qui ressort du rapport de la DGESS/MICA 2014 qui relève un taux de concentration des CA de 88% (MICA/DGESS, 2014).

#### 5.1.5. Structure selon le critère de la valeur ajoutée (VA)

En termes d'évolution, il faut d'abord noter que la valeur ajoutée totale des entreprises industrielles du Burkina Faso a augmenté de 4,51% entre 2007 et 2008 et de 5.85% entre 2008 et 2009, soit une croissance annuelle moyenne de 5,18%. En valeur, les valeurs ajoutées cumulées sont de l'ordre de 131,34 milliards FCFA et de 139.02 milliards FCFA respectivement pour les années 2008 et 2009. Sur cette base, il ressort que la valeur ajoutée moyenne par entreprise est de 1,25 milliards FCFA et 1,02 milliards FCFA respectivement pour les années 2008 et 2009. Selon les données de la Banque mondiale, la situation s'est améliorée depuis 2009 avec une croissance annuelle moyenne qui a atteint le taux de 11,65%. Sur la base de ce taux, la valeur ajoutée moyenne par entreprise a atteint 1,118 milliards.

En termes d'importance dans la contribution à la valeur ajoutée sur la période 2008-2009, l'industrie de l'énergie vient en première position avec 42,50% et 44,60 %, suivie de l'industrie textile, 17,95% et 18,30%, puis de l'agroalimentaire avec 15% et 17%, ensuite de l'industrie de fabrication métallique avec 12,52% et 10,37% (Cf. Graphique 13). Aujourd'hui, l'industrie extractive (notamment les industries minières) tend à dominer l'économie burkinabè. Depuis les années 2009, avec une production de 42,7 tonnes en 2012 et une contribution au PIB

Graphique 13. Taux de répartition des entreprises selon la valeur ajoutée en 2008 et 2009



Source : DGI-MICA, 2009.

de 24,6%, l'or est aujourd'hui le premier produit d'exportation du pays<sup>2</sup>.

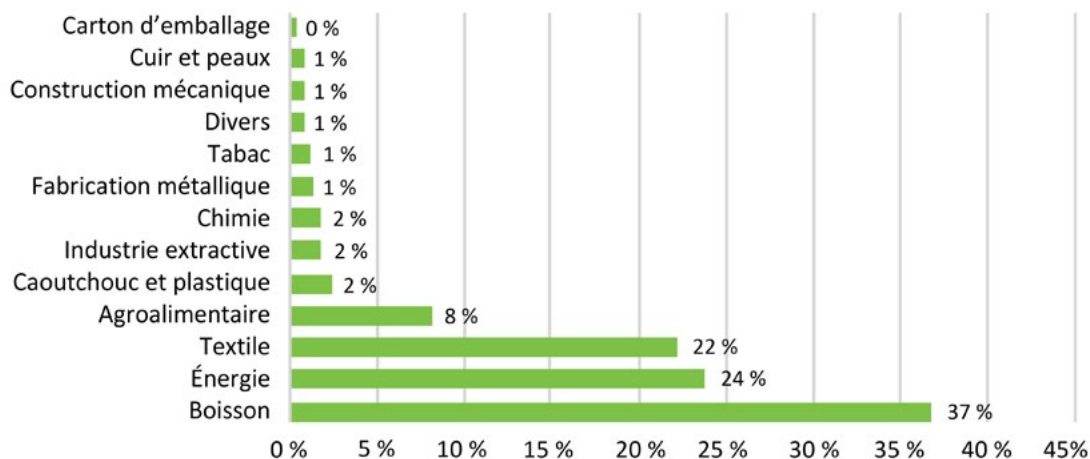
En termes d'importance de contribution à la valeur ajoutée du secteur industriel, il semble que les branches les plus progressives, sont celles qui ont le plus fait des investissements. La contribution relative de ces branches ayant fait des investissements d'au moins 10 milliards de FCFA, représente plus de 90% de la valeur ajoutée globale du secteur.

### 5.1.6. Structure selon les investissements

Les investissements sont surtout l'œuvre de 5 branches d'activités, qui représentent en moyenne à elles seules 91% du montant total des investissements entre 2007 et 2009 (Cf. Graphique 14). Ces branches d'activités sont la boisson (37%), l'énergie (24%), le textile (22%) et l'agroalimentaire (8%). Le total de ces investissements s'élève à 812,81 milliards FCFA en 2008 et 892,2 milliards FCFA en 2009, soit en moyenne par entreprise 7,74 milliards FCFA d'investissement en 2008 et 6,56 milliards FCFA en 2009. En 2007, ce chiffre était d'environ 738 milliards de FCFA, ce qui permet à l'industrie burkinabè de présenter sur la période 2007-2009, un taux de croissance annuel moyen des investissements de 9,93%. Malgré les progrès faits, ce taux illustre un dynamisme relativement faible. Le constat d'ensemble est que les entreprises déjà installées s'adaptent difficilement tandis que celles entrant peinent à saisir les opportunités existantes dans le secteur.

<sup>2</sup> CNPE (2013), la place des ressources minières dans l'économie du Burkina Faso, CNPE, 2013

Graphique 14. Taux de répartition des investissements réalisés par branche d'activité



Source : DGI-MICA, 2009.

### 5.1.7. Structure selon le capital

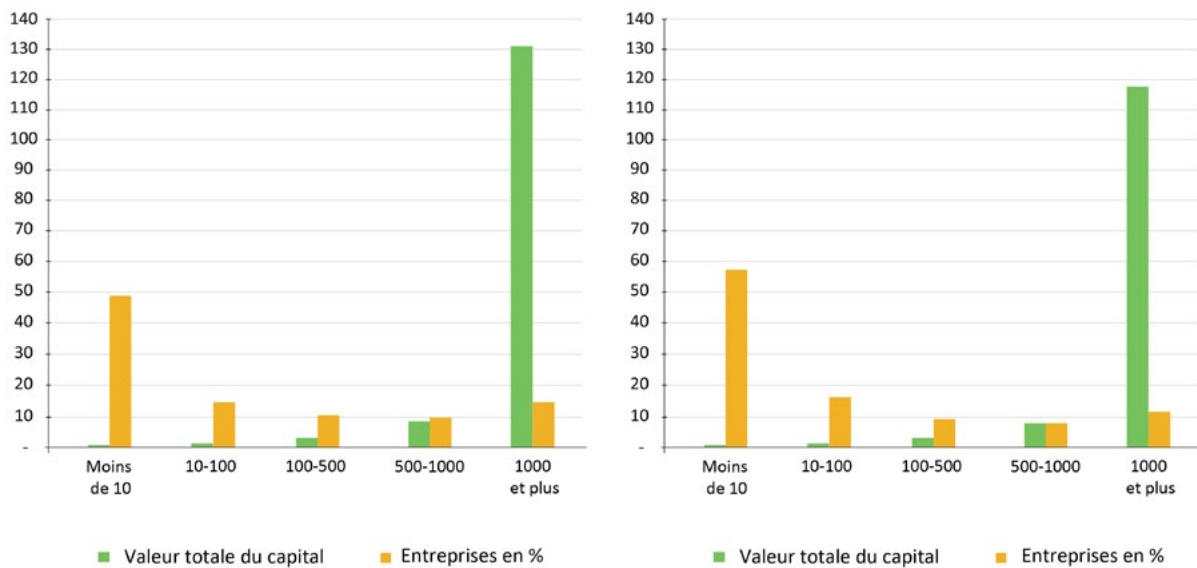
Le capital total de l'ensemble des entreprises industrielles burkinabè connaît une baisse de 0,96%, passant de 143,37 milliards FCFA à 141,98 milliards FCFA de 2008 à 2009 avec une moyenne de 1,37 milliards FCFA en 2008 et de 1,04 FCFA en 2009. Mais, dans l'ensemble, la situation semble s'inverser depuis 2010. En effet, les données de l'annuaire statistique de la DGESS/MICA (2014), montre une situation encourageante, représentée par une hausse de 19,6% entre 2010 et 2012.

Alors que les entreprises qui ont un capital inférieur à 500 millions de francs CFA sont prédominantes (75,24% en 2008, 81,61% en 2009), la minorité qui a un capital de 500 millions et plus représente 99% de la valeur totale du capital de l'ensemble des entreprises. Celles qui ont un capital égal au moins à 1 milliard de francs CFA (15,24% en 2008, 15,03% en 2009), représentent 91.20% de la valeur totale du capital en 2009 (92,24% en 2008).





Graphique 15. Répartition des entreprises selon le capital en 2008 et 2009



Source : DGI-MICA, 2014.

Relativement au capital des entreprises, la concentration apparaît donc, une fois de plus (Cf. Graphique 15).

La concentration du capital au niveau des grandes entreprises va avec sa concentration au niveau des branches. Les industries d'énergie, textile, agroalimentaire, boisson représentent respectivement en 2008 et 2009, 31,6 et 32,4%, 39,5 et 40,5%, 8,8 et 8,1%, 6,2% et 6,4%, du capital total de l'ensemble des entreprises (Cf. Tableau 04). Globalement, le capital de ces entreprises est détenu, à 84,63% en 2008 et 84,28% en 2009, par le secteur privé, et détenu à 15,37% en 2008 ; et 15,72% en 2009 par l'Etat.

Tableau 4. Répartition des entreprises selon la propriété du capital (%)

	2008	2009	TAUX D'ÉVOLUTION EN NOMBRE
Capital 100% privés nationaux	68	95	93,9%
Capital 100% Etat	2	2	0,0%
Capital 100% étrangers	9	14	55,6%
Capital (Etat+Privés nationaux)	2	2	0,0%
Capital (Etat+Privés nationaux et étrangers)	8	7	-12,5%
Capital (Privés nationaux+étrangers)	16	16	23,1%
<b>Total entreprises</b>	<b>105</b>	<b>136</b>	<b>63,9%</b>

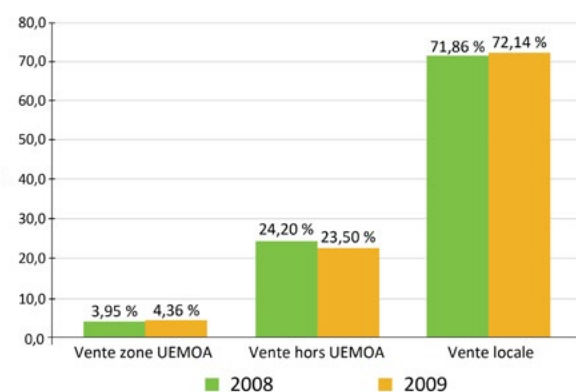
Source : Indicateurs Doing-Business, 2015

Ainsi, même si le privé domine le secteur en termes de capital, le secteur industriel burkinabè est marqué par une présence notable de l'Etat.

### 5.1.8. Structuration selon les marchés

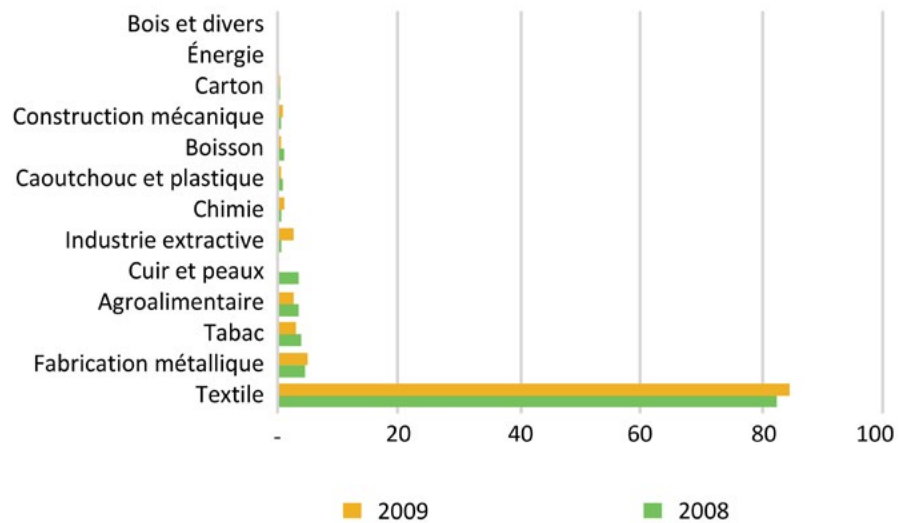
Dans le contexte actuel, l'industrie burkinabè produit principalement pour le marché intérieur. En effet, les données actuelles montrent que plus de la moitié des ventes industrielles sont destinées à la consommation interne, c'est-à-dire à la consommation du Burkina Faso (71,86% et 72,14% en 2008 et 2009). En considérant respectivement les mêmes années, respectivement 24,20% et 23,50% sont destinés à la zone hors UEMOA. Les ventes destinées à la zone UEMOA représentent seulement 3,95% et 4,63% respectivement pour les années 2008 et 2009 (Cf. Graphique 16).

Graphique 16. Taux de répartition de la destination des ventes industrielles (%), 2008 et 2009



Source : DGI-MICA, 2009.

Graphique 17. Part des exportations par branche d'activité (%)



Source : DGI-MICA, 2019.

De ces données, il ressort que les exportations sont pour l'essentiel concentrées dans la seule branche du textile qui occupe plus de 80% des exportations totales du secteur, aussi bien en 2008, qu'en 2009 (Cf. Graphique 17). Ensuite on a respectivement en 2009, les secteurs de fabrication métallique (5%), du tabac (3%), de l'agroalimentaire (3%) et des cuirs et peaux (3%).

En définitive, en faisant une analyse croisée des critères ci-dessus développés, plusieurs conclusions d'intérêt peuvent être tirées sur différents aspects de l'industrie burkinabè notamment la compétitivité qui s'apprécie ici selon quatre (4) principaux critères.

#### Compétitivité par les coûts.

En termes de coûts, les entreprises industrielles burkinabè sont dans l'ensemble très peu compétitives. Dans la zone UEMOA, ce sont les entreprises qui fonctionnent avec les coûts de production les plus élevés en termes relatifs. Le niveau élevé de ces coûts de production s'explique principalement par le coût élevé de l'énergie et d'accès à d'autres facteurs importants comme l'eau. Par exemple pour l'électricité, le prix du kilowattheure (KWh) est de 75 FCFA pour le social et 110-120 FCFA pour les autres catégories d'acteurs. En Côte d'Ivoire, ce prix est de 36,05 FCFA jusqu'à 80 kWh de consommation/bimestre, et de 73,99 FCFA au-delà. Ce qui représente quasiment une différence de moitié. Au Mali, les prix sont de 58 FCFA/KWh pour le social et 90-124

pour le reste. Pour résorber le problème, le Burkina Faso devrait s'orienter vers l'industrie verte et ses principes qui semblent être la meilleure réponse dans le contexte agroclimatique qu'est celui du pays.

#### Compétitivité par les prix.

Elle consiste pour les producteurs d'un pays donné à pouvoir vendre sur les marchés étrangers à prix égal ou inférieur au prix des producteurs étrangers. Comme pour le premier critère de compétitivité, les données actuelles montrent que les entreprises burkinabè ne sont pas non plus compétitives sur ce



plan. En raison des coûts de production relativement élevés, elles sont contraintes de pratiquer des prix relativement élevés et donc non compétitifs. Ce constat se confirme par les données de l'analyse de la dynamique du secteur manufacturier qui montre que le secteur industriel burkinabè est en régression sur le marché sous régional.

### Compétitivité technologique.

La compétitivité technologique est la capacité d'utilisation efficace de techniques de production. En la matière, la littérature sur le sujet et les données existantes permettent de conclure sans risque de se tromper que l'industrie burkinabè est au stade primaire (MME, 2014), même si l'on observe un comportement tendant vers la modernisation et certains progrès dans les investissements en moyens de production modernes. En clair, dans le contexte actuel, l'industrie burkinabè n'est pas technologiquement compétitive.

### Compétitivité structurelle.

Une industrie compétitive structurellement arrive à gagner des parts de marché grâce à la qualité de ses produits, à l'adaptation à la demande et au suivi de la fabrication. Le Burkina Faso présente à cet effet, une industrie textile relativement compétitive. Malheureusement cette compétitivité semble s'amenuiser avec le temps.

Après près de 50 ans d'existence, la valeur ajoutée du secteur du coton reste très faible par rapport au potentiel. A peine 5% de la production de coton est transformée. Au regard de tous ces constats liés essentiellement à la problématique du coût de l'énergie, le Burkina Faso doit changer résolument son approche du développement industriel et se retourner vers les stratégies et technologies qui permettent de réduire à long terme non seulement les coûts de production, mais également qui améliorent la gestion des ressources disponibles.

En fin de compte, l'analyse de structure de l'industrie burkinabè montre qu'elle est dans son ensemble plutôt une industrie de type oligopolistique. Elle est constituée d'un petit nombre de grandes entreprises (étrangères et publiques), opérant dans le secteur des matières premières et de l'extraction. La taille assez réduite des entreprises pose le problème de croissance à long terme car elles sont relativement peu productives. De plus, il est difficile pour ces micro et petites entreprises de grandir (ONU/NUDI/CNUCE, 2011). En plus des autres facteurs qui y sont liés, il faut noter que cette situation justifie la faible compétitivité de l'industrie nationale. La forte concentration constatée dans les différents domaines structure comme la valeur ajoutée vient compliquer la situation surtout pour les jeunes industries.

En définitive, les performances, le comportement des entreprises industrielles burkinabè et leur structure reflètent quelque une industrie à la limite moderne, peu dynamique, concentrée à presque tous les niveaux : branches d'activités, localisation, capital, investissements, production, effectifs employés, chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée.

## 5.2. L'industrie du Burkina Faso dans un contexte local

De façon générale, selon le Ministère de l'Economie et du Développement (juin, 2006), l'industrialisation du Burkina n'a réellement démarré qu'après 1960. L'accent étant mis sur la valorisation des produits locaux comme mentionné plus haut. En 1960, il n'y avait que deux grandes entreprises. Entre 1960 et 1967, la mise en œuvre de quelques projets industriels a permis d'enregistrer l'installation



de trente-six (36) entreprises. A cette époque, les principales contraintes se résumaient au manque de main d'œuvre qualifiée, l'insuffisance des moyens financiers, l'étroitesse du marché et des débouchés, la mauvaise gestion de la chose publique, etc. Les périodes suivantes n'ont été que du tâtonnement sans une réelle stratégie ni politique industrielle, jusqu'à l'adoption de la stratégie de développement industriel (SDI) en 1998. Malheureusement, les constats faits aujourd'hui montrent que dans l'ensemble, les résultats sont demeurés faibles.

De nos jours, on dénombre des centaines d'entreprises. Toutefois, cette évolution en nombre n'est malheureusement pas accompagnée d'une amélioration en termes de compétitivité et d'efficacité. Par ailleurs, cet effectif ne peut être considéré comme un réel signe d'industrialisation si l'on considère le taux de mortalité relativement élevé des entreprises au Burkina Faso et cet état de fait se confirme par différentes données. Aujourd'hui, le secteur industriel n'emploie que 11% de la population active, soit environ 13 000 emplois et ne participe qu'à environ 1% des recettes d'exportation. La SDI sur la base de l'approche filière n'a pas non plus donné des résultats escomptés. Sur ce point, la principale critique réside dans le fait que l'approche filière ne traite que quelques aspects du secteur industriel et ne saurait remplir la fonction d'une véritable politique d'industrialisation plus globale. La lecture actuelle de la SDI montre qu'elle est peu efficace pour résoudre les problèmes de compétitivité, de création de nouveaux produits et de nouvelles entreprises pour prendre en charge ces produits.

De ce fait, dans le contexte actuel (2015), les contraintes ci-dessus citées n'ont pas été véritablement traitées, elles persistent et constituent toujours des entraves au développement du secteur industriel. Parmi les contraintes majeures actuelles, on distingue entre autres : les coûts de production qui sont particulièrement élevés (électricité, transport, coûts de la main d'œuvre...), l'accès difficile au crédit, ce qui restreint considérablement le potentiel d'expansion industrielle en particulier pour les PME et la création d'entreprises nouvelles, l'étroitesse du marché national et une fiscalité peu incitative malgré l'adoption récente d'un nouveau

code d'investissement. Outre ces contraintes, il faut ajouter le manque de mise en application, de promotion, de suivi et de soutien avant/après des innovations locales qui engendre un nombre élevé d'entreprises de petite taille et des PME/PMI qui produisent des biens de qualité inférieure à des coûts élevés en raison de la faible production totale des facteurs.

Sur le plan politique, la solution semble venir de la POSICA<sup>3</sup>, dont l'orientation stratégique sur le plan industriel est de « *développer une industrie intégrée et compétitive, génératrice de valeur ajoutée aux différentes matières premières* » ; les domaines ciblés étant principalement l'agriculture (agro-industries et textile), l'élevage (cuirs et peaux, élevage industriel) et les mines (or, manganèse, cuivre, bauxite) ainsi que l'énergie innovante (énergie solaire), la mécanique (outillage agricole et équipements domestiques), les pôles de croissance et les technologies de l'information et de la communication. La SDI est une stratégie relativement complète et bien définie, mais trop globale et d'un niveau d'application relativement limité pour des raisons diverses dont entre autres : la non clarification des moyens pour réduire voire surpasser les contraintes incontournables ci-dessus citées qui constituent un réel blocage, le manque de coordination des acteurs mêmes, etc.

Pour aller au-delà de cette contrainte et comme le conseille le CNUCED (2007), la politique d'industrialisation et d'innovation doit viser les secteurs intégrés à l'économie (l'agriculture, les télécommunications et l'information, l'industrie manufacturière, l'agroalimentaire...). Les importations en équipement et matériel doivent mettre l'accent sur ces secteurs plutôt que sur l'extraction minière comme c'est le cas dans les PMA de manière générale et en particulier au Burkina Faso. Il est vrai que l'orientation stratégique de la POSICA sur le secteur industriel prend en compte ces aspects, mais il manque les mécanismes opérationnels et les synergies nécessaires permettant d'atteindre ces objectifs. Dans cette dynamique, il faut favoriser l'implantation des sociétés internationales. Leur installation s'accompagne souvent d'avancées technologiques importantes qui servent

<sup>3</sup> Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat



directement ou indirectement les intérêts des entreprises locales (c'est l'exemple du Bangalore en Inde). Cela signifie clairement qu'il faut travailler à attirer davantage les IDE en mettant en place un climat des affaires plus attractif. Au-delà de tous ces aspects, dans le contexte local, une question simple se pose : comment le Burkina Faso peut-il aller vers une industrie verte alors que son niveau de développement industriel est encore au stade embryonnaire comme l'atteste le rapport 2015 de la DGI.

### 5.3. Performance récente du secteur manufacturier

L'industrie au Burkina Faso est composée essentiellement de trois (3) sous-secteurs<sup>4</sup>. Dans cet ensemble, l'industrie manufacturière dominée par le textile et l'agroalimentaire constitue le secteur le plus important. En termes de valeur ajoutée, ce secteur représente environ 46% de l'industrie en 2011 (Banque Mondiale, 2014).

Afin de mieux cerner ce secteur et ses performances au cours de ces dernières années, la section suivante tente de faire une évaluation économique, sociale et environnementale dudit secteur. Il faut noter pour commencer qu'ici le concept d'évaluation fait plutôt référence à l'analyse des performances du secteur dans les trois domaines considérés, notamment le domaine économique.

#### 5.3.1. Evaluation économique

Afin d'apprécier les performances économiques du secteur manufacturier du Burkina Faso, l'étude a eu recours à trois principaux critères à savoir : la contribution à la création de la richesse nationale, la part dans les exportations, la valeur ajoutée manufacturière par habitant.

##### Contribution à la création de la richesse nationale.

En partant de la valeur ajoutée, les données montrent que les performances du secteur manufacturier au Burkina Faso sont dans l'ensemble faibles. En effet, la valeur ajoutée de ce secteur est estimée en 2011 à \$US 612,38 millions

<sup>4</sup> Les industries manufacturières, les industries extractives et la construction.

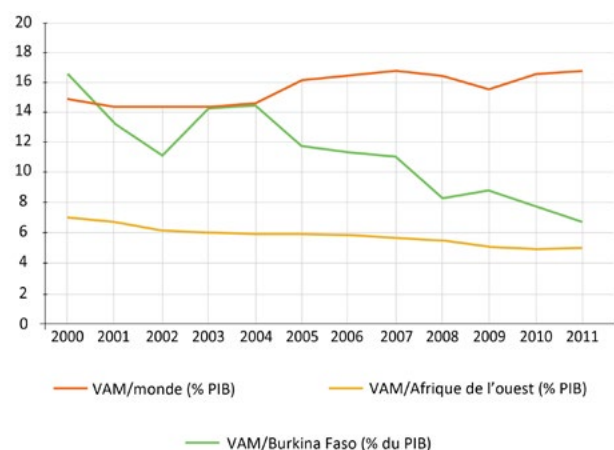
soit 6.73% du PIB. En 2010, cette valeur était de \$US 578,06 millions (prix constants de 2005) soit un accroissement entre les deux années de 5.94%. D'une valeur de \$US 612,80 en 1999, elle est passée à \$US 655,08 millions en 2007. Depuis plus de 8 ans, les constats faits aujourd'hui sont restés quasiment les mêmes. Les performances de ce secteur se sont très peu améliorées.

##### Contribution au PIB.

En considérant la variable contribution au PIB, la situation n'est guère meilleure. En 2010, le secteur manufacturier a contribué à hauteur de 7,80% à la formation du PIB. En 2011, cette valeur était de 6,73%, alors qu'elle était de 16,33% en 2000 (Cf. Graphique 18). Le poids du secteur manufacturier dans la production et la création de la richesse nationale a donc baissé de manière considérable. Les données ci-dessus montrent qu'entre l'année 2000 et l'année 2011, cette baisse a été d'environ 10 points de pourcentage. Dans l'ensemble, ces données montrent que la contribution du secteur manufacturier au PIB a été divisée presque par trois (3).

Comparativement, dans la même période (2000-2011), celle de l'Afrique a également chuté passant de 14% à 11% CNUCED (2014). En Afrique de l'Ouest, elle est passée d'environ de 7.96% à 4.28% toujours à la même période. Au niveau mondial, l'analyse des données sur ce point montrent que les performances du secteur manufacturier

Graphique 18. Contribution du secteur manufacturier au PIB entre 2000 et 2011



Source : Auteur, à partir des données de la Banque Mondiale, 2014 et du CNUCED, 2015.

tendent elles aussi à stagner. Pour la même période, la contribution du secteur manufacturier est passée de 17% à 16.70% (CNUCED, 2015)<sup>5</sup>. A titre illustratif, les données du graphique suivant (Graphique 18) résument la situation.

### Part dans les exportations.

En ce qui concerne ce critère, l'étude fait les mêmes constats que pour les deux premiers critères d'évaluation. Dans l'ensemble, les performances économiques de la manufacture burkinabè sont faibles. Aujourd'hui, selon les données de la Banque Mondiale, la part du secteur dans les exportations est de 8.28%. De 9,08% en 2010, elle a chuté de 0,79 points de pourcentage. En 2000, elle contribuait à hauteur de 18,45% aux exportations (Cf. Graphique 19). En considérant donc la période 2000-2010, la part de la manufacture burkinabè dans les exportations a été divisée par 2, correspondant à une baisse de 8,3 points de pourcentage. En partie, cette situation est due à la stagnation d'ensemble de la structure des exportations.

Pour le même indicateur, en Afrique les produits manufacturés représentent une part relativement faible du total dans les exportations du continent et cette part a diminué au fil des ans pour se fixer au niveau de 39% en 2008. Pour l'Afrique de l'Ouest, la part du secteur manufacturier dans les exportations a également baissé. Au niveau mondial, les mêmes constats sont faits comme le montre le graphique suivant (Graphique 19).

### La valeur ajoutée manufacturière (VAM) par habitant.

La VAM par habitant (VAM/hbt) au Burkina Faso est estimée aujourd'hui à \$US 37,15. En 2010 et 2011, cette valeur était respectivement de \$US 37,20 et de \$US 38,30. Presque 10 ans auparavant, c'est-à-dire en 2000, cette VAM était estimée à \$US 53,07. Aussi, comme dans les premiers critères analysés, la situation du secteur manufacturier au Burkina Faso n'est pas reluisante. Les données entre 2000 et 2011 montrent une baisse de près de \$US 25 soit 47.10%.

A partir de tous ces constats et comme le confirme le classement de l'ONUDI/CNUCED des pays africains par typologies, sur la base de leur performance

<sup>5</sup> En ligne : <http://unctadstat.unctad.org>

industrielle, le Burkina Faso ne fait même pas parti des pays considérés comme en rattrapage, en matière d'industrialisation (VAM / hbt < \$USA 100, la moyenne en Afrique).

Aujourd'hui, le pays est classé dans la quatrième catégorie (ou pays en retard), c'est-à-dire un pays ayant un niveau d'industrialisation relativement faible et toutes les analyses plus haut le confirment. Ce qui signifie que le Burkina Faso n'a pas réussi à atteindre un taux de croissance industrielle suffisamment élevé pour améliorer notablement sa situation. Comme le montre les données ci-dessous, le taux de croissance de la VAM/hbt est relativement très faible voire nul en moyenne (Cf. Graphique 20). Dans le contexte actuel, l'option stratégique qui s'offre au Burkina Faso est de redoubler d'efforts pour appuyer et développer les activités manufacturières en général, sources de grandes possibilités et potentialités de parvenir à une croissance durable, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté recherchée depuis plus de 40 ans.

Mais il doit aussi se doter dans le même temps des capacités technologiques de base indispensables pour passer à des secteurs à plus forte intensité de technologie dans une phase ultérieure.

En définitive, les constats ci-dessus faits amènent à conclure que le secteur manufacturier du Burkina Faso contribue de moins en moins à l'amélioration des indicateurs économiques du pays et par conséquent à son développement économique.

Dans la décennie passée (1990-2000), la valeur ajoutée de la manufacture représentait en moyenne 14% du PIB, ses exportations constituant environ 17% des marchandises exportées. Au cours de la dernière décennie, ces moyennes sont tombées à environ 10%, soit des chutes importantes de 4 et 8 points en termes de pourcentage.

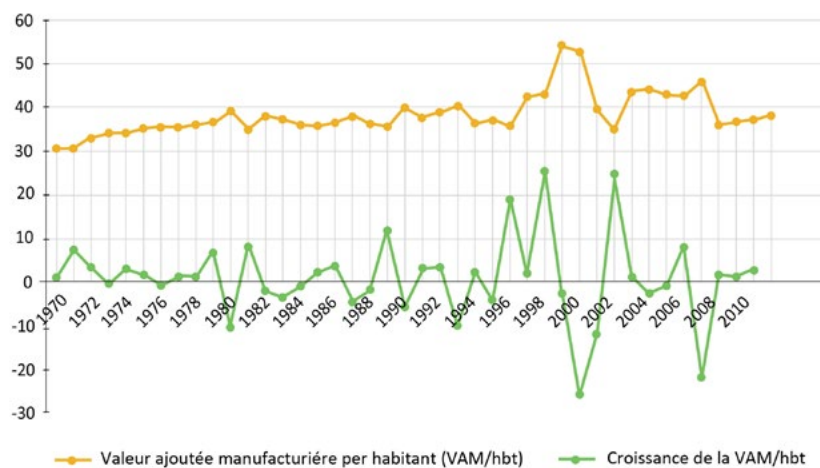
Spécifiquement pour la zone UEMOA, la part du secteur manufacturier burkinabè dans les exportations est passée de 0.5% en 2000 à 0.075% en 2011 (CNUCED, 2015). En un mot, dans le contexte actuel, le pays est en train de perdre du terrain sur le marché régional. Mieux, ces données semblent indiquer une disparition progressive de la manufacture burkinabè.

Graphique 19. Contribution du secteur manufacturier aux exportations entre 2000 et 2011



Source : Banque Mondiale, 2014

Graphique 20. Evolution de la valeur ajoutée manufacturière au Burkina Faso (1970-2010)



Source : Auteur, à partir des données de la Banque Mondiale 2014

## 5.3.2. Evaluation environnementale

### 5.3.2.1. Prise de conscience de la question environnementale dans l'industrie

Avant l'évaluation des performances à proprement parlé, l'étude a cherché à déterminer le niveau de prise de conscience de la question environnementale dans le secteur manufacturier burkinabè. Ce qui est en amont, une condition de la performance. Cette appréciation est faite à partir de quatre (4) éléments ci-dessous développés.

#### Niveau d'intégration de la question générale de l'économie verte dans l'industrie.

L'un des premiers constats est qu'en tant que concept, l'industrie verte est un mot plutôt nouveau pour les industriels burkinabè. Du coup, aucune n'entreprise ne possède donc une stratégie ou un

mécanisme relatif au concept d'industrie verte telle que définie. Ce que les données actuelles révèlent surtout la prise en compte de mesures visant la protection de l'environnement. Il s'agit notamment d'installation de système d'épuration des eaux usées, de capteurs de poussière, de recyclage de déchets, etc. De manière générale, l'étude d'approfondissement faite sur 25<sup>6</sup> entreprises constate quatre types mesures prises. Le tableau suivant (Cf. *Tableau 5*) résume la situation.

En réalité, comme nous l'avons déjà mentionné, les mesures prises se situent principalement dans une optique de protection de l'environnement. En considérant l'industrie verte telle que définie, même s'il y'a une certaine prise de conscience, elle n'existe pas encore.

<sup>6</sup> Total des entreprises industrielles formelles susceptibles d'avoir des activités vertes, environ 11% du total

Tableau 5. Répartition des entreprises selon les mesures prises pour protéger l'environnement

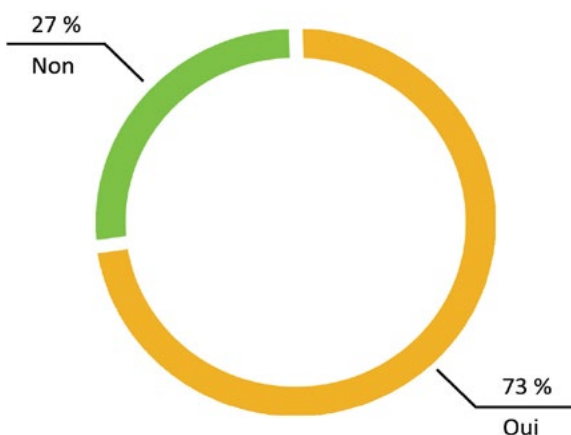
PRINCIPALES MESURES PRISES*	
Installation de matériel d'épuration des eaux usées	7
Installation de filtre de traitement des odeurs et des fumées	1
Utilisation des énergies renouvelables	7
Une production plus propre et donc une réduction de l'impact environnementale de l'entreprise	6
Le développement de technologie et produits innovants	4
<b>Total</b>	<b>25</b>
*Pour cette question, plusieurs réponses sont possibles	

Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête

### Investissements verts ou verdissants et gestion des déchets.

Aujourd'hui, diverses études montrent que l'économie burkinabè est fortement marquée par des principes de développement durable aussi bien au niveau politique qu'au niveau pratique et des unités de production. Ce constat est confirmé dans cette étude qui montre que dans les industries manufacturières burkinabè, la réduction de l'impact sur l'environnement constitue un important critère de choix dans les décisions d'investissement et de production. En effet, selon les données recueillies, 73% des industriels déclarent prendre en compte cette variable à travers des options comme

Graphique 21. Décisions d'investissement et de production verts ou verdissants



Source : Auteurs, à partir des données de l'enquête CEA, 2014

l'utilisation des énergies renouvelables (énergie solaire), le respect des normes environnementales, etc. (Cf. Graphique 21).

### Management environnemental et certification.

En considérant les données de l'étude, environ 12 (48%) des entreprises industrielles enquêtées ont développé, dans le cadre d'une démarche volontaire ou non, des outils de management environnemental. L'étude constate par ailleurs l'émergence d'un intérêt pour les autres aspects de ce volet dont principalement : le diagnostic environnemental et la recherche de écolabels.

En axant l'analyse sur la certification environnementale, on note que la moitié (13) des entreprises enquêtées a au moins une certification. Les plus citées sont notamment l'ISO 14001 (performance environnementale), l'ISO 9001 (gestion de qualité). D'autres certifications comme l'écolabel Certisys (bio-équitable) ont été également signalées.

### Gestion des déchets.

En ce qui concerne la gestion des déchets, l'étude montre que la moitié des industries enquêtées n'ont pas de procédés/mécanismes de gestion de leurs déchets.

Même si les principes et mécanismes établis restent encore loin de l'idéal, ces données montrent que l'industrie burkinabè commence à prendre

Graphique 22. Répartition des industries selon l'existence ou non d'une relation avec la RD



Source : Auteurs, données de l'enquête



conscience de la nécessité et de l'importance de prendre en compte la question environnementale dans leurs systèmes et modes de production. Il faut dire cependant que, malgré ces efforts, les mesures prises ne suffisent pas pour parler d'industrie verte inclusive dans le contexte actuel.

### Relation de l'industrie avec la RD et la formation.

A travers les résultats de l'étude, on note une faible implication des entreprises manufacturières dans les programmes de recherche en relation avec l'industrie verte. Le même constat est fait pour ce qui concerne les programmes de formation en relation avec l'industrie verte (Cf. Graphique 22).

### 5.3.2.2. Performances réelles

#### Analyse selon les secteurs d'activité.

En partant de l'analyse de la structure industrielle burkinabè selon les branches d'activités, il est aisé de constater que les activités dites vertes sont absentes du paysage excepté les entreprises productrices d'eau de boisson (Cf. point 4.4.2.).

Il faut signaler que même dans ce cas, l'approche de l'industrie verte n'a pas été un critère de choix. Dans un tel contexte, il est donc difficile de parler d'industrie verte au Burkina Faso.

#### Analyse selon les processus.

Rappelons que l'analyse par les processus de production étudiée dans quelle mesure les industries déjà opérationnelles mettent en place des principes et mécanismes de protection de l'environnement et d'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Sur ce point, les données ci-dessus montrent que dans l'ensemble, il y'a dans l'industrie burkinabè une assez bonne prise de conscience des effets néfastes de la majorité des systèmes de productions manufacturières sur l'environnement, et la nécessité d'aller vers une production plus propre. En référence à quelques indicateurs, l'étude fait les constats suivants.

**1. Emissions en Gg/CO<sub>2</sub> équivalent.** Comparativement aux autres sous-secteurs, les données récentes montrent que le secteur manufacturier burkinabè pollue relativement moins en termes d'émission de GES comme le montre les données du tableau ci-après (Cf. Tableau 06).

Selon ce tableau, les émissions de GES du secteur manufacturier représentent 1,35% de l'ensemble des GES du secteur industriel burkinabè (contre 1,87% au Mali en 2000). Lorsqu'on rapporte ces données à la population de 2009 pour calculer les émissions par habitant, le résultat pour les industries énergétiques est 18,41 t/ha, niveau d'émission comparable à celui de l'Amérique du Nord (16,9t/ha). Ce qui est énorme par rapport à la valeur estimée pour l'Afrique qui est de 0,9t / ha

Tableau 6. Emission des GES du secteur manufacturier burkinabè

		EMISSION EN Gg CO <sub>2</sub> ÉQUIVALENT					AFRIQUE	MONDE
		CO2	CH4	NO2	Total	en %	CO <sub>2</sub> (2009)	CO <sub>2</sub> (2009)
SECTEUR D'ÉMISSION	1. Industries énergétiques	275,38	0,23	0,69	276,3	14,96	405*	11 827*
	2. Industries manufacturières et de la construction	21,14	1,27	2,53	24,94	1,35	-	-
	3. Transport	633,45	2,31	1,63	637,39	34,51	-	-
	4. Secteur résidentiel	120,13	659,05	129,24	908,42	49,18	-	-
	<b>Total</b>	<b>1050,1</b>	<b>662,86</b>	<b>134,09</b>	<b>1847,1</b>	<b>100</b>	-	-

Source : IPCC 1996 – enquête, 2007/Rapport 2008

\*Source : Agence internationale de l'énergie, octobre 2011

et pratiquement cinq (5) fois plus élevée que la moyenne mondiale estimée à 4,3t/ha. Bien que la comparabilité des données soit assez limitée du fait des méthodes et des éléments pris en compte dans les calculs, elles nous donnent une idée du niveau de pollution de l'industrie burkinabè fonctionnant avec des vieilles machines et des procédés pour une grande part obsolètes.

Il faut noter qu'en plus des émissions des GES, il existe d'autres types de pollution résultant des procédés industriels tels que les rejets liquides et solides. Malheureusement, l'état actuel des données ne permet pas de faire une bonne analyse de la situation. Toutefois, selon le MECV (2008), ces types de pollutions ont connu une augmentation de plus de 100% comparativement à l'année 1994.

**2. Efficacité énergétique.** La mondialisation impose des pressions importantes de diverses natures dans tous les secteurs de l'activité économique. La compétition à laquelle doit faire face une industrie n'est plus seulement régionale ou nationale, elle est aujourd'hui planétaire. Dans ce contexte, pour toute entreprise qui se veut durable, la recherche de procédés plus efficaces est devenue une question centrale et l'énergie en est une. Pour une bonne gestion de cette ressource, différents indicateurs ont été définis. Dans cette section et en fonction des données disponibles, deux (02) indicateurs sont calculés :

- i) Intensité énergétique en valeur ajoutée du secteur industriel (KW/CFA) ;
- ii) Intensité énergétique en emplois du secteur industriel (KW/nb emplois).

### I. Intensité énergétique en valeur ajoutée du secteur industriel (IEV)

#### a) Brève description et interprétation

L'intensité énergétique en valeur ajoutée du secteur industriel (IEV), mesurée en KW/CFA, correspond à la consommation annuelle d'énergie finale rapportée à la valeur ajoutée du secteur industriel. La consommation annuelle d'énergie des industries est calculée à partir de la consommation en énergie électrique. Ici donc, l'IEV résume l'information sur l'énergie consommée par unité

de valeur ajoutée par les industries. Une hausse de cet indicateur signifie qu'on consomme plus pour produire la même unité de valeur ajoutée et donc une perte d'efficacité en termes d'industrie verte. La formule utilisée pour le calcul de cet indicateur est la suivante :

$$\text{IEV} = (\text{Consommation énergétique du secteur industriel}) / (\text{VA industrielle})$$

#### b) Eléments d'analyse de la situation nationale

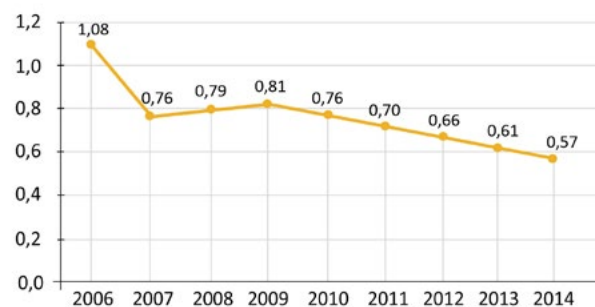
Sur la base des données de la DGI<sup>7</sup>, l'intensité énergétique en valeur ajoutée du secteur industriel, pour la période 2000-2014, a connu une baisse moyenne 47,22%<sup>8</sup>. Pour cette période, comme le montre le graphique suivant, l'IEV varie entre un minimum de 0,57 et un maximum de 1,08 (Cf. Graphique 23). En termes d'évolution, on distingue trois tendances : une baisse de 1,08 à 0,76 KW/CFA entre 2006 et 2007, une légère hausse entre 2007 et 2009 puis enfin une baisse de 0.24 points entre 2009 à 2014. Il faut dire que ce constat s'explique par la forte volatilité des prix du pétrole ces dernières années. Par ailleurs, l'orientation de l'économie nationale vers le secteur des services au cours de ces dernières années peut expliquer cet état de fait.

De manière générale, entre 2006 et 2014, la baisse de l'IEV est estimée à 0,51 points avec un taux moyen de régression de 6,85% par an. Comme l'indique le graphique suivant (Graphique 24), on relève une régression de 42% en 2007 par rapport à 2006. On note par ailleurs une variation positive entre 2008 et 2009 respectivement de l'ordre de 4% par rapport à 2007 et de 2% par rapport à 2008. Une baisse de l'IEV de 7% est notée en 2010 par rapport en 2009. Cette baisse est maintenue

<sup>7</sup> Les données de 2010 à 2014 ont été estimées

<sup>8</sup> Taux de croissance global entre la période

Graphique 23. Intensité énergétique en valeur absolue du secteur industriel (KW/CFA)



Source : Base de données DGI, 2006-2014 (Estimations 2010-2014)

constante jusqu'en 2014. Le graphique suivant illustre davantage l'évolution annuelle de cet indicateur en pourcentage (Cf. Graphique 24).

En pratique et conformément à la définition du concept, ces tendances traduisent une baisse de l'énergie consommée par unité de valeur ajoutée et donc dans une certaine mesure, l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur industriel burkinabè. Aujourd'hui, l'IEV est estimée à 0,57 KW/CFA (2014).

## II. Intensité énergétique en emplois du secteur industriel (IEE)

### a) Description et interprétation

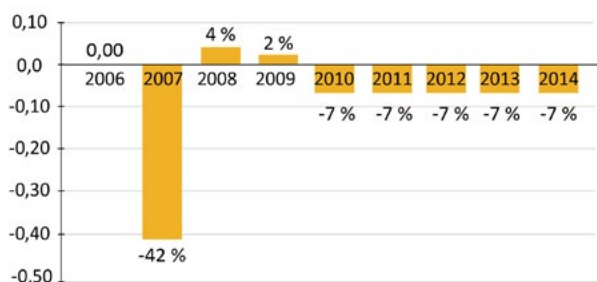
L'Intensité énergétique en emplois du secteur industriel (IEE), mesurée en KW/nombre emplois, correspondant à la consommation annuelle d'énergie finale rapportée au nombre d'emplois du secteur industriel. Comme dans le cas précédent, la consommation annuelle d'énergie des industries est calculée à partir de la consommation en énergie électrique. De ce fait, l'IEE donne la consommation d'énergie par employé du secteur industriel. Aussi, plus sa valeur est élevée, plus l'énergie utilisée rapportée au nombre d'employés du secteur est élevée et donc moins celle-ci est efficace du point de vue énergétique. Les limites et biais connus est qu'il (l'indicateur) ne tient pas compte des effets de structure du secteur (variations par branche de l'industrie). La formule de calcul de l'IEE est la suivante :

$$\text{IEE} = (\text{Consommation énergétique du secteur industriel}) / (\text{Nombre d'employés})$$

### b) Eléments d'analyse de la situation nationale

A partir des données fournies par la Direction générale de l'industrie (DGI), la consommation d'énergie électrique par employé du secteur industriel a augmenté de 2761,32 points entre 2007 et 2014 à un taux de croissance moyen de

Graphique 24. Evolution de l'intensité énergétique en valeur absolue (%)



Source : Base de données DGI, 2006-2014 (Estimations 2010-2014)

5,35% par an. Pour cette période, l'IEE a varié entre un minimum de 5333,55 et un maximum de 8094,87 KW/Employé avec deux grandes tendances en termes d'évolution : une hausse de 5557,42 à 6175,77 KW/Employé, soit de 10% entre 2008 et 2009 et une baisse quasi-constante de l'ordre de 5% de 2010 à 2014 (Cf. Tableau 7).

Contrairement au cas précédent, cette tendance traduit une augmentation de l'énergie consommée par unité d'emploi et donc dans une certaine mesure, la détérioration de l'efficacité énergétique du secteur industriel burkinabè en considérant l'IEE.

Aujourd'hui, l'IEE est estimée à 8094,87 (année 2014). Comparativement aux données internationales, cette situation amène à la même conclusion que pour l'IEV : l'industrie burkinabè est énergétiquement inefficace et loin du concept d'industrie verte.

De manière générale, ces résultats (IEV, IEE), s'expliquent d'une part par l'augmentation continue de la consommation en énergie électrique alors que les données de production et de valeur ajoutée sont restées quasiment identiques.

En faisant une analyse sectorielle, on note que le secteur de la boisson apparaît comme le plus grand consommateur avec près de 37,1% de la consommation globale. Il est suivi de l'agroalimentaire (17,3%), le textile (16,3%), et l'industrie extractive (12,1%). D'un autre côté, comme le montrent les analyses antérieures, pendant cette même période la consommation industrielle en produits pétroliers a évolué

Tableau 7. Evolution de l'IEE dans l'industrie

ANNÉE	IEE	EVOLUTION (%)
2007	5333,55	-
2008	5557,42	4%
2009	6175,77	10%
2010	6519,21	5%
2011	6881,75	5%
2012	7264,45	5%
2013	7668,43	5%
2014	8094,87	5%

Source : Base de données DGI, 2006-2014 (Estimations 2010-2014)

considérablement, plus que celle de l'énergie électrique. Cette augmentation concerne principalement les secteurs Energie (40%), Boisson (61%), Agroalimentaire (61%), Cuirs et peaux (45%).

De ces données, ce qu'il faut surtout retenir c'est qu'elles appellent à la transformation du profil actuel d'exploitation de l'industrie burkinabè pour la rendre énergétiquement plus efficace en vue non seulement d'une plus grande compétitivité sur le marché, mais également pour une meilleure gestion des ressources naturelles. L'industrie burkinabè a crucialement besoin d'"une peinture verte". Les industries déjà existantes doivent être verdies. Pour celle à venir, une stratégie/politique doit être mise en place pour une industrialisation et une industrie verte au Burkina Faso.

### 5.3.3. Evaluation sociale

Le secteur manufacturier génère entre autre, des externalités très positives dans la création et l'acquisition de compétence. Elle est aussi très importante pour absorber les travailleurs peu qualifiés qui prennent forme et grandissent par la suite (ONU, 2013). En un mot, le secteur manufacturier reste l'un des principaux secteurs pourvoyeur d'emplois dans le monde. Ce secteur employait 470 millions de travailleurs en 2009 (soit environ 16% de la population active mondiale), soit une croissance d'environ 84% par rapport aux 211 millions en 1970. Ces emplois atteignent selon les estimations, plus d'un demi-milliard en 2013. Les écrits montrent en plus que les effets multiplicateurs de l'industrie manufacturière sur les emplois sont beaucoup plus grands que ceux des autres secteurs. Un emploi créé dans ce secteur

entraîne deux ou trois dans d'autres secteurs. En outre, il est démontré que le secteur manufacturier offre les meilleurs salaires, les meilleurs avantages sociaux et la meilleure protection. Il accroît non seulement les emplois, mais aussi leur qualité. Comment cette réalité se présente au Burkina Faso, c'est l'objet de la section suivante.

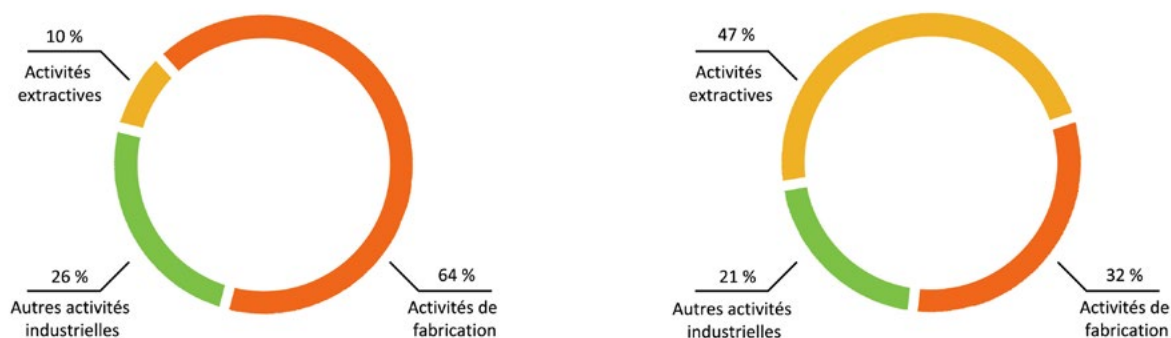
#### Création et amélioration de la qualité des emplois.

Dans la période de 2005, le secteur industriel, sur le poids de l'industrie manufacturière, était le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'agriculture. A partir de 2007, l'émergence de l'industrie extractive a relégué le secteur manufacturier au second plan du secteur industriel. En effet, de 64% en 2005, la part de l'emploi du secteur manufacturier dans les emplois de l'industrie, est passée à 32% en 2007 (Cf. Graphique 25). Soit une baisse de 60%.

D'un autre côté, les statistiques montrent une évolution positive, mais très lente de la contribution du secteur manufacturier à l'emploi total, au cours de la période 2003-2007. En effet, de 2% en 2003 et 2005, ce secteur a occupé en 2007, 3,2% de l'emploi total (Cf. Graphique 26). Cette contribution est bien moins importante par rapport aux données mondiales et régionales.

Il faut noter cependant que, ce secteur génère différents types d'emplois dans les services à la production dont : la fabrication, le commerce de gros, le transport, les services aux entreprises, l'intermédiation financière et bien d'autres emplois, qui n'ont pas encore été estimés au Burkina Faso.

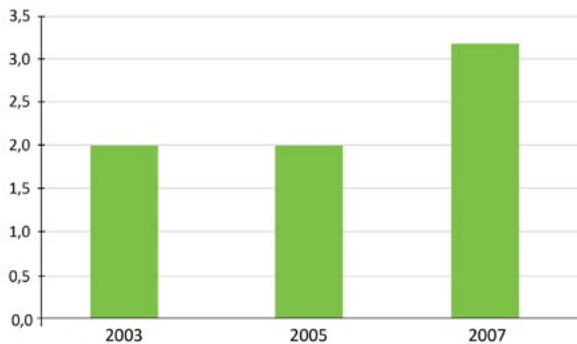
Graphique 25. Part de l'emploi des sous-secteurs de l'industrie dans l'industrie (2005 à gauche – 2007 à droite)



Source : Auteur à partir des données de l'INSD, 2005 et 2007



Graphique 26. Evolution du taux de l'emploi du secteur manufacturier (en % de l'emploi global)



Source : Auteur à partir des données de l'INSD, 2005 et 2007

Par ailleurs, les écrits témoignent d'un niveau de formation sensiblement plus élevé en termes relatifs dans le secteur manufacturier au Burkina Faso. Ce qui améliore sans doute la qualité de l'emploi.

#### Création de revenu.

Selon le CNUCED (2011), les entreprises à fortes IDE, qui sont généralement des entreprises manufacturières au Burkina Faso, offrent les meilleurs salaires, généralement au-dessus de la moyenne nationale. Sur ce point, les données sur les entreprises industrielles de la DGI-MICA indiquent des salaires moyens mensuels par employé qui varient de 150.000 FCFA à 160.000 FCFA, entre 2007 et 2009. Un salaire bien plus élevé que le SMIG, 16 fois plus élevé que le seuil de pauvreté du pays (108.750 FCFA par an). A titre de comparaison, dans l'industrie extractive, le salaire moyen mensuel par employé varie entre 75.000 FCFA et 100.000 FCFA, dans la même période.

A travers ces résultats, on pourrait conclure au plan macroéconomique que le secteur manufacturier au Burkina Faso a un faible impact sur les trois niveaux d'évaluation (économique, environnementale et social). De manière générale, c'est un secteur très atrophie autour de quelques produits, concentré autour de quelques branches d'activités qui détiennent la quasi-totalité des capitaux et de valeur ajoutée sectorielle. Depuis les indépendances, le secteur s'est très peu développé et en recul dans bien de domaines.

Sur le plan économique, les données actuelles montrent que le secteur manufacturier est en recul sur ses parts de marché et sur la compétitivité sur le marché régional et international. Sur le plan social, ses performances ne sont remarquables que d'un point de vue microéconomique. Sur ce point, une vision microéconomique apprécierait les multiples

emplois créés et les revenus générés, en plus des externalités bien réelles et significatives dégagés par ce secteur.

Sur la question environnementale, les analyses montrent une certaine prise de conscience de la nécessité de développer des mécanismes de production propre. Cette conscience a été impulsée par l'engagement de l'Etat burkinabè pour les principes de développement durable. D'un autre côté, elle a été imposée par la réalité agroclimatique du Burkina Faso qui impose à l'industrie burkinabè des coûts de production non tenables en raison du coût des produits pétroliers et de l'énergie. Cette situation est aggravée notamment par la raréfaction des autres facteurs de production comme l'eau qui devient elle aussi de plus en plus chère. Face à cette situation, les industriels de manière générale et de ceux de l'industrie manufacturière en particulier mettent en place des politiques et mécanismes qui permettent de s'adapter.

Dans beaucoup de cas, l'objectif premier de ces initiatives n'est pas de protéger l'environnement mais d'accroître la rentabilité de l'entreprise par la maîtrise des coûts de production. Au regard de tous ces faits et comparativement aux exemples actuels on ne peut pas parler d'industrie verte dans le contexte burkinabè.

Une bonne analyse du comportement actuel des industries montre que leurs priorités se trouvent dans la rentabilité économique et financière. Elles s'engagent dans le verdissement et non véritablement pour protéger à priori l'environnement. Dans certains cas, l'engagement dans ce sens vient de pression de la société civile qui ne veut plus voir son environnement pollué sans réparation aucune. Dans tous les cas, tous ces éléments constituent une brèche importante pour l'émergence de l'industrie au Burkina Faso.



## 5.4. Dynamique du secteur manufacturier

Ainsi qu'il a été déjà abordé un peu plus haut, la contribution du secteur manufacturier au PIB est relativement faible et irrégulière. De façon globale, elle a connu une certaine croissance depuis 1960 et a atteint un maximum de 19,95% en 1975. Après 1975, la contribution de ce secteur s'est quelque peu stabilisée autour de 14 à 15% du PIB pendant la période 1980-2000.

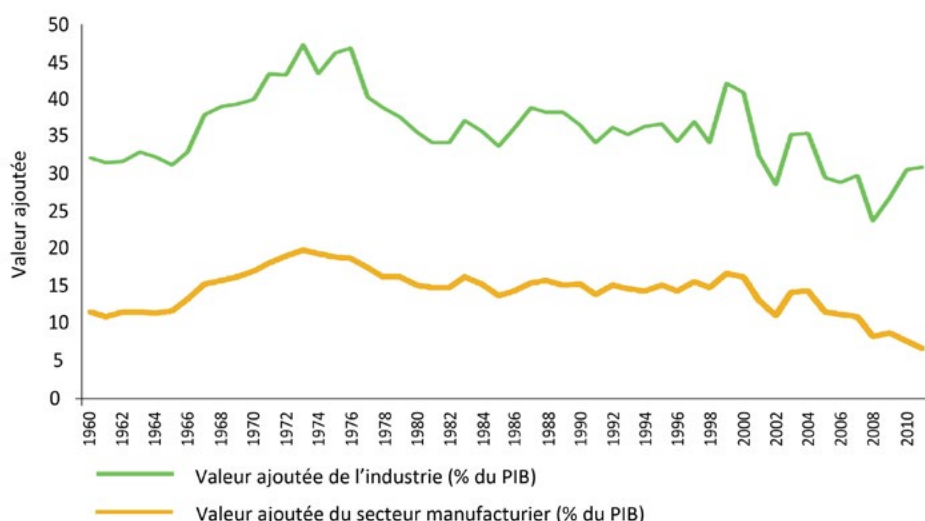
Au cours de la période 2000-2011, cette contribution entre dans une baisse tendancielle relativement prononcée (Cf. Graphique 27). Elle est passée de 16,33% en 2000 à 6,73% en 2011 soit

une baisse d'environ 10 points de pourcentage. Le secteur manufacturier voit ainsi sa contribution au PIB se diviser par 3. Entre 2010 et 2011, la tendance baissière se poursuit avec une baisse d'environ un (1) point de pourcentage, pendant que celle du secteur industriel enregistrerait une augmentation d'un point (Banque mondiale, 2014).

Au cours de la même période, le secteur manufacturier de l'Afrique de l'Ouest voit sa part dans le PIB stagner autour de 5%. Alors qu'au niveau mondial, on observe une augmentation de 0,21 point en pourcentage.

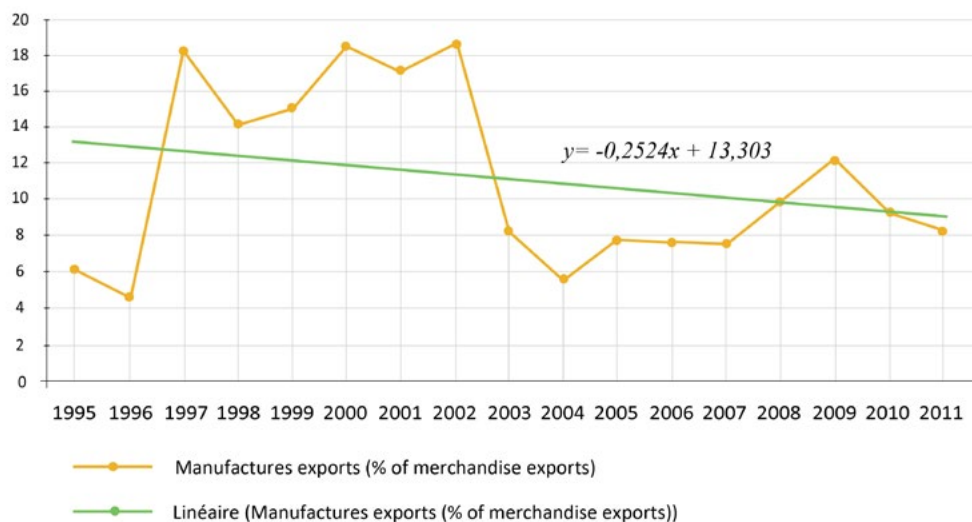
En ce qui concerne la part de la manufacture dans les exportations de marchandises, la même tendance est enregistrée comme il a été souligné plus haut.

Graphique 27. Valeur ajoutée du secteur manufacturier du Burkina Faso (1960-2010)



Source : Auteur à partir des données de la Banque Mondiale, 2014

Graphique 28. Evolution du poids des exportations manufacturières dans les exportations (Burkina Faso, 1995-2011)



Source : Banque Mondiale, 2014

A titre indicatif, elle est passée de 18,46% à 8,29% respectivement entre 2002 et 2011, soit une perte de plus de 10 points de pourcentage dans l'espace de 10 ans. De manière générale, depuis 2002, le poids du secteur manufacturier dans l'économie burkinabè est en baisse tendancielle comme le montre les graphiques suivants (Cf. Graphiques 28 et 29).

En comparant les données du Burkina Faso à l'Afrique, on fait les constats suivants :

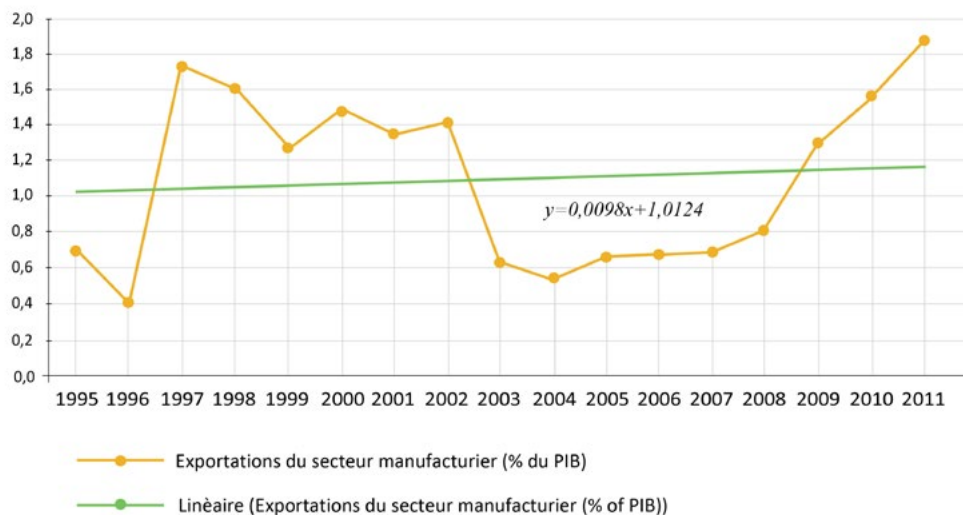
- la production manufacturière du Burkina Faso reste encore très marginale dans la production manufacturière de l'Afrique. Pour l'année 2012, elle est seulement de 3,95%. Entre 2004 et 2011, elle est passée de 5,36% à 3,76% (Cf. Graphique 30). Cette situation confirme la conclusion faite plus haut, c'est-à-dire que le secteur manufacturier burkinabè est en train

de perdre ses parts de marché en Afrique. Comparativement au huit pays de l'UEMOA, le Burkina Faso a le secteur manufacturier le plus faible comme le montre le graphique 30.

## 5.5. Rôle du gouvernement dans le soutien à l'industrie manufacturière

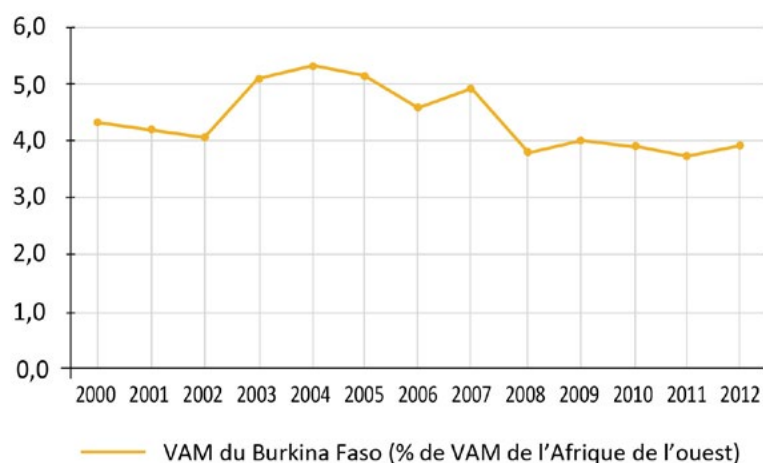
Selon le classement de l'ONUDI/CNUCED (2011), le Burkina Faso se situe parmi les dits "pays en retard" sur le plan industriel. Ce classement en lui-même est un diagnostic de l'industrie, qui permet de définir un certain nombre d'actions stratégiques pouvant conduire le pays à un

Graphique 29. Evolution de la contribution des exportations du secteur manufacturier au PIB (Burkina Faso, 1995-2011)



Source : Banque Mondiale, 2014

Graphique 30. Evolution de la valeur ajoutée manufacturière dans les pays de l'UEMOA



Source : Banque Mondiale, 2014

niveau d'industrialisation plus important. Pour commencer, il est spécifiquement crucial pour ce type de pays de passer à des secteurs à plus fortes intensités technologiques. Des efforts doivent être donc faits pour doter le secteur manufacturier de capacités technologiques de base.

En outre, dans le contexte burkinabè, une intervention volontariste des pouvoirs publics est nécessaire pour promouvoir le développement du secteur manufacturier, inciter à la transformation structurelle et pour parvenir au développement du secteur. Pour réaliser des progrès significatifs dans l'atteinte des objectifs industriels, le gouvernement devrait s'efforcer systématiquement de promouvoir l'industrialisation par une politique industrielle propre/verte, adaptée à son contexte et tenant compte des aspects de nécessité extrême suivants :

- ◊ la promotion de l'innovation scientifique et technologique et la réalisation d'infrastructures nécessaires pour soutenir le développement des mécanismes de productions propres ;
- ◊ la promotion de l'entrepreneuriat vert et l'amélioration des capacités des pouvoirs publics ;
- ◊ la création de liens dans l'économie intérieure.

Ces aspects devront être traités tout en intégrant de manière claire, le concept de développement durable en générale et celui du verdissement de l'industrie en particulier dans les politiques et stratégies à venir.

De ce point de vue, le contexte de politique publique actuel amène à conclure que l'Etat burkinabè est sur la bonne voie. En effet, la lecture de la politique de référence actuelle, c'est-à-dire la SCADD, montre que l'ensemble de ces aspects sont relativement bien pris en compte ou sont en cours de l'être. L'élaboration et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'industrie, du commerce

et de l'artisanat (POSICA) et la politique du secteur de l'énergie sont également des faits pratiques parlants.

Sur le plan pratique, pour soutenir le développement harmonieux du secteur manufacturier, l'Etat burkinabè a pris de nombreuses initiatives développées au point 3.2. Même si pour ces actions portant tant bien que mal des fruits, les résultats restent en deçà des attentes et les efforts engagés doivent être poursuivis. En effet, dans le contexte actuel, la moitié (50%) des acteurs interrogés sur le sujet pense que l'engagement du gouvernement est faible. Toujours sur la question du rôle de l'Etat en la matière, 63,7% des industriels regrettent le fait qu'il n'y ait pas un mécanisme de dialogue sur le sujet au Burkina Faso. Le mécanisme existant (rencontre gouvernement secteur privé) n'a jamais traité de ce point. Aujourd'hui, il est même décrié pour son inefficacité. La majorité (73%) des industriels déplorent également l'absence de mécanismes d'incitations clairs en la matière.

Selon le niveau de priorité, le tableau suivant (Cf. *Tableau 8*) décrit, selon les industriels burkinabè, les principales actions à mener par le gouvernement burkinabè pour l'émergence d'une industrie manufacturière verte.

## 5.6. Structure des exportations et avantages comparatifs

L'étude l'a déjà montré plus haut, dans l'ensemble, le Burkina Faso possède une capacité d'exportation structurellement très limitée. Dans le contexte actuel, les ventes extérieures du pays sont peu diversifiées et principalement concentrées sur le coton (brut ou en fibres), les ressources minières

*Tableau 8. Répartition des actions à mener par le gouvernement burkinabè selon le niveau de priorité (Selon les industriels burkinabè)*

NIVEAU DE PRIORITÉ	DOMAINES DE L'ACTION PUBLIQUE
<b>Forte</b>	1. Renforcement du contrôle de la conformité environnementale 2. Adoption d'un cadre stratégique à long terme en faveur de l'industrie verte 3. Développement de l'offre de formation dans le domaine du "Vertes"
<b>Moyenne</b>	1. Adoption du cadre réglementaire environnemental plus clair 2. Adaptation du code des investissements 3. Adaptation des critères d'attribution des marchés publics
<b>Faible</b>	1. Création d'écolabels liés à la performance environnemental 2. Réorienter la politique Industrielle 3. Renforcement des compétences des collectivités territoriales sur le green business

Source : Auteurs, à partir des données de l'étude



(l'or surtout) et les matières premières de manière générale. Les principaux produits d'exportations sont l'or, le coton, le karité et oléagineux, les fruits et légumes, les animaux sur pieds et les cuirs et peaux. En termes de destination des produits exportés, les principaux pays sont : l'Union Européenne, l'Afrique de l'Ouest, Singapour, le Japon, les Etats Unis d'Amérique, la République de Chine, l'Inde et le Canada.

Structurellement, les exportations du secteur industriel se répartissent en moyenne comme suit : 96% pour le textile, fabrication métallique 4%, tabac 3%, agroalimentaire 3%, cuirs et peaux 2%, et autres<sup>9</sup> 3% (DGI-MICA, 2009).

### 5.6.1. Données sur les principaux produits exportés

Aujourd'hui, comme mentionnée plus haut, l'or est de loin le premier produit d'exportation du Burkina Faso et ce, depuis quelques années avec une proportion de 76,7% et 67,1% du total des exportations respectivement en 2011 et 2010. Il est suivi par le coton qui représentait 11,7% des exportations en 2011 contre 17,3% en 2010. Cette performance est expliquée par l'appréciation du cours du coton ayant permis de contrer l'effet de la baisse des quantités exportées (165 milliers de tonnes en 2010 contre 162,1 milliers de tonnes en 2011).

Les autres produits d'importance relative sont entre autres les noix de cajou, les graines de sésame et

<sup>9</sup> Industries extractives, chimie, caoutchouc et plastique, bois et divers, cartons

de karité (respectivement de 2,6%, 2,4% et 1,3% des exportations en 2011). De manière générale, les exportations de ces cinq produits représentent 95,8% des exportations en 2011 (Cf. Tableau 09).

### 5.6.2. Les principales exportations par chapitre de produits

Dans le contexte actuel, le premier chapitre de produits exportés est le chapitre « Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires » avec 76,7% des exportations en 2011. Le coton (chapitre 52), les graines et fruits oléagineux, graines, semences (chapitre 12) suivent successivement. Ces chapitres constituent globalement, 99% des exportations en 2011 et 97,5% en 2010. Le tableau suivant (Cf. Tableau 10) résume la situation du Burkina Faso sur la question.

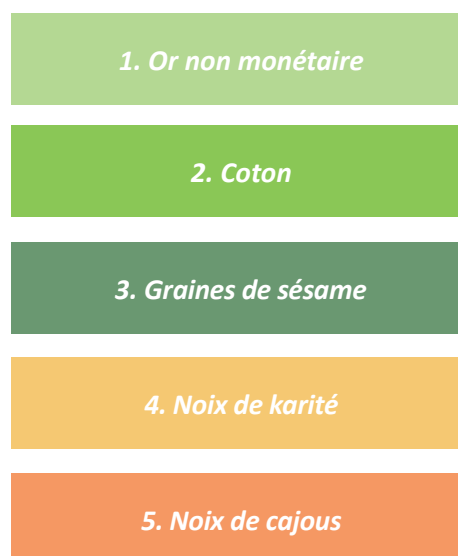


Tableau 9. Les cinq principaux produits d'exportations au Burkina Faso (En milliers de tonnes et en milliers de FCFA)

ANNÉES PRODUITS	2010			2011			VARIABLE ANNUELLE
	POIDS	VALEUR	PART	POIDS	VALEUR	PART	
Or non monétaire	26,1	436 452,80	67,10%	38,7	852 166,90	76,70%	95,20%
Coton	165	112 681,60	17,30%	162,1	129 775,00	11,70%	15,20%
Noix de cajous	18,8	3 819,60	0,60%	83,7	29 133,30	2,60%	662,70%
Graines de sésame	60,2	27 727,50	4,30%	57,3	26 798,70	2,40%	-3,35%
Noix de karité	68,4	7 242,30	1,10%	96,1	14 878,80	1,30%	105,40%
<b>Total (5 produits)</b>	<b>312,4</b>	<b>587 923,90</b>	<b>90,40%</b>	<b>399,2</b>	<b>1 052 752,80</b>	<b>94,80%</b>	<b>79,10%</b>
<b>Total export sauf l'or</b>	<b>530,5</b>	<b>213 826,00</b>	<b>32,90%</b>	<b>653,5</b>	<b>258 247,40</b>	<b>23,30%</b>	<b>20,80%</b>
<b>Total Exportations</b>	<b>556,6</b>	<b>650 278,70</b>	<b>100,00%</b>	<b>692,3</b>	<b>1 110 414,40</b>	<b>100,00%</b>	<b>70,80%</b>

Source : INSD, DGCE, 2012

Tableau 10. Les principales exportations burkinabè par chapitre de produit (En milliers de tonnes/millions de FCFA)

ANNÉES PRODUITS	2010			2011			VARIABLE ANNUELLE
	POIDS	VALEUR	PART	POIDS	VALEUR	PART	
71 : Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires	-	438 730,90	67,50%	-	852170,3	76,70%	94,20%
52 : Coton	165	112 681,60	17,30%	162,1	129775	11,70%	15,20%
12 : Graines et fruits oléagineux, graines, semences	131,1	35 451,60	5,50%	155,4	42 475,30	3,80%	19,80%
08 : Fruits comestibles ; écorces d'agrumes ou de melons	27,9	6 843,70	1,10%	94,8	32 030,40	2,90%	368,00%
84 : Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils	2,2	7 424,50	1,10%	1,9	6 314,30	0,60%	-15,0%
01 : Animaux vivants	11,1	5 123,70	0,80%	12,5	5 214,80	0,50%	1,80%
88 : Navigation aérienne ou spatiale	0	8 57,0	0,10%	0	3 514,80	0,30%	310,10%
10 : Céréales	35	4 745,00	0,70%	24,8	3 063,90	0,30%	-
24 : Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	0,4	3 573,00	0,50%	0,4	3 061,70	0,30%	-
07 : Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	41,7	3 711,00	0,60%	41,2	2 967,30	0,30%	-
72 : Fonte, fer et acier	10,4	2 514,40	0,40%	76,4	2 959,10	0,30%	17,70%
26 : Minerais, scories et cendres	44,2	2 472,40	0,40%	57,2	2 700,20	0,20%	9,20%
87 : Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules	0,8	1 554,80	0,20%	1,1	2 600,30	0,20%	67,20%
15 : Graisses et huiles animales ou végétales ; produits de	3,3	1 836,90	0,30%	2,8	2 341,50	0,20%	27,50%
39 : Matières plastiques et ouvrages en ces matières	0,6	1 145,5	0,20%	0,9	2 264,8	0,20%	97,70%
41 : Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs	0,6	1 574,9	0,20%	0,4	1 930	0,20%	22,60%
22 : Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	3,2	1 177,7	0,20%	3,3	1 439,2	0,10%	22,20%
31 : Engrais	2,1	515,3	0,10%	6,1	1 355,4	0,10%	163,00%
23 : Résidus et déchets des industries alimentaires ; aliments	22,1	2 311,7	0,40%	9,8	1 332,5	0,10%	-
<b>Total (19)</b>	<b>501,8</b>	<b>634245,6</b>	<b>97,50%</b>	<b>651,1</b>	<b>1099511</b>	<b>99,00%</b>	<b>73,40%</b>
<b>Total Exportations</b>	<b>556,6</b>	<b>650278,7</b>	<b>100%</b>	<b>692,3</b>	<b>1110414,4</b>	<b>100%</b>	<b>70,80%</b>

Source : INSD, DGCE, 2012

### 5.6.3. Les principales difficultés et alternatives

Dans l'économie burkinabè telle qu'elle se présente aujourd'hui, les exportations d'articles manufacturés sont faibles et ont perdu tendanciellement de l'importance au fil du temps et ce depuis 2002 (Banque mondiale, 2014).

De manière générale, le taux de transformation des matières est resté très faible et tourne seulement autour de 5% (SP/CONEDD, 2011).

D'un autre côté, les exportations sont constituées seulement de quelques produits de base (non transformés) alors qu'au niveau des importations, ce sont les produits manufacturés qui sont prépondérants.

Dans sa dynamique actuelle, le Burkina Faso gagnerait à travailler pour faire émerger ses

avantages comparatifs en passant entre autres par la promotion de la capacité de transformation des entreprises en vue d'ajouter de la valeur aux produits de base, à travers notamment le renforcement des capacités productives et de commercialisation, le renforcement du capital humain et des capacités technologiques pour favoriser l'émergence de PME compétitives capables de transformer, et enfin le renforcement des infrastructures d'appui au commerce et des institutions en charge du commerce. Et sur ce point, l'Etat doit jouer le rôle principal.

Dans tous les cas, l'aptitude future du Burkina Faso à bénéficier de la mondialisation des échanges et des chaînes de production, et à tirer parti de son accès préférentiel aux principaux marchés des pays industrialisés dépend du développement des capacités de production et de l'augmentation de la compétitivité de ses entreprises (CNUCED, 2009).



## 6. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES SECTEURS CLEFS

### 6.1. Concept et identification des secteurs clefs

Dans une dynamique de production, la notion de secteur clef change, d'un pays à un autre ou dans le même pays, d'un moment à un autre (*un secteur clef à un temps donné peut ne plus l'être plus tard ; tout comme un secteur qui n'était pas jugé clef peut le devenir*). Avant donc les analyses, il est important d'en donner un contenu clair.

Un secteur clef, dans cette étude, fait d'abord référence à un secteur porteur pour l'émergence ou le développement d'une industrie verte au Burkina Faso. Il fait ensuite référence à un secteur qui est promis à un développement "certain" et qui est riche de possibilités commerciales, techniques et technologiques dans le cadre d'une économie verte. De manière spécifique, il s'agit de secteur dont le potentiel de production et de croissance est relativement important et pour lequel il existe une demande réelle (effective ou potentielle).

A un sens plus large, un secteur sera dit clef selon son importance relative actuelle ou à venir en termes de création de richesses dans le cadre d'une industrie verte. Cependant, il faut noter que la notion de secteur clef est complexe et son appréhension dépend aussi de l'angle sous lequel la question est abordée (au niveau macroéconomique, méso ou microéconomique). Ici, le niveau méso (sectoriel) semble le plus approprié au regard de la nature de l'étude. Sur cette base, trois grands types de critères d'appréciation ont été utilisés en fonction de la disponibilité des données :

- ◊ **les critères économiques** (*poids dans le secteur industriel<sup>1</sup> (Production, VA, CA), potentiel productif c'est-à-dire les capacités d'accroissement de la production dans le secteur, le dynamisme des investissements, les effets d'entraînement sur les autres secteurs, le potentiel d'exportation*)
- ◊ **Les critères sociaux** (*emplois et revenus (salaires) versés*)
- ◊ **Les critères environnementaux** (*potentiel de remédiation sur les questions de dégradation de l'environnement*)

<sup>1</sup> Mesuré par la production et la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires

En fonction des critères retenus, les secteurs ont été classés sur la base d'un système de scoring à 4 niveaux : 3 pour les trois premiers secteurs, 2 pour les trois secteurs suivants, 1 pour les trois secteurs suivants et 0 pour le reste. Les secteurs ayant obtenu le score d'au moins 20 sur 30 points au total ont été retenus. La classification utilisée est celle de la DGI. Sur cette base, les secteurs clefs par ordre d'importance sont : *le coton et textile, l'énergie, la boisson et l'agroalimentaire*. En plus de ces secteurs, même s'il n'existe pas encore de données pour mieux l'attester, d'autres secteurs comme le recyclage nous paraissent un secteur clef d'avenir.

#### 6.1.1. Coton et textile

Le secteur coton et du textile est aujourd'hui l'un des secteurs clefs qui peut permettre d'allier à la fois rentabilité économique, responsabilité sociale et protection de l'environnement. En termes économiques, c'est l'un des secteurs clefs de l'économie burkinabè (1/3 de la production du secteur, 22% des investissements, 17% de la valeur ajoutée, etc.). C'est donc l'un des premiers secteurs en termes de production, de valeur ajoutée, de chiffre d'affaire, etc. comme le montre l'analyse de la structure industrielle du Burkina Faso. C'est aussi l'un des secteurs où se crée le plus d'emploi avec des atouts importants pour la conquête des marchés extérieurs grâce notamment au coton et à toutes possibilités de transformation non encore exploitées.

Il faut noter également que ce secteur constitue un secteur à fort effet d'entraînement sur les autres secteurs. En effet, le développement d'une industrie de transformation du coton aura des effets importants sur les secteurs comme l'huile et le savon, les sous-produits industriels pour les animaux, etc. Enfin sur le plan environnemental, il faut noter que telle que pratiquées aujourd'hui, la plupart des activités de ce secteur (agriculture, transport, petite transformation, etc.) causent de nombreux dégâts sur l'environnement. Développer une industrie verte dans ce secteur serait donc sans conteste d'un apport capital pour l'économie burkinabè en termes de valeur ajoutée.

En ce qui concerne ce secteur, rappelons qu'au Burkina Faso, le coton constitue un des premiers produits en termes de création de richesses et d'apport de devises. Avec une production annuelle



moyenne de 630 000 tonnes par an, ce secteur contribue de façon significative à l'économie nationale. Grâce à cette filière, en moyenne 34 milliards FCFA sont versés aux producteurs par an sous forme de revenus. Par ailleurs, la culture du coton fait vivre près de 3 millions de personnes en milieu rural et emploie environ 5000 salariés. C'est donc une filière vitale pour l'économie burkinabè. Comme mentionné plus haut, elle constitue le premier poste d'exportation totalisant plus de 55% des recettes en devises. Malheureusement, en dépit de cette importance économique, le tissu industriel du textile demeure très faible.

En effet, selon les données actuelles, la transformation du coton au Burkina Faso est assurée seulement par deux unités industrielles que sont la FILSAH et la SOFITEX auxquelles s'ajoute le secteur de l'artisanat. Avec un capital de 1,6 milliards pour FILSAH, sa capacité productive est estimée à 7500 tonnes de fils par an et environ seulement 300 tonnes de fil sont écoulées sur le marché national, le reste étant destiné à l'exportation. Quant à la SOFITEX, elle est la principale opératrice de la filière coton au Burkina Faso avec un capital de près 4,5 milliards, reparté entre l'Etat burkinabè (35%), Dagriss (34%) et l'union nationale des producteurs de coton (30%) et deux banques burkinabè (1%), elle génère environ 565 emplois avec une capacité d'égrainage de plus de 375 000 tonnes.

Malheureusement, en l'absence d'une industrie de coton performante, le coton est exporté sans valeur ajoutée. Selon les données actuelles, moins de 5% de la production de fibres est transformée.

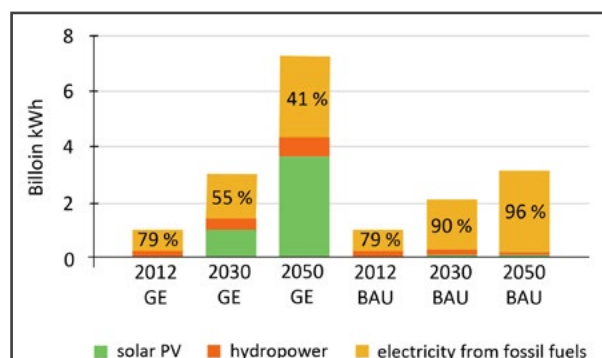


Pour résorber le problème, différentes mesures ont été prises notamment la restructuration de la filière. Malheureusement, ces restructurations n'ont pas réussi à redynamiser le secteur qui fonctionne encore en grande partie sur le modèle du "Business as usual".

Malgré les efforts de modernisation, l'analyse des données actuelles des industries du secteur du coton montrent qu'elles sont très polluantes. Les procédés de production actuels font de la filature et du tissage des phases très consommatrices d'énergie principalement l'électricité. Quant à la teinture et à l'ennoblissement, elles utilisent des produits chimiques, parfois nuisibles pour la santé, comme certains colorants azoïques cancérigènes, et polluants. Comme les analyses l'ont déjà mentionné plus haut, outre ces procédés obsolètes et la vétusté des équipements néfastes pour l'environnement qu'il faut absolument changer, ces unités de transformation font face à de nombreuses contraintes au nombre desquelles, le coût élevé de l'électricité et face à ces difficultés importantes, l'industrie verte constitue une sérieuse alternative.

En effet, avec l'industrie verte, l'adoption de modes de production écologiquement durables à travers l'installation de matériels plus adéquats et de procédés de production plus propres devra permettre de réduire considérablement les émissions de CO<sub>2</sub> et une utilisation plus efficace des ressources disponibles (Cf. Graphique 31). Par ailleurs, elle devrait permettre de réduire progressivement la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des énergies fossiles.

Graphique 31. Production d'énergie au Burkina Faso dans un scénario d'économie verte



La mise en œuvre de l'économie verte (énergie verte) permettra d'économiser jusqu'à environ 100 000 ha de forêt défrichée pour le bois de feu d'ici 2050, l'accumulation jusqu'à 2,2 millions d'hectares entre 2012 et 2050. Elle contribuera à une réduction de 16 à 16 500 tonnes en émissions de CO<sub>2</sub> dues à la déforestation d'ici 2050.

Source : Millénium Institute, 2014

## 6.1.2. Energie

Aujourd'hui, toutes les grandes faiblesses structurelles du développement de l'économie burkinabè sont liées directement ou indirectement à la question d'énergie. Pourtant, c'est un secteur à très fort potentiel notamment dans le domaine du solaire et de la bioénergie. Aujourd'hui, le coût élevé de l'énergie plombe l'émergence de la quasi-totalité des secteurs économiques du Burkina Faso : l'industrie, le commerce, l'artisanat, etc. Le développement industriel et la durabilité des entreprises burkinabè passe forcément par la résolution de la question du coût de l'énergie.

Or dans le contexte actuel, le Burkina Faso se caractérise par une forte carence en ressource énergétique. Elle dispose ni de pétrole, ni de charbon et les potentialités en hydroélectricité restent très réduites pour l'heure avec également un potentiel en combustible ligneux très dégradé.

Selon l'étude prospective du secteur de l'énergie au Burkina Faso réalisée en février 2010, le contexte énergétique burkinabè se caractérise par quatre (4) traits dominants : (1) une prédominance de l'utilisation des énergies de la biomasse qui représente environ 86% de la consommation totale d'énergie primaire ; (2) une dépendance du pays vis-à-vis des énergies fossiles (hydrocarbures) importées qui représentent environ 19% de sa consommation totale d'énergie primaire entraînant une forte pression sur la balance de paiement ; (3) un faible accès à l'électricité (Environ 13% en milieu urbain contre 1% en milieu rural) ; (4) des sources d'énergies renouvelables locales (énergie solaire, hydrique et éolienne, biogaz, biocarburants, etc.) très faiblement valorisées.

Sous ce profil et à l'instar des autres pays de la sous-région, le Burkina Faso éprouve de sérieuses difficultés à couvrir ses besoins énergétiques aussi bien en termes quantitatif que qualitatif. Comme mentionné plus haut, l'économie burkinabè se caractérise actuellement par une lourde dépendance au bois énergie (82% du bilan énergétique primaire) et une demande en électricité qui croît de 13% par an (MME, 2013) que la SONABEL (Société Nationale d'Electricité du Burkina) qui est le principal fournisseur d'électricité peine à couvrir.

Dans le contexte actuel, rappelons que la production d'électricité au Burkina Faso est principalement assurée par des centrales thermiques utilisant du fuel lourd. Pour l'année 2014, cette production

était estimée à environ 1025 GWh soit 45,3% pour les centrales thermiques, 6,7% pour les centrales hydroélectriques et 48% pour l'énergie importée principalement de la Côte d'Ivoire. Ces données montrent que la moitié (50%) des besoins énergétiques du pays provient de l'importation (DJAITO, 2013). De nos jours, la situation s'est traduite d'année en année par de fréquentes coupures d'électricité avec toutes les implications que cela entraînent : pertes de bien être, gaspillage alimentaire etc. (pour les populations), pertes financières, non respects d'engagements, etc. Dans un tel contexte et au regard de toutes les contraintes y relatives, une nouvelle vision politique du développement énergétique s'impose au Burkina Faso et les énergies renouvelables semblent être une bonne alternative.

Au regard des caractéristiques actuelles du pays, le passage aux énergies renouvelables est une nécessité et ce changement est bénéfique pour le pays à différents niveaux. D'abord, il offre une réelle opportunité à l'économie burkinabè de fonder son développement sur des ressources endogènes et de devenir ainsi plus résilient aux chocs extérieurs.

Sur le plan social, il favorise, dans le contexte actuel du pays, l'amélioration des conditions d'accès des populations aux services sociaux de base, notamment ceux de l'éducation et de la santé et l'amélioration de la satisfaction des besoins élémentaires d'approvisionnement en eau



en milieu rural grâce à l'installation de systèmes de pompage à base de système photovoltaïque.

Au niveau économique, les effets attendus d'un tel changement sont nombreux :

- ◇ création de nouveaux emplois directs ou indirects et d'activités génératrices de revenus ;
- ◇ modernisation des activités artisanales grâce à l'accès à l'électricité ;
- ◇ développement de certaines filières porteuses et renforcement des capacités locales ;
- ◇ amélioration des conditions de vie des femmes (réduction du volume de certaines tâches domestiques, notamment corvées de bois et d'eau) ;
- ◇ réduction des achats de pétrole par les ménages ;
- ◇ réduction de la quantité de bois de chauffe utilisée ;
- ◇ amélioration des conditions de conservation de produits de transformation.

Au niveau environnemental, le passage aux énergies renouvelables aura pour effet majeur la réduction de la pression exercée sur les forêts par la réduction du rythme de déforestation. Rappelons que dans le bilan énergétique primaire, le bois-énergie représente 82% des sources. Par ailleurs,



il va permettre de réduire considérablement les émissions de CO<sub>2</sub> (et cette réduction pourrait atteindre le chiffre de 16000 à 16 500 d'ici 2050) les différentes formes de pollution (pollution de l'eau, pollution du sol, etc.).

### 6.1.3. Eaux et autres boissons

Ces dernières années, le marché des eaux minérales et de source constitue l'un des marchés les plus dynamiques du secteur industriel. Aujourd'hui, le secteur des boissons recouvre plusieurs types d'activités allant de la transformation traditionnelle (dolo, Bangui) aux processus de fabrication semi-industrielle (Jus, sirop, etc.) et industrielles (bières, Sodas et alcool).

Longtemps dominé par les importations, le secteur des boissons s'est peu à peu développé avec l'apparition de nombreuses entreprises. Dans le secteur industriel actuel, ce secteur constitue une importante source de création d'emplois. A travers les transformations locales, le secteur des boissons contribue au développement du tissu industriel.

Aujourd'hui, les données ne permettent pas d'avoir une bonne idée du nombre d'emplois créés. Cependant, il faut noter que selon les données de l'INSD, en 2002 atteint le chiffre de 546 000 hectolitres. Sur la même période, selon la même source, la production des boissons gazeuses a connu une hausse passant de 85 000 hectolitres en 2001 à 250 000 litres en 2002. Selon le MEF (2013), la valeur ajoutée du secteur secondaire a progressé de 5,2% en 2012 à 6,3% en 2013 grâce en partie au PIB du secteur des boissons et tabacs modernes qui ont atteint +6,3%.

De manière générale, les données actuelles montrent que malgré son dynamisme, le secteur des boissons peine à couvrir les besoins d'une population urbaine de plus en plus nombreuse. Aujourd'hui, même s'il n'existe pas d'activité viticole, l'embouteillage est pratiqué par plusieurs sociétés dont les plus connues sont la BRAKINA, DAFANI, etc.

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, malgré le besoins et les potentialités dans ce secteur, la production de boissons au Burkina Faso connaît d'énormes difficultés liées notamment aux



coûts élevés des facteurs de production comme l'électricité.

Outre ces difficultés d'ordre fonctionnelles, il faut noter aujourd'hui que les productions faites dans ce secteur ne tiennent pas compte du facteur environnemental. En effet, la protection de l'homme et de son milieu naturel sont relayés au second plan au profit du gain financier.

Au regard de l'état de dégradation de l'environnement burkinabè dû aux mauvaises pratiques et à la vétusté des installations, il est impératif aujourd'hui de mettre en place des mécanismes respectueuses et soucieuses de l'environnement. C'est-à-dire le passage à l'industrie verte. Il s'agit par exemple de l'installation de l'énergie solaire qui est moins polluante que l'énergie fossile utilisées par la plupart des industries évoluant dans ce secteur. Par ailleurs, il faut amener les entreprises vers l'usage d'emballages biodégradables (respectueux de l'environnement). Pour ce faire, l'industrie semble une fois de plus une bonne alternative. Un tel changement permettrait de réduire considérablement la pollution des villes par les déchets plastiques.

#### 6.1.4. Agroalimentaire

Rappelons aujourd'hui que le paysage de l'agroalimentaire au Burkina Faso est dominé par

trois grands secteurs de transformation, qui se distinguent par leur taille, leurs équipements et opérations de production, et enfin par les qualités des produits. Il s'agit des Industries Agroalimentaires (IAA), des Petites Industries Agroalimentaires (PIA) et du Secteur Informel de l'Alimentation (SIA). Aujourd'hui, ce secteur est resté peu développé et la transformation des produits agricoles tels que la production de beurre de karité et d'huiles végétales demeure encore largement artisanale et peu portée vers l'industrialisation.

Pour l'année 2000, sur 1900 entreprises exerçant dans l'agroalimentaire, 75,7% étaient constituées d'unités artisanales contre seulement 19% enregistrées comme étant semi-industrielles. Malgré cela, ce secteur contribue aujourd'hui pour environ 30% du PIB et transforme environ 80% des produits agricoles en général exportés sans transformation vers d'autres pays où ils sont transformés pour la consommation locale ou la réexportation vers les marchés européens. C'est dire donc que c'est un secteur à très fort potentiel. Selon les données de la DGI, l'industrie agroalimentaire burkinabè a connu des progrès notables déjà entre 2003 et 2008. En cinq ans, le nombre d'industries agroalimentaires au Burkina Faso a pratiquement triplé passant de 19% en 2003 à 47% en 2008. Toutefois, comme mentionné dans les analyses antérieures, sa contribution à





l'emploi reste encore modeste, soit 8% de l'emploi salarié et 2,3% de l'emploi total.

Ainsi que les montrent les analyses antérieures, cette situation s'explique par de nombreux facteurs allant du domaine politique et à la faible professionnalisation des industriels eux-mêmes. Cependant, il faut noter que d'importants efforts ont été faits dans tous les domaines et les progrès enregistrés augurent de belles perspectives. Au regard des données actuelles, l'énergie reste le facteur fondamental qui pèse véritablement sur le développement industriel et pour lequel le Burkina Faso peine à trouver une alternative appropriée et durable. C'est pourquoi l'étude souligne ici, l'importance clef du secteur de l'énergie, secteur qu'il faut absolument maîtriser.

En ce qui concerne toujours le secteur de l'agro-alimentaire, la mauvaise exploitation des ressources disponibles constitue une faiblesse importante. Sur ce point, l'étude du SP / CONEDD (2011) montre que le gaspillage des ressources coûte chaque année au Burkina, environ 21% de son PIB, soit 780 milliards de FCFA. En plus donc de la problématique de l'énergie, la question de la gestion efficace des ressources disponibles doit faire l'objet de politiques judicieuses visant notamment l'accroissement de la productivité dans leurs exploitations. Il faut souligner qu'un meilleur rendement d'utilisation des ressources tout au long de la chaîne d'approvisionnement permettra, d'une part, une croissance de la production par rapport aux moyens mis en œuvre et, d'autre part, la préservation des ressources naturelles déjà limitées. Dans ce sens, il faut accorder une priorité plus grande à la recherche-développement et à la formation dans le secteur de l'agro-industrie.

Pour approfondir les analyses dans le secteur de l'agro-alimentaire, l'étude s'est intéressée au sous-secteur des huileries comme étude de cas. Dans le contexte actuel, les données analysées montrent que le marché mondial des huiles est très dynamique du fait du développement sans précédent de la demande à travers le monde. Selon la BOAD (2008), le développement de la production est exclusivement dû aux huiles végétales, soit un record d'environ 125 millions de tonnes en 2006. Sur cette même période, l'huile de palme et celle de soja totalisaient à elles seules 67,4% de la production

mondiale. L'examen de la production mondiale des huiles montre que 36,7 millions de tonnes d'huile de palme et 35,2 millions de tonnes d'huile de soja ont été produites en 2006 (Oil World, MPOB).

Au vu de ces statistiques, la production de l'huile en Afrique de l'ouest reste très faible voir même marginale, soit 1% de la production mondiale. Selon FAOSTAT, au niveau de l'espace UEMOA, les principales huiles produites restent l'huile de palme (34%), l'huile d'arachide (27%), l'huile de coton (12%) et les autres huiles (27%). Dans toute cette tranche productive, le Burkina Faso assure aujourd'hui la place de leader dans la production d'huile de coton qui reste d'ailleurs l'une des principales huiles produites en plus de celle provenant des karités et de l'arachide. En dépit de la faiblesse de la disponibilité des matières premières en termes de productions agricoles locales, les capacités de transformation industrielle et artisanale évoluent très vite au Burkina Faso. En effet, durant ces dernières décennies, les industries d'huilerie ont connu un essor fulgurant dont les principales unités sont la SN-CITEC, la SOFIB, JOSSIRA et plus d'une centaine d'huileries artisanales installées dans la partie ouest du pays.

Il faut noter que parmi ces unités industrielles, la SN-CITEC occupe la place de leader avec une production moyenne annuelle d'environ 15 000 tonnes d'huile par an. La deuxième place est assurée par JOSSIRA qui constitue l'une des plus importantes unités industrielles avec une production moyenne de plus de 6250 tonnes d'huile par an. En termes d'emploi, ce secteur contribue très peu à l'emploi vu le nombre et la taille de ces industries.

En l'absence de données plus détaillées, il est difficile de mesurer l'apport réel de ce secteur spécifique en termes de revenus pour le Burkina Faso. Ce qu'il faut noter c'est que malgré les différents progrès faits depuis quelques décennies, l'avenir de ce secteur est menacé par les difficultés du secteur coton. Outre ces difficultés l'étude a constaté que ce sous-secteur des huiles contribue fortement à la dégradation de l'environnement à travers l'usage des techniques archaïques, le rejet ou le déversement des produits chimiques solides et liquides très toxiques dans les eaux et dans la nature occasionnant ainsi des pertes

importantes de biodiversité sans oublier les effets de ces pratiques sur la santé humaine. Dans ce contexte, il est important d'adopter d'autres types de comportements ou de pratiques respectueux de l'environnement. D'où l'importance aujourd'hui pour l'ensemble des entreprises du secteur de passer à une production propre en utilisant des technologies respectant les normes en vigueur, mais aussi en créant des emplois verdissants.

### 6.1.5. Recyclage et valorisation des déchets

Aujourd'hui, l'Afrique connaît les taux d'urbanisation les plus rapides au monde. Cette urbanisation rapide et les modes de consommation en évolution suscitent des besoins en assainissement à la fois liquide et solide. Cependant, les infrastructures de collecte étant insuffisantes, les conditions de vie se détériorent rapidement surtout dans l'environnement urbain. Au Burkina Faso, en l'absence de système recyclage approprié, les déchets solides sont composés à la fois de matières recyclables comme les matières organiques, le plastique, le papier, le carton, les métaux, le verre, les textiles etc. Ils contiennent aussi de matériaux toxiques tels que des batteries de voiture, des piles et accumulateurs issus des équipements électriques et électroniques (EEE), des produits pharmaceutiques et des pesticides. Ce qui est très dommageable pour l'homme et son environnement quand on sait que ces déchets sont jetés presque en l'état dans des décharges pas

très loin de villes. Aujourd'hui, les villes du Burkina Faso sont polluées par des déchets de toute sorte. Dans la plupart du temps, les ménages continuent de jeter leurs ordures dans les rues avec d'énormes conséquences en termes de santé humaine.

Pourtant, bien organisé et modernisé, ce secteur, en même qu'il permet de créer un cadre de vie plus agréable avec un environnement plus sain, génère de nombreux emplois avec de très fortes potentialités en termes d'exportation (plastique, fer, etc.).

Selon (SBC 2011; Prakash et al. 2010; Messou et Rochat 2011; Wone et Rochat 2008), au Ghana par exemple, entre 6300 à 9600 acteurs informels travaillent dans le secteur du recyclage et plus de 14000 personnes (informels et formels) travaillent dans la réparation et la vente d'occasion. Dans des villes comme Abidjan, le nombre d'employés officiels dans la collecte et le transport des déchets solides municipaux varie entre 0,003 à 0,8 pour 1000 habitants (IWWA 2011; Sané 2002; Saleh 2008). Plus loin, dans une ville comme Ho Chi Minh au Vietnam, le secteur du recyclage emploie plus de 10000 personnes et génère un chiffre d'affaire de plus 20 millions d'euros par an.

Au regard de son potentiel en termes de création d'emplois et de revenus, mais aussi au regard de son importance pour la bonne gestion du cadre de vie (environnement) et des effets néfastes de mauvaises pratiques dans le domaine, le développement d'un secteur industriel de recyclage



est incontournable pour tout pays qui s'inscrit dans la dynamique du développement durable comme le Burkina Faso.

Au-delà de ces secteurs clefs, il existe des sous-secteurs d'importance et d'avenir au regard des caractéristiques climatiques du Burkina Faso, mais pour lesquels les données existantes ne permettent pas de faire de classement à partir d'une analyse économique-environnementale dans le secteur industriel. Ce sont par exemple les constructions écologiques ou bioclimatiques, l'optimisation des procédés industriels, Stockage de l'énergie et batteries, la valorisation des produits forestiers non ligneux.

En considérant ces différents secteurs, à ce stade, la question qui se pose est de savoir comment promouvoir le développement de l'industrie verte ? Par exemple, quels types de mesures le gouvernement burkinabè peut-il prendre ?

## 6.2. Interventions gouvernementales et recommandations politiques

Les secteurs clefs ici déterminés ont chacune ses spécificités et devraient se développer dans des contextes différents de marchés, avec des contraintes et potentialités techniques, économiques, réglementaires ou d'acceptabilité sociale également spécifiques. Toutefois, en termes politiques, ils se fondent sur un certain nombre d'exigences transversales ou communes qui déterminent leurs perspectives de développement. En ce qui concerne l'intervention gouvernementale, au nombre de ce type d'exigences, l'étude retient en fonction de l'analyse des données et du contexte actuel :

### La définition de cadre politique de long terme et un cadre réglementaire clairs

Au-delà de nos considérations d'expert, les principaux acteurs rencontrés dans le cadre de cette étude relève l'importance d'un cadre politique pour le développement ou la transformation de tout secteur économique. En effet, la plupart des professionnels (administrateurs publics,

techniciens, industriels, investisseurs, etc.) insistent sur la nécessité de la mise en place d'un cadre politique de long terme dans le but de soutenir le développement de marchés de l'industrie verte. Du fait de la nature des activités de l'industrie verte et leur contribution, la protection et à la bonne gestion de biens publics globaux (paysages, climat, biodiversité, eau, etc.) ou à l'amélioration des conditions de vie locales (santé, hygiène publique, etc.), la volonté politique et sa traduction législative constitue un des éléments fondamentaux pour le développement d'une industrie verte.

D'un autre côté, il faut noter que par rapport à d'autres secteurs d'activité, les filières dites vertes se caractérisent en général par une forte composante technologique et par une intensité capitalistique relativement forte. Dans ce contexte, une vue sur une assez longue période devient un élément clef pour assurer des perspectives de développement de marché permettant de justifier un investissement pour l'industriel et permettant de respecter des niveaux de risques acceptables pour les investisseurs potentiels. Ce type d'instrument relève du domaine pur des interventions du gouvernement qui a le rôle de définir les cadres politiques au niveau national. En clair, pour que l'industrie verte puisse se développer, le gouvernement burkinabè doit avant tout définir un cadre politique clair en la matière. Ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui à la lecture de la SCADD et des politiques sectorielles existantes.

### L'accompagnement par des mécanismes de financement adaptés

Au regard du dispositif financier actuel au Burkina Faso qui peine déjà à financer l'entreprise classique, une intervention publique est nécessaire pour compléter la gamme naissante d'instruments financiers de soutien aux filières vertes. Dans l'idéal et pour une véritable émergence l'industrie verte, l'Etat doit mettre en place un dispositif de financement adapté à l'éco-entreprise (notamment l'industrie verte). Un tel dispositif permettrait de soutenir l'innovation et apporterait par ailleurs de nouvelles opportunités de financement au secteur privé. Au-delà de cette intervention, nécessaire à l'émergence de l'industrie de manière générale et pour les secteurs clefs déterminés en particulier, le

gouvernement devrait définir une politique fiscale plus adaptée et incitative et renforcer son soutien à la professionnalisation des secteurs et filières.

### La définition d'une politique fiscale et commerciale plus adaptée et incitative

En ce qui concerne le niveau commercial, pour soutenir le développement des secteurs comme le coton, l'agroalimentaire, etc., le gouvernement pourrait changer ses pratiques. A titre d'exemples, pour les appels d'offre relatifs à ces secteurs, le gouvernement burkinabè pourrait ajouter dans les critères, des éléments d'appréciation permettant de privilégier les industries vertes. Sur le plan fiscal, des analyses peuvent être faites afin de mettre en place une fiscalité plus adaptée aux choix politiques pour le vert et l'industrie verte. Ce qui n'existe pas encore.

### L'accompagnement de la professionnalisation des secteurs et des filières

L'émergence ou la transition de l'industrie burkinabè ne dépend pas seulement d'experts de l'environnement, du développement durable ou même de l'économie verte. Sa réussite s'appuie également sur une bonne intégration des principes du concept du vert dans les métiers des différents secteurs de l'économie. Ce processus introduit la problématique des compétences et de la transformation des métiers de transformation. Il faut noter que ces enjeux sont fonction des secteurs et des filières et pourront nécessiter l'adaptation des programmes de formation initiale ou continue. Ainsi dans les filières comme le bâtiment par exemple, la formation des industriels aux nouvelles techniques de construction (matériaux, outils, techniques, technologies, appréhension du bâtiment dans sa globalité...) est un axe majeur de développement et de pérennité pour la filière.

### Révision du système éducatif

L'Etat doit travailler à "verdir" le système éducatif. En effet, ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, le développement d'une industrie verte exige des technologies nouvelles et plus ou pointues. Et en général, la maîtrise de ces techniques passe par l'éducation et la formation. Par ailleurs, au-delà des

compétences techniques, ce sont les mentalités qu'il faut travailler à changer et pour cela, le système éducatif en place joue un rôle important. Par exemple, dans les universités du Burkina Faso, en microéconomie, on continue à enseigner classiquement la théorie du producteur qui fait sa maximisation de profit sous une ou des contraintes qui ne tiennent aucunement compte de la problématique environnementale et de la gestion des ressources naturelles. Pour l'émergence d'une véritable industrie verte, une réforme du système éducatif s'impose et cela relève du pouvoir de l'Etat.

### Entreprendre des actions spécifiques pour accroître l'acceptabilité des projets verts.

L'introduction de nouvelles philosophies et/ou de nouvelles technologies (comme l'industrie verte) dans une communauté ou un territoire rencontre très souvent des résistances surtout lorsque ces changements impliquent des bouleversements relativement important avec des changements d'ordre dans les intérêts économiques et sociaux établis. Il s'ensuit généralement des débats qui soulèvent l'importance de la concertation qui doit se fonder sur une bonne analyse de la problématique de la création de valeur des filières vertes, en tenant compte de leurs retombées sur le plans socioéconomique et environnemental (y compris l'évaluation du coût de l'inaction). Pour réussir dans le cadre d'une transition vers l'industrie, ce processus doit être initié et conduit au plus haut niveau, c'est dire, le gouvernement.

Au-delà de ces interventions plus ou moins spécifiques, l'Etat doit poursuivre ses appuis classiques à l'industrie, il s'agit notamment du soutien aux exportations. Dans le cas de l'industrie verte, cela pourrait permettre dans le contexte actuel d'occuper les nouveaux créneaux/marché du vert en construction. En attendant, il serait intéressant d'étudier les voies possibles de développement pour ces filières, les limites et perspectives.

## 6.3. Voies de développement : perspectives et limites

Cette section développe les voies possibles de développement des secteurs clefs identifiés et



décrits au point 6.1. L'analyse est ici faite selon une approche "processus" et par secteur.

### 6.3.1. Analyse sous l'approche processus

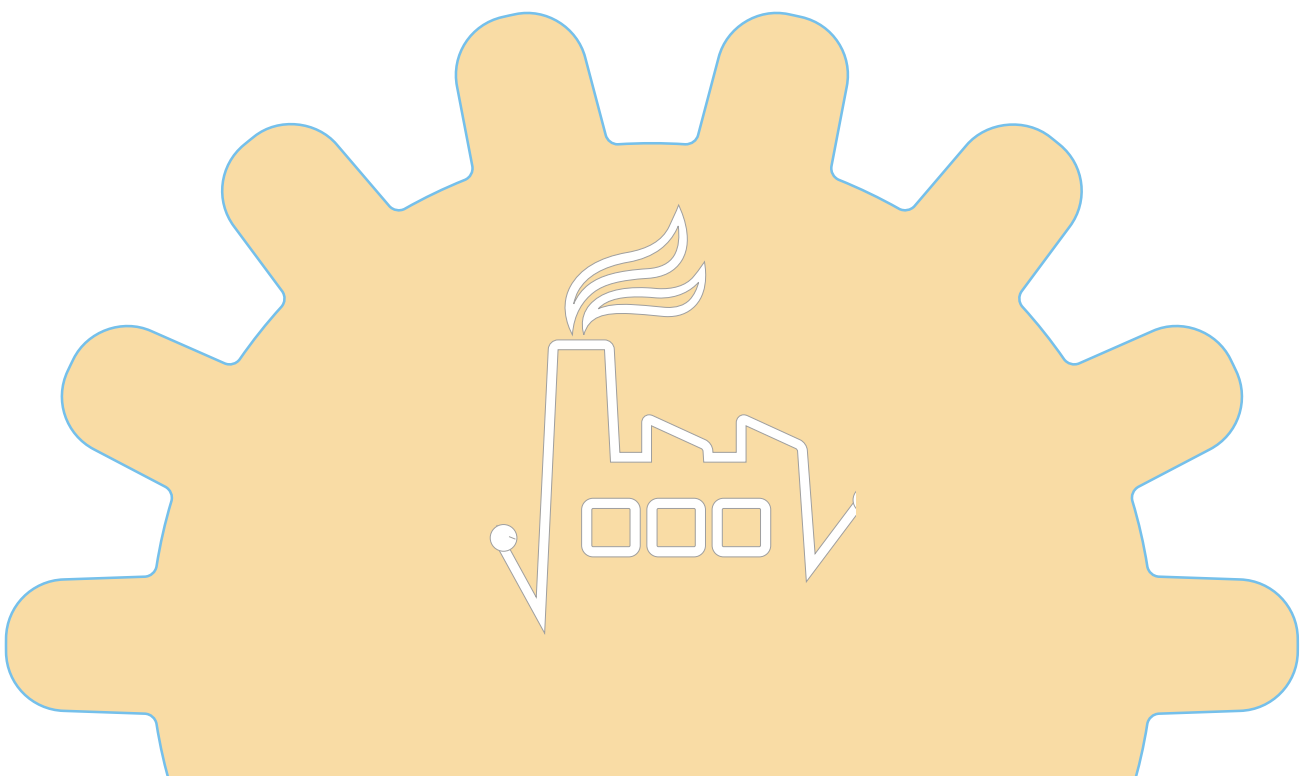
L'approche que nous appelons ici processus fait tout simple une analyse de possibilités de développement des secteurs clefs dans le temps selon un ordre de priorité. Elle répond en fait, à la question de savoir quel secteur développé en premier ? Mais d'abord, établir un ordre de développement est-il pertinent ?

Dans le contexte du Burkina Faso, pour réussir l'industrie verte de manière générale et pour développer les secteurs identifiés en particulier, la voie la plus plausible et le secteur de base c'est celui de l'énergie. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné dans différentes parties de ce rapport, le principal problème du développement industriel et du développement de l'entreprise au Burkina Faso réside dans le coût élevé des facteurs de production, dont l'énergie. Aussi, pour un développement harmonieux et durable de l'industrie, une bonne stratégie serait d'attaquer en premier cette question. Autrement dit, dans un processus de verdissement de l'industrie au Burkina Faso, l'énergie constitue la porte d'entrée, le secteur qu'il faut développer en premier. Pour ce faire, l'hydroélectricité et le solaire semblent les voies à prospecter compte tenu de la disponibilité relative des ressources.

Dans le domaine du solaire, le Burkina Faso est l'un des pays les plus ensoleillés du monde. Il bénéficie d'un ensoleillement fort et régulier. Comme la plupart des autres pays africains, le pays se trouve dans la ceinture solaire, régions du monde où l'ensoleillement normal direct excède 2000 kWh/m<sup>2</sup>/an. Spécifiquement au Burkina Faso, l'ensoleillement est supérieur à 2 800 h/an dans presque tout le pays, ce qui permet d'utiliser les technologies solaires photovoltaïques de manière efficace<sup>2</sup>. A titre d'exemple, pour les régions du nord (Sahel), différentes études montrent que les valeurs maximales d'ensoleillement atteignent 6,23 kWh/m<sup>2</sup> et 5,72 kWh/m<sup>2</sup> en avril et en août, que ce soit en saison sèche ou en saison pluvieuse, démontrant du même coup, que c'est une zone de fort potentiel en matière de production d'énergie solaire.

En ce qui concerne l'énergie hydroélectrique, le potentiel nous semble peu exploité. Il existe de grands barrages dont les potentiels de production en électricité peuvent être considérablement accrus. Par ailleurs, en saison pluvieuse, le Burkina Faso draine d'énormes quantités d'eau qui disparaissent avec les pluies. En attendant des études techniques approfondies déterminent les meilleures options, toutes ces ressources nous paraissent exploitables pour la production de l'énergie.

<sup>2</sup> Avec la libéralisation du secteur de l'énergie, des programmes comme « De l'électricité verte pour cent mille ruraux au Burkina Faso » sont déjà dans le secteur.



Ce qu'il faut retenir en termes de processus de développement c'est que, partir de l'industrie de l'énergie en priorité aura d'importants retours bénéfiques sur l'ensemble du secteur industriel. Le plus important serait la réduction du coût de l'énergie qui va permettre de rendre ce secteur plus résilient et plus rentable. Sur le plan social, une telle approche permettrait d'avancer vers l'accès à l'énergie pour tous tel que souhaité par le gouvernement burkinabè, notamment pour le milieu urbain à l'horizon 2020. En termes de processus, cette démarche nous semble la plus

indiquée dans le contexte de l'économie burkinabè. Que peut-on dire dans l'analyse par secteur ?

### 6.3.2. Analyse par secteur

En tenant compte des potentialités et des principaux obstacles de développement, le tableau suivant (Cf. *Tableau 11*), résume les perspectives et contraintes de développement de chacun des secteurs clefs développés plus haut (Cf. *point 6.1.*). Comme le montre ce tableau, la contrainte de l'énergie est une question transversale.

*Tableau 11. Perspectives de développement et limites par secteur clef*

N°	SECTEUR CLEF	PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT	CONTRAINTES/LIMITES	NOTE/EXEMPLE
1	Coton et textile	La transformation du coton en divers produits manufacturiers ( <i>Fil, pagnes, coton sanitaire, etc.</i> )	Les moyens techniques et financiers, les compétences pour la maîtrise de l'énergie notamment, l'optimisation des procédés industriels	
2	Energie	Produire de l'énergie à partir de sources renouvelables : le solaire et l'hydroélectricité	La technologie, les équipements, les compétences	Les batteries d'énergie prévues pour une durée de vie de 10 ans en Europe ne dure que la moitié du temps au Burkina Faso, compte tenu des conditions climatiques
3	Eaux et autres boissons	Professionnalisation	Les moyens techniques, les compétences de production, l'optimisation des procédés industriels	
4	Agroalimentaire	La transformation	Les moyens techniques et financiers, les compétences pour la maîtrise de l'énergie notamment, l'optimisation des procédés industriels	
6	Recyclage et valorisation des déchets	création de nouvelles entreprises, professionnalisation de l'existant	Les moyens matériels techniques et financiers	

Source : Auteur

## 7. STRATÉGIES ET RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL VERT

### 7.1. Création de nouvelles industries vertes

#### 7.1.1. Meilleures pratiques des autres pays

Il est communément admis que le verdissement de l'économie à travers l'industrie est une nécessité pour rendre plus efficace et effective le processus du développement durable. Dans tous les cas, le constat aujourd'hui est qu'une grande partie des États à travers l'Afrique se sont engagés dans le pari de la croissance verte en investissant massivement dans les secteurs de l'économie verte depuis les années 2009.

A l'heure actuelle, les exemples illustratifs sont relativement nombreux, en considérant les domaines de l'énergie, du recyclage, de déchets, de gestion rationnelle des ressources, des projets de vert en cours...

#### Le domaine de l'énergie

Les exemples encourageants sont entre autres : le Programme «Grameen Shakti» au Bangladesh, qui a mise en œuvre l'une des sociétés du secteur mondial des énergies renouvelables à la croissance la plus rapide basée en zones rurales. Les résultats témoignent de la possibilité de réduire la pauvreté énergétique avec un soutien financier très faible ou nul à travers des systèmes financiers et commerciaux adaptés et novateurs. De façon pratique, cette société propose diverses formules de crédits financières à des conditions favorables en utilisant un réseau de microcrédit. Cela a permis aux populations rurales d'accéder à des prix abordables, des kits photovoltaïques (Solar Home Systems). Selon le PNUE (2011), déjà en fin 2009, plus de 320 000 de ces kits avaient été posés en plus de centrales au biogaz et de cuisinières améliorées. Les programmes de cuisinières améliorées et de centrales au biogaz ont permis de réduire l'utilisation de biomasse, ce qui a diminué à son tour la pollution intérieure,

la technologie du biogaz contribuant quant à elle à une gestion durable des déchets. En outre, le programme vise l'installation de plus d'un million de kits photovoltaïques d'ici à fin 2015. D'un autre côté, elle se charge de la maintenance, ce qui crée des emplois locaux.

Dans la même dynamique, à travers une réforme de subventions énergétiques, l'Indonésie a réussi réduire ses subventions énergétiques et augmenté les prix des combustibles en octobre 2005.

Très récemment, le gouvernement allemand a mis en place un plan pour faire tourner une économie avancée avec des énergies renouvelables (éolienne, solaire, géothermique et de biomasse). On peut citer également en exemple, la conquête chinoise du leadership mondial dans la production de masse du secteur des énergies renouvelables – éoliennes, puis photovoltaïque et les progrès attendus, grâce aux investissements du Grenelle de l'Environnement, dans le domaine de l'efficacité énergétique du bâtiment en France qui constituent d'exemples de cette nouvelle réalité.

Dans le même domaine, en Afrique, on note l'exemple de la Tunisie, où déjà 6% de l'énergie est assurée par l'éolien. On cite également en exemple, le Kenya, premier pays africain à développer une usine de production de biogaz connecté à un réseau de distribution d'électricité. Cette société transformera 50 000 tonnes de déchets organiques par an. Elle produira de l'électricité qui sera vendu à 0,10\$ de dollars US le KWh contre 0,38\$ dollars US le KWh pour l'électricité à base d'énergie de diesel. Cette usine sera couplée à une centrale solaire d'une capacité de 10MW. L'introduction de la politique du tarif de rachat de l'électricité produite par les éoliennes, la biomasse et la petite hydroélectricité et étendu en 2010 à la géothermie, au biogaz et à l'énergie solaire devrait permettre la génération d'électricité d'une capacité de 1 300 MW dans les prochaines années.

En plus du Kenya, la forte volonté des institutions gouvernementales du Rwanda a permis l'instal-

lation d'une gigantesque centrale solaire (la centrale solaire d'Agahozo) étendu sur 21 hectares. Elle a accru la capacité énergétique du pays de 6%. Ce qui permet d'alimenter environ 15 000 foyers. Aujourd'hui, toute cette dynamique témoigne de la volonté des pouvoirs publics et des investisseurs de promouvoir une industrie plus propre.

### Utilisation rationnelle de ressources et gestion des déchets

Selon le PNUE (2011), la république de Corée applique depuis 2003, une politique de responsabilité (élargie des producteurs) appliquée aux emballages (papier, verre, fer, aluminium et plastique) et à certains produits (piles/batteries, pneus, huile lubrifiante et ampoules fluorescentes). Cette politique a entraîné une augmentation du taux de recyclage de 14 % et généré un avantage économique équivalent à 1,6 milliards de dollars. Ainsi, 6 millions de tonnes de déchets ont été recyclés entre 2003 et 2007. La même année, l'Afrique du sud a introduit une taxe sur les sacs plastiques pour diminuer le volume d'ordures inutiles. L'augmentation de cette taxe en 2009 et la mise en place d'une autre sur la fabrication et l'importation des ampoules à incandescence, devait générer un revenu budgétaire de 2,2 millions de dollars sur les sacs plastiques et 3 millions de dollars supplémentaires sur les ampoules à incandescence.

Toujours dans ce domaine, le Brésil est cité comme exemple type avec un recyclage de 95 % des cannettes en aluminium, 55 % de toutes les bouteilles en polyéthylène et environ 50% du papier et du verre récupérée. Selon le PNUE (2011), le recyclage génère dans ce pays environ 2 milliards de dollars et évite l'émission de 10 millions de tonnes de gaz à effet de serre. Par ailleurs, la gestion des déchets et le recyclage procure du travail à plus de 500 000 personnes. À l'initiative des gouvernements locaux, 60 000 travailleurs du recyclage ont été organisés en coopératives ou associations et ont obtenu des emplois formels et des contrats de service. La politique nationale sur les déchets solides (PNRS) mise en place par la loi du 2 août 2010, résultat d'un large consensus basé sur un dialogue social entre le gouvernement, le secteur de la production, les acteurs de la gestion

des déchets et le monde universitaire a pour but d'exploiter ces compétences.

Outre ces illustrations, de façon spécifique, en Afrique, des mutations sont en cours. En effet, le Conseil Economique et Social du Maroc s'est autosaisi de la question de l'économie verte, comme un nouveau modèle de développement économique et humain durable, et lui a accordé la priorité parmi les sujets qu'il traite (Conseil Economique et Social du Maroc, 2012). En Tunisie, une stratégie est en place pour produire 3700 MW d'électricité verte d'ici 2030. Avec ces initiatives, globalement, en Afrique, les énergies renouvelables deviennent des actifs financiers de premier plan.

En récapitulatif, tous ces exemples traduisent la même réalité ; la mutation vers une industrialisation verte semble incontournable. Son impact sur l'efficacité et l'effectivité du processus de développement durable n'est point contestable. Il est donc important pour le Burkina Faso d'envisager sérieusement cette nouvelle piste, pour ne pas être à la marge dans les prochaines années.

### 7.1.2. Potentiel de création de nouvelles industries vertes

Le Burkina Faso, au regard de la configuration de son contexte macroéconomique actuel, dispose d'un grand potentiel pour le développement d'une industrie verte qui se trouve au niveau politique, des options de développement, des impératifs de développement et au niveau environnemental.

#### Au niveau politique.

Sans qu'elles ne soient d'abord ainsi nommées en leur temps, le Burkina Faso menait déjà des politiques de protection de l'environnement et de développement durable depuis les années 1980 avec notamment la politique de trois luttes<sup>1</sup>. Cette volonté s'est poursuivie depuis avec la ratification du protocole de Kyoto et de nombreux autres, la participation et l'organisation de nombreuses conférences sur la question et l'élaboration de politique en la matière, notamment la PNDD de 2013.

<sup>1</sup> Lutte contre la coupe abusive du bois, lutte contre les feux de brousse et lutte contre la divagation des animaux.



Dans le fond, les orientations prises, sont encore trop générales et dans beaucoup de cas les concepts méritent d'être plus clairs au niveau opérationnel. Il n'en demeure pas moins que cette situation constitue un contexte très favorable à la mise en place d'une stratégie globale et opérationnelle pour l'émergence d'une industrie verte au Burkina Faso.

#### Au niveau des options de développement.

Dans la SCADD qui est le référentiel actuel en matière de développement économique durable au Burkina Faso, l'Etat burkinabè a choisi de faire du secteur privé, notamment l'industrie, le moteur de la croissance économique. D'un autre côté, la SCADD fait des principes du développement durable des principes transversaux qui doivent être pris en compte dans toute action de développement.

De telles orientations couplées à un contexte politique favorable constituent sans doute un espace dans lequel, les initiatives de création de nouvelles industries vertes trouveront un accompagnement politique conséquent.

#### Au niveau des impératifs du développement.

Aujourd'hui, une des principales problématiques du développement industriel au Burkina Faso réside dans le coût élevé des facteurs de production notamment, l'énergie. Dans la sous-région, c'est le pays où l'eau, l'électricité et le gaz coûtent le plus chers (par exemple, pour l'électricité, les prix vont de 75 FCFA/KWh pour le social à 110-120 FCFA/KWh ou plus pour le secteur productif). En partie, cela est dû au fait que l'énergie produite est à 70% d'origine thermique. Dans un tel contexte, malgré les contraintes financières et technologiques, les énergies renouvelables (notamment solaires) sont vues comme un moyen permettant d'attaquer plus fondamentalement le problème. Le choix pour le développement d'énergies renouvelables comme le solaire pourrait permettre notamment de :

- ◇ réduire le prix de l'électricité à moyen et long termes pour rendre le secteur industriel plus rentable et donc plus attractif. Ce qui devrait normalement attirer plus d'investisseurs et soutenir la création d'emplois ;

- ◇ renforcer la résilience du secteur de l'énergie et de toute l'économie à la volatilité des prix du pétrole ;
- ◇ réduire le niveau de pollution grâce au faible nombre de centrales thermiques ;
- ◇ protéger davantage l'environnement grâce à la baisse du prélèvement du bois (déforestation) ;
- ◇ réduire les impacts sur la santé liés aux pollutions provenant de la combustion du bois-énergie et des énergies fossiles ;
- ◇ réduire l'incidence de la pauvreté en favorisant l'accès pour tous à des sources d'énergie fiables et bon marché.

D'un autre côté, au Burkina Faso, les personnes n'ayant pas accès à l'eau consacrent une part importante de leur revenu à l'achat d'eau et de leur temps à la transporter (en particulier les femmes et les enfants). Avec l'accroissement de la population et des besoins économiques, l'augmentation de la demande en eau va entraîner des pressions supplémentaires sur cette ressource qui tend à se raréfier. De plus, avec le changement climatique, les problèmes liés à l'eau vont être exacerbés. Dans ce contexte, renforcer l'investissement dans la ressource en eau constitue une condition préalable nécessaire au progrès et à la gestion de la question de sécurité hydrique voire de la sécurité "tout court" pour la population.

A ces deux impératifs s'ajoutent une multitude d'autres facteurs qui font de l'économie burkinabè un marché ouvert aux solutions vertes, notamment, l'industrie. De plus, dans le domaine de l'industrie verte, le Burkina Faso possède d'assez grandes potentialités encore inexploitées notamment, l'existence de nombreux produits forestiers non ligneux favorables à une industrialisation verte. Ces constats sont d'ailleurs confirmés par le tableau (Cf. *Tableau 12*) suivant qui résume les opportunités relevées par les enquêtés.

Ainsi que le montre le tableau 12, il existe donc des opportunités réelles pour l'industrie verte au Burkina Faso. Mais, comment donc exploiter au mieux ces opportunités ? Quelles recommandations peuvent être faites en termes de politiques et/ou de stratégies ?

Tableau 12. Principales opportunités de développement d'industrie verte inclusive au Burkina Faso

OPPORTUNITÉ	NIVEAU	PRATIQUES EXISTANTES	MESURES À PENDRE/EXPLOITATIONS
Volonté politique	Forte opportunité	Obligation de procéder à une évaluation environnementale pour toute construction ou installation d'infrastructures	Faire un choix clair pour l'économie verte, l'industrie verte en particulier
Relecture de la SCADD en cours	Forte opportunité	-	Appuyer l'Etat dans la démarche
Energie solaire	Forte opportunité	-	Mettre en place une politique d'exploitation de l'énergie solaire
Boom minier	Forte opportunité	-	Intégrer la dimension Industrie Verte dans le code minier

Source : Auteurs, à partir des données de l'étude

### 7.1.3. Recommandations politiques et stratégiques

Dans le contexte actuel et comme l'ont montré les analyses antérieures, le développement de l'industrie verte pose une multitude de questions importantes à traiter à presque tous les niveaux (politique, économique-financier, social, etc.). Dans cette étude, les données collectées ont permis de synthétiser cette multitude de questions en six (6) principaux facteurs à traiter en priorité et l'un des facteurs prioritaires concerne l'engagement du gouvernement (Cf. Tableau 13).

Ainsi que l'étude l'a montré, presque tout est à faire au Burkina Faso. Le concept lui-même est quasiment inconnu même au plus haut niveau. Par ailleurs, le passage à l'industrie verte remettra en cause des intérêts établis au niveau des entreprises et même au niveau de l'Etat, notamment sur le plan des recettes fiscales. Enfin, la nature des avantages produits par l'industrie relèvent pour beaucoup, du domaine des biens et services publics. Dans de tel contexte, l'émergence d'une industrie verte commence forcément par un engagement fort au plus haut niveau, c'est-à-dire au niveau du gouvernement.

Tableau 13. Facteurs à traiter en priorité pour une émergence de l'industrie verte au Burkina Faso

N°	FACTEURS	LEADER(S)	PRINCIPALES FORCES ACTUELLES	PRINCIPALES FAIBLESSES ACTUELLES
1	Engagement du gouvernement avec les réformes macroéconomiques nécessaires	PAGE, Ministère en charge de l'environnement et du développement durable (SP/CONEDD)	Impulse les stratégies et les allocations de ressources	La croissance verte n'est pas la première priorité ni une priorité majeure, ressources insuffisantes pour mettre en œuvre les réformes
2	L'implication du secteur privé	Ministère en charge de l'industrie	Volonté politique qui porte la responsabilité majeure du développement	Non prise en compte de la thématique dans les politiques sectorielles, sensibilisation et mesures faibles sur la croissance verte
3	L'implication de la communauté	Ministère en charge de l'industrie	Consultation des communautés pour l'obtention des avis de faisabilité environnementale, existence de nombreuses ONG qui sensibilisent sur la croissance verte	Insuffisance de moyens financiers
4	Le développement et la promotion des énergies renouvelables	Ministère en charge de l'énergie	Libéralisation prévue du secteur de production de l'énergie	Coût très élevé des investissements initiaux, les énergies renouvelables demeurent très coûteuses
5	La mise à disposition de techniques et technologies propres	Ministère en charge de la recherche et de l'innovation, PAGE	Importance de la recherche nationale, existence de quelques technologies propres	Méconnaissance des techniques, coût élevé pour la recherche
6	Le développement du secteur privé	Ministère en charge du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (Maison de l'entreprise)	Reconnu comme le pilier de la croissance dans la SCADD, la création de fonds pour soutenir l'entrepreneuriat vert	Le concept de croissance verte n'est pas perçu comme une véritable priorité, faible capacité des acteurs

Source : Auteurs, données de l'enquête

Toutefois, au regard de l'importance de la question et ce qu'elle implique pour toute la communauté (changement de comportement, perte et/ou gain d'intérêt respectivement pour les uns et les autres), la seule volonté et l'engagement de l'Etat ne suffiront pas. Comme le suggèrent les données du tableau 13 (Facteurs à traiter), la réussite de la transition vers l'industrie verte passera forcément par une bonne implication du secteur privé et de la communauté toute entière dans un large processus de construction d'une nouvelle vision du développement industriel. Les principaux acteurs étant impliqués, formés et sensibilisés, les technologies, leur déploiement et les autres mesures de changement peuvent avoir de meilleures chances de réussite.

En termes de stratégies, pour une transition réussie vers l'industrie, nous recommandons donc une démarche fondée d'abord sur la construction d'une vision du concept d'industrie dans le cas spécifique du Burkina Faso. Cette construction doit s'appuyer nécessairement sur une approche largement participative et inclusive. Ici, les concepts de participation et d'inclusion impliquent le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes sur le concept et ses implications économique-financiers, social et environnementales (formations, rencontres d'échanges et de sensibilisation, etc.) une large diffusion du concept. Au stade d'une vision commune faite, il s'agira de mener, avec les techniciens, des études permettant d'identifier, sous les contraintes qui sont celles du Burkina Faso, les meilleures options de politiques sectorielles, techniques et technologiques dans le secteur industriel. Le schéma suivant (Cf. Schéma 3) résume les grands axes de l'approche ici proposée (Cf. Page suivante).

## 7.2. Entraves et obstacles majeurs

Les analyses faites plus haut le montrent bien, le Burkina Faso possède un fort potentiel de verdissement de ses industries et bien d'opportunités existent pour la création de nouvelles industries vertes. Cependant, la mise en œuvre et l'exploitation pratique de ce potentiel et de ces opportunités n'est pas sans entraves et obstacles. L'étude situe les principaux obstacles et entraves à trois (3) niveaux.

### Au niveau politique.

Il est vrai que les développements antérieurs font l'état de l'existence d'une grande volonté politique

en ce qui concerne les questions de développement durable et d'économie verte. Malheureusement, cette existence ne suffit pas. La volonté politique ne se traduit en résultat que si elle est conduite sous une politique clairement définie et bien ficelée.

De notre lecture de la situation, cela manque à l'industrie du Burkina Faso qui fonctionne toujours sur la base de la SDI-BF de 1998 en l'absence d'une nouvelle politique d'industrialisation<sup>2</sup>.

De plus, au regard de ses impératifs de développement, des priorités et des moyens financiers, la question d'industrie verte risque d'être reléguée au second plan par les planificateurs si des mesures spécifiques d'accompagnement ne sont pas prises. Au niveau des industriels, le même problème se pose.

### Au niveau financier.

Rappelons tout d'abord que la politique financière du Burkina Faso est intimement liée à celle de l'UEMOA. Cette politique est surtout orientée dans le maintien de la parité de la monnaie et de la maîtrise de l'inflation. Son efficacité dans le financement classique semble plutôt limitée.

<sup>2</sup> La politique industrielle est élaborée et validée depuis 2010, mais sans un plan d'action, ce qui fait qu'elle est non fonctionnelle jusque-là.

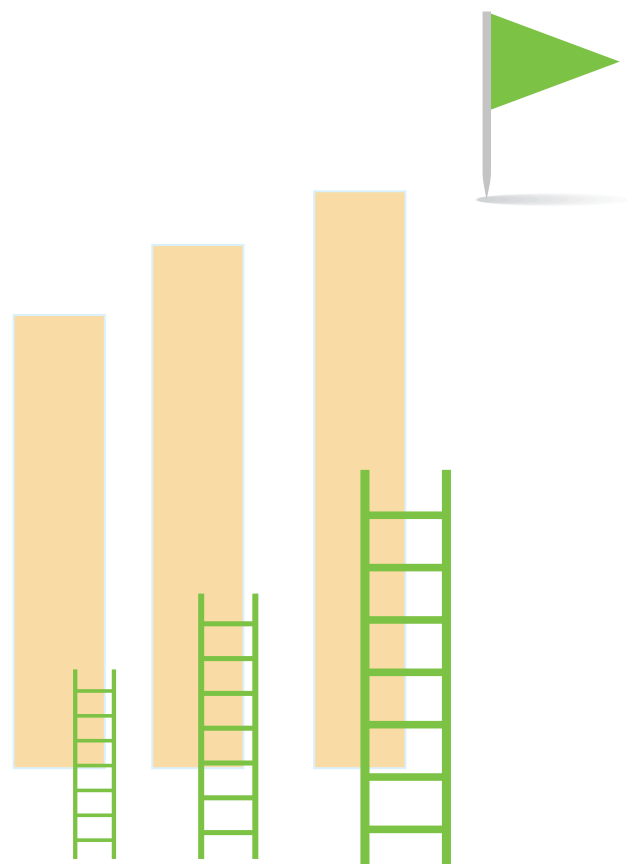
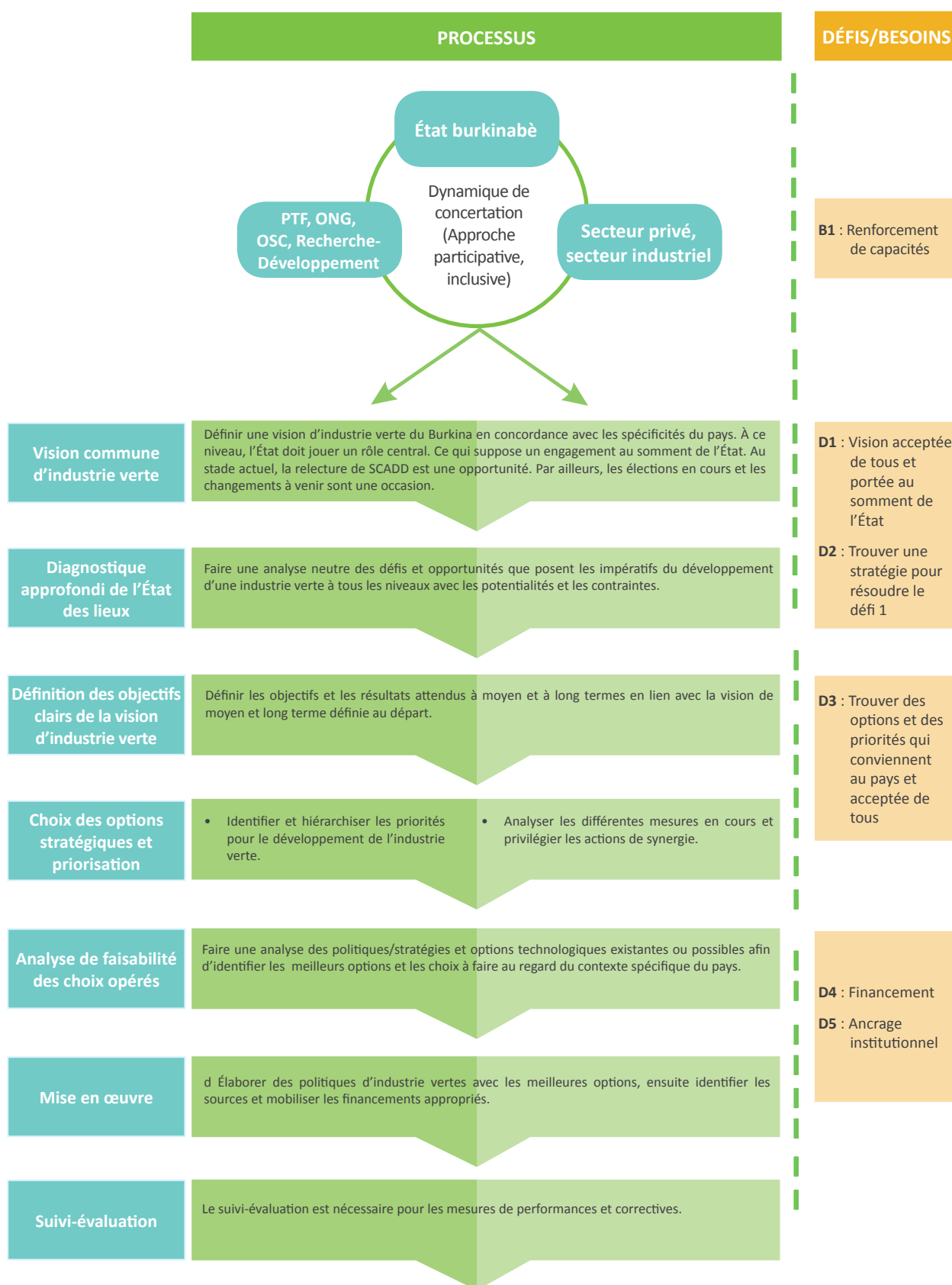


Schéma 3. Schéma de stratégie de transition vers une industrie verte au Burkina Faso



Source : Auteur. B = Besoin, D= Défi



A moins d'une réorientation spéciale dans le soutien du verdissement de l'industrie, cette politique risque d'être plutôt un obstacle. De plus, le système bancaire qui prévaut au Burkina Faso semble préférer la collecte de l'épargne à l'accompagnement des promoteurs. L'accessibilité du crédit a toujours été citée comme l'un des facteurs majeurs au développement de l'entreprise dans le pays.

#### Au niveau des besoins en nouvelles compétences et le coût élevé des investissements.

L'industrialisation verte est un processus qui demande de nouvelles compétences et d'importants investissements financiers. En effet, bien que le coût soit en baisse depuis 30 ans, à l'heure actuelle, la technologie verte reste relativement coûteuse, et nécessite des compétences spécifiques. Dans

le contexte du Burkina Faso, très peu d'industries semblent capables et prêtes à se procurer de telles technologies. En plus, les priorités de l'Etat et le manque de moyens (financier et compétence) restreignent son implication dans le processus. L'expérience de certains fonds comme le PCESA mis en œuvre par la Maison de l'Entreprise met en évidence cette problématique.

Cette analyse se confirme par les données du tableau (Cf. Tableau 14) suivant qui donnent les principales contraintes du développement de l'industrie verte au Burkina Faso telles que perçues par les acteurs étatiques.

Pour les industriels, les principales contraintes de la transition vers l'industrie verte sont d'une autre nature comme le montre le tableau suivant (Cf. Tableau 15).

Tableau 14. Principales contraintes de développement d'industrie verte inclusive au BF

FACTEUR	SCORE MOYEN*	PISTE DE SOLUTION
Personnel	3	(D1) : Renforcement des capacités (Formation initiale, formation continue, recrutement du personnel, etc.)
Ressources financières et matérielles	3	(D4) Définition de mécanismes de financement innovants, subventions, réforme de la politique financière du MEF
Technologies appropriées	3	(D3, D4) : Mesures incitatives à l'innovation et/ou à l'importation de technologies appropriées et vulgarisation des résultats de recherche
Relationnel/coordination avec les autres institutions	2	(D5) : Définition d'un ancrage institutionnel clair et approprié. Une option d'ancrage pourrait être le Ministère de l'économie et de finances en charge des politiques au Burkina Faso
Organisationnel	0	Il n'y a pas de contrainte majeure sur ce facteur

\*Niveau de contrainte : 0 "pas de contrainte"; 1 "Faible"; 2 "Moyenne"; 3 "Très forte"

Source : Auteurs, à partir des données de l'étude

Tableau 15. Principaux obstacles qui freinent le passage à l'industrie verte pour les entreprises\*

FACTEUR	SCORE MOYEN*
La défaillance du marché et de la politique	3
Méconnaissance des solutions techniques	3
Accès limité à la technologie	3
Expertise Insuffisante	3
Capacités limitées d'investissement	2
Accès limité à l'information	2
Accès limité aux marchés	2

\*Niveau de contrainte : 0 "pas de contrainte"; 1 "Faible"; 2 "Moyenne"; 3 "Très forte"

Source : Auteurs, à partir des données de l'étude

## 7.3. Calendrier indicatif

Pour la transition vers une industrie fondée sur l'approche ci-dessus décrite, le calendrier indicatif suivant propose quelques actions clefs.

ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE POUR UN APPUI À L'INDUSTRIE VERTE AU BURKINA FASO	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>A court terme</b>						
Accompagner la vulgarisation du concept à travers une communication appropriée						
Renforcer les capacités des acteurs étatiques chargés des politiques et la mise en œuvre y relative en priorité (MEF, DGI, MERH)						
Mettre en œuvre des démarches d'analyse / bilan, diagnostique en termes d'industrie verte au niveau sectoriel et macroéconomique						
Accompagner la mise en œuvre d'outils d'analyse "industrie verte" des investissements (projets/programmes) dans les secteurs						
ACTIONS DE PRÉPARATION DE LA RELECTURE DE LA SCADD ET DU CADRE MACROÉCONOMIQUE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Développement d'une vision commune de l'industrie verte (D1 et D2)</b>						
Accompagner /appuyer le processus de négociation/concertation vers la vision commune de l'industrie verte						
Renforcer les capacités et accompagner l'émergence des compétences dans les structures de l'Etat impliquées (DGI, MICA, MEF, MERH, autres sectorielles) et des OSC "engagées"						
Appuyer et accompagner la relecture des politiques d'industrie verte						
Accompagner la relecture de la SCADD pour la prise en compte des politiques/stratégies d'industrie verte						
<b>Financement (D4 et D5)</b>						
Engager les actions de réflexion et concertation autour d'une " fiscalité verte" en particulier pour l'industrie verte et des mécanismes financiers incitatifs nationaux et internationaux adaptés au contexte burkinabé						
Assurer le lien avec les mécanismes d'aide budgétaire et permettre le dialogue sur la mise en œuvre d'une politique d'industrie verte						

Source : Auteur

## 8. CONCLUSION

A l'instar des autres pays africains, le Burkina Faso a acquis son indépendance politique en 1960 marquant le début de son autonomie à choisir lui-même sa voie et ses priorités dans le cadre des politiques économiques et au regard des impératifs de développement qui se posent au pays. Dès le départ, l'industrie est vue comme l'un des meilleurs moyens pour la création rapide de valeur ajoutée et de la richesse nationale. L'option du développement par l'industrialisation est alors placée au cœur des choix politiques.

De nombreuses politiques et stratégies vont être mises en œuvre dont la stratégie de développement industriel de 1998 qui constitue encore aujourd'hui le cadre stratégique de développement de l'industrie burkinabè.

Après plus de 50 ans de politiques et de pratiques, cette étude montre, comme d'autres analyses, que le développement industriel du Burkina Faso se pose toujours dans les mêmes termes. En effet, excepté quelques progrès au niveau microéconomique, de manière générale, l'industrie burkinabè s'est peu développée.

Sur le plan économique, le secteur manufacturier est en recul sur ses parts de marché et sur la compétitivité aux niveaux régional et international. Au niveau social, ses performances ne sont remarquables que du point de vue de quelques grandes unités industrielles. Cette situation s'explique notamment par la faible productivité des facteurs dont l'exploitation se fait avec des procédés ou des machines aujourd'hui obsolètes.

Sur la question environnementale, les analyses montrent une réelle prise de conscience de la nécessité de développer des mécanismes de production propre. Cette conscience a été impulsée par l'engagement de l'Etat burkinabè pour les principes de développement durable. D'un autre côté, elle a été imposée par la réalité agroclimatique du Burkina Faso qui impose à l'industrie burkinabè des coûts de production difficilement soutenables en raison du coût de l'énergie et des produits pétroliers.

Cette situation est aggravée notamment par la raréfaction des autres facteurs de production comme l'eau qui devient elle aussi de plus en plus chère. Face à cette situation, les industriels de manière générale et de ceux de l'industrie

manufacturière en particulier mettent en place des politiques et mécanismes qui permettent de s'adapter. On relève dans quelques cas, la mise en place de systèmes d'épuration et de réutilisation des eaux usées. Mais, dans l'ensemble, l'objectif premier de ces initiatives n'est pas de protéger l'environnement mais d'accroître la rentabilité de l'entreprise par la maîtrise des coûts de production. Au regard de tous ces faits et comparativement aux exemples actuels en matière d'industrie verte, on ne peut parler ni de politique, ni d'industrie verte dans le contexte burkinabè.

Une bonne analyse du comportement actuel des industries montre que leurs priorités se trouvent dans la rentabilité économique et financière. Elles s'engagent dans le verdissement non véritablement pour protéger à priori l'environnement. Dans certains cas, l'engagement dans ce sens vient de la pression de la société civile qui ne veut plus voir son environnement pollué sans réparation aucune. Dans tous les cas, tous ces éléments constituent une brèche importante pour l'émergence de l'industrie verte au Burkina Faso.

Dans cette perspective, les recommandations politiques et stratégiques suggérées dans ce rapport donnent les alternatives aux contraintes actuelles et les pistes de solution à explorer. La réussite de la transition vers une industrie verte devrait démarrer avec la définition d'une vision claire, adaptée et acceptée par l'ensemble des acteurs/parties prenantes.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AfDB, OECD, UN et World bank (2014), A tool kit of policy options to support inclusive green growth, Submission to the G20 development working group by the AfDB, the OECD, the UN and World bank
2. Agence Française de Développement (ADF) et Banque Africaine de Développement (BAD) 10 décembre 2009, Paris, L'ENERGIE EN AFRIQUE A L'HORIZON 2050
3. Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique, Octobre 2013. Tendances de l'efficacité énergétique au MAROC, Rapport préparé dans le cadre du projet MEDENER sur les indicateurs d'efficacité énergétique dans les pays Méditerranéens
4. BAD (2012a), Document de stratégie pays 2012-2016, Burkina Faso, Département des opérations pays-Région de l'Afrique de l'Ouest, 41p.
5. BAD (2012b), Croissance verte : perspectives pour l'Afrique et la BAD au 21<sup>e</sup> siècle, BAD, 2012
6. BAD (2013), Projet : gestion participative des forêts classées pour la REDD+ (PGFC/REDD+). Pays : Burkina Faso : Rapport d'évaluation du projet. Département Osan, Banque Africaine de Développement, novembre 2013
7. BAFD, OCDE, PNUD et CEA, (2012) : Perspectives économiques en Afrique 2012, 16p. ([www.africaneconomicoutlook.org](http://www.africaneconomicoutlook.org))
8. BCEAO (2013), Revue économique et monétaire, n°14 décembre 2013, BCEAO, décembre 2014
9. BCEAO (2014a), Revue économique et monétaire n°1, 64p.
10. BCEAO (2014b), Revue économique et monétaire n°15, 93p.
11. Bhutta ZA, Ahmad T, Black RE, et al, for the Maternal and Child Undernutrition Study Group. What works? Interventions for maternal and child undernutrition and survival. Lancet 2008; published online Jan 17. DOI: 10.1016/S0140-6736(07)61693-6
12. CAPES (2011), croissance et pauvreté au Burkina Faso : une approche en équilibre général calculable, CAPES 2011
13. CEA (2011), Rapport économique sur l'Afrique 2011. Gérer le développement : le rôle de l'Etat dans la transformation économique, CEA 2011
14. CEA-PNUE (2012), «L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté : Quelles sont les implications pour l'Afrique
15. CENUCED, (Nov. 2013), Rapport sur le développement industriel 2013, ONUDI, ID ONUDI N° 442, 46p.
16. CNUCED/ONUUDI (2011), le développement économique en Afrique : Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial, rapport, Publication des Nations Unis, 2011, 105p.
17. DECRET N°2011\_\_\_\_\_/PRES/PM/MICA, (juillet 2011), Portant organisation du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Conseil des Ministres, 18p.
18. DGI (2007), Rapport sur l'industrie, 87p.
19. DGI (2015), Rapport sur l'industrie 2008-2015, DGI
20. Direction de l'Observation et de la Programmation, Maroc, Avril 2013. Analyse des indicateurs énergétiques
21. FAO (2013), Revue des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso, FAO, 2013
22. Gountiéni D. LANKOANDE, (Octobre 2014) : Economie verte inclusive et transformation structurelle au Burkina Faso, Rapport provisoire, 78p.



23. INSD (2006), Recensement Générale de la Population et de l'Habitation (RGPH) 2006, résultats
24. INSD (2006), RGPH-Etat et structure de la population, INSD/MEF, 2010
25. INSD (2009), Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009, 13p.
26. INSD (2010), Annuaire statistique de l'environnement, INSD, 2010
27. INSD (2010), Enquête démographique et de santé, MEF 2010
28. INSD (2012), Enquête démographique et à Indicateurs Multiples (EDSBF-MICS IV) 2010, 527p.
29. INSD (2012), Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDSBF-MICS IV)
30. INSD (2013), Tableau de bord de la gouvernance, 111p, résultats définitifs, 52p.
31. INSD (2014), les comptes économiques de la nation 1999 à 2011 : Comptes définitifs, 92p.
32. International Energy Agency (IEA), 2012 Edition. ENERGY STATISTICS OF NON-OECD COUNTRIES
33. IWWA (2011) Deliverable 2.1.: Regional Evaluation of the SWM Situation in Target Countries. Integrated Waste Management in Western Africa
34. KABORE Sosthène M.B (2010) « la politique industrielle et le développement économique au Burkina Faso », UCAO, 2010
35. Lankoandé, G.D. et Maradan, D. (2013), Coût de l'inaction de la gestion des produits chimiques dans le secteur minier et agricole, Burkina Faso, 48p.
36. Lexique d'économie, (2006), 9<sup>e</sup> éd, DALLOZ, 773p.
37. MECV (2011) « Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso : analyse économique-environnemental au niveau national (phase1) », rapport
38. MEDD (2011), Programme d'investissement forestier, MEDD, 2011
39. MEDD (2013), Politique nationale de développement durable, MEDD, 2013
40. MEE (2001), Plan d'action national de lutte contre la désertification, MEE, 2001
41. MEF (2011), Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, MEF 2011
42. MEF (Sénégal), « Stratégie de croissance accélérée : grappe agriculture /agro-industriel », rapport d'étape
43. MEF-DGEP (2012), Rapport pays de suivi des objectifs du millénaire pour le développement au Burkina Faso, Edition 2012, MEF 2012
44. Messou, A., and D. Rochat. (2011), Rapport Technique D'étude De Diagnostic Sur La Gestion Des DEEE En Côte d'Ivoire. Abidjan, Côte d'Ivoire: CECAF International
45. MICA (2012), Balance commercial et commerce extérieur du Burkina Faso 2010-2012, Edition 2012
46. Ministère de l'environnement et de l'eau (2001). « Etat des lieux des ressources en eau au Burkina Faso et de leur cadre de gestion » version finale, Mai 2001.OCDE (2011), Towards Green Growth, Organization for Economic Cooperation and Development, Paris
47. MME (2013) « politique sectorielle de l'énergie 2014-2025 »
48. MME (2013) « Quel bilan et quelles voies d'avenir pour les biocarburants et les bioénergies en Afrique? », collection actes de conférence, 4<sup>eme</sup> conférence biocarburants bioénergie du 21 au 23 Novembre 2013 à Ouagadougou »
49. Nina Kousnetzoff, Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales CEPII, Document de travail n° 95 – 03, Comparaison de l'efficacité énergétique des pays d'Europe centrale et orientale avec celle des pays de l'OCDE
50. ONUDI (2010) « développement de la transformation industrielle et artisanale du coton, lutte contre la pauvreté par la création d'emplois, évaluation indépendante du Burkina Faso », Vienne

51. Ouédraogo, E. Justin, (2004), Expérience Sud-est Asiatique : implication pour la politique de développement économique en Afrique : cas du Burkina Faso, série document de travail, DJ-CAPES No 2004-14, 39p.
52. Ouédraogo, K. (2001), « L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA) : Burkina Faso », juillet 2001
53. Pearce, D.W., Markandya A. and Barbier, E.B. (1989), Blueprint for a Green Economy, Earthscan, London
54. PNUD (2012), Rapport sur le développement humain en Afrique, PNUD, 2012
55. PNUD (2014), Rapport sur le développement humain 2014, Pérenniser le progrès humain : Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, PNUD 2014
56. PNUE (2011), Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté, synthèse à l'intention des décideurs, PNUE 2011
57. POSICA (2011), Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, MICA 2011
58. Prakash, Siddharth, Andreas Manhart, Yaw Amoyaw-Osei, and Obed Opoku Agyekum (2010), "Socio-economic Assessment and Feasibility Study on Sustainable E-waste Management in Ghana"
59. Saleh G. A. (2008), Analysis of Scavenging Activities and Reuse of Solid Wastes in Kano Metropolis, Nigeria. PhD Thesis submitted to Dept of Geography. B.U.K.
60. Sané, Y. (2002), La gestion des déchets à Abidjan : un problème récurrent et apparemment sans solution. AJEAM/RAGÉE 2002; Vol. 4 No. 1; pp 13-22
61. Sanwidi, M. et Barry, A. (2010), Rapport de l'étude sur l'état des lieux du droit à l'alimentation au Burkina-Faso, RAPDA 2010
62. Secretariat of the Basel Convention (SBC) (2011), Where Are WEee in Africa? Findings from the Basel Convention E-waste Africa Programme. Geneva, Switzerland: Secretariat of the Basel Convention
63. Seglaro Abel SOMÉ (2007), structure, comportement et performance de l'industrie manufacturière au Burkina Faso, série documents de travail dt-capes n° 2007-31, CAPES, 34p.
64. SP/CONEDD (2011), « Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso : analyse économique-environnementale au niveau national (phase 1) », MECV, rapport
65. SP/CONEDD (2011), Evaluation économique de l'environnement, MEDD 2011
66. SP/SONAGESE (2002), « Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso », 1<sup>er</sup> édition
67. Timmer, P. (2012): "The Mathematics of Structural Transformation" in IFPRI West and Central Africa Office' Thematic Research Note 2, April 2012, pp.1-2
68. UICN (2011). « Forum national sur la diversité biologique au Burkina Faso : synthèse des résultats »
69. UNICEF (2010), Analyse de la situation de la pauvreté et de la vulnérabilité de l'enfant et de la femme au Burkina Faso, UNICEF, décembre 2010
70. Volery, T. (2002), Ecopreneurship: Rationale, current issues and future challenges, in Actes de la conférence qui s'est déroulée lors des Rencontres de l'université de St-Gall.
71. Wone, S, and D. Rochat (2008), Rapport Technique De L'état Des Lieux De La Gestion Des E-déchets Au Sénégal. Dakar, Sénégal
72. World Bank (2012), Inclusive Green Growth: The Pathway to Sustainable Development. World Bank
73. Zhuohua Tan, Dr. Matteo Pedercini, Dr. Birgit Kopainsky and MI modelling team (2014), Integrated Assessment of the Impacts of Green Investment and Policy Reforms in Burkina Faso, Millennium Institute, Washington, DC 20006, USA

# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	III
<b>SOMMAIRE</b> .....	IV
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....	V
SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	V
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b> .....	1
<b>MESSAGES CLEFS</b> .....	5
<b>1. INTRODUCTION À L'ÉTUDE</b> .....	6
1.1. L'INDUSTRIE VERTE AU BURKINA FASO : LES PRINCIPALES QUESTIONS .....	6
1.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	8
<b>2. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE</b> .....	9
2.1. ÉVALUATION DE L'INDUSTRIE VERTE : APPROCHE CONCEPTUELLE .....	9
2.1.1. Le concept d'économie verte.....	9
2.1.2. L'industrie verte .....	10
2.1.3. Le concept d'évaluation.....	11
2.2. DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE .....	12
2.2.1. Collecte des données .....	13
2.2.2. Traitement et analyse des données .....	14
<b>3. CONTEXTE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL</b> .....	15
3.1. CONTEXTE SOCIAL .....	15
3.2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	16
3.2.1. La dégradation des terres.....	17
3.2.2. La raréfaction et la mauvaise gestion des ressources en eau.....	18
3.2.3. Un système énergétique non durable.....	18
3.2.4. Des problèmes d'environnement urbain croissants .....	19
3.2.5. L'érosion de la biodiversité .....	20
3.2.6. Les changements climatiques .....	21
<b>4. CONTEXTE POLITIQUE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE</b> .....	22
4.1. SECTEUR INDUSTRIEL BURKINABÈ : LE CADRE INSTITUTIONNEL ET DE COORDINATION.....	22
4.2. STRATÉGIES ET POLITIQUES NATIONALES .....	24
4.2.1. Politiques industrielles et commerciales.....	24
4.2.2. Climat d'investissement et politiques financières .....	30
4.2.2.1. Climat d'investissement.....	30
4.2.2.2. La politique financière .....	34
4.2.3. Politiques environnementales .....	35
4.2.4. Politiques technologiques .....	39
4.2.5. Cadre Juridique .....	41
<b>5. L'INDUSTRIE DU BURKINA FASO : ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE ...</b>	<b>44</b>
5.1. STRUCTURE INDUSTRIELLE.....	44
5.1.1. La structure selon la localisation, l'âge et le sous-secteur .....	44
5.1.2. Structure selon les branches d'activités.....	45
5.1.3. Structure selon la production et les facteurs de production .....	45
5.1.4. Structure selon le critère du chiffre d'affaires (CA).....	47
5.1.5. Structure selon le critère de la valeur ajoutée (VA).....	47
5.1.6. Structure selon les investissements.....	48
5.1.7. Structure selon le capital.....	48
5.1.8. Structuration selon les marchés .....	49
5.2. L'INDUSTRIE DU BURKINA FASO DANS UN CONTEXTE LOCAL.....	51
5.3. PERFORMANCE RÉCENTE DU SECTEUR MANUFACTURIER.....	53
5.3.1. Evaluation économique.....	53
5.3.2. Evaluation environnementale.....	55
5.3.2.1. Prise de conscience de la question environnementale dans l'industrie.....	55
5.3.2.2. Performances réelles .....	57

5.3.3. Evaluation sociale .....	60
5.4. DYNAMIQUE DU SECTEUR MANUFACTURIER.....	62
5.5. RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS LE SOUTIEN À L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.....	63
5.6. STRUCTURE DES EXPORTATIONS ET AVANTAGES COMPARATIFS.....	64
5.6.1. Données sur les principaux produits exportés .....	65
5.6.2. Les principales exportations par chapitre de produits.....	65
5.6.3. Les principales difficultés et alternatives .....	67
<b>6. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES SECTEURS CLEFS .....</b>	<b>68</b>
6.1. CONCEPT ET IDENTIFICATION DES SECTEURS CLEFS .....	68
6.1.1. Coton et textile .....	68
6.1.2. Energie.....	70
6.1.3. Eaux et autres boissons .....	71
6.1.4. Agroalimentaire .....	72
6.1.5. Recyclage et valorisation des déchets.....	74
6.2. INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES.....	75
6.3. VOIES DE DÉVELOPPEMENT : PERSPECTIVES ET LIMITES .....	76
6.3.1. Analyse sous l'approche processus .....	77
6.3.2. Analyse par secteur.....	78
<b>7. STRATÉGIES ET RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL VERT .....</b>	<b>79</b>
7.1. CRÉATION DE NOUVELLES INDUSTRIES VERTES .....	79
7.1.1. Meilleures pratiques des autres pays .....	79
7.1.2. Potentiel de création de nouvelles industries vertes.....	80
7.1.3. Recommandations politiques et stratégiques .....	82
7.2. ENTRAVES ET OBSTACLES MAJEURS.....	83
7.3. CALENDRIER INDICATIF .....	86
<b>8. CONCLUSION .....</b>	<b>87</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>88</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>91</b>
<b>ANNEXES 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES .....</b>	<b>93</b>

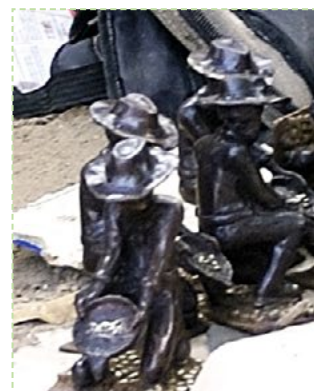




## ANNEXES 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

N ORDRE	NOM ET PRÉNOM	STRUCTURES	FONCTION
1	SOU Siébou	DESS/MICA	Conseiller
2	KAGONE Daouda	DGESS/MERH	Directeur
3	ZOMA Jean Baptiste	Maison de l'entreprise	Coordonnateur PCESA
4	ZERBO Joseph	MICA/DGI	Conseiller affaire économique
5	GUISSOU S Richard	MARHASA	Agent
6	OUEDRAOGO Joséphine	DGAEUE	Technicien Génie Rural
7	DERRA Seimata	MARHASA / DAEP	Directrice DAEP
8	ZOUNGRANA S Guy F	SP CONEDD	Agent
9	NANAN Yalegré	DESS MERSI	planificateur et environnementaliste
10	YAMEOGO Fr Jean Christophe	Abbaye saint benoit de Koubri	Prieur Administrateur
11	TRAORE Adama	DAFANI	DAF
12	ZANNA Alexandre	SN CITEC	Directeur opérationnel
13	TIENDREBEOGO Victor	BELWET Biocarburant	Chimiste
14	TRAORE / OUERDAOGO Fati	Winner industrie	chef d'entreprise
15	PALENFO Souleymane	CNAA	chef d'entreprise
16	OUEDRAOGO Mamadou/	SOGEAO (Abattoir)	Directeur Général/ DAF
17	ZERBO Fatimata	SOGEAO (Abattoir)	DAF
18	BRAKINA	BRAKINA	Conseil d'administration
19	BARRO Dianguinaba	SOFIB	Comptable
20	OUERDAOGO François (Monsieur TUINA)	SONABEL	Chef de département NES
21	DABO Sirénatou	IAMGOLD	Directeur Affaire Corporative, Hébergement et Transport
22	BARRY Tidiane	IAMGOLD	Assistante administrative
23	BOLE Batiene	SOFITEX	Directeur des études et de la prospective
24	LEYNAERT Marc	FASO COTON	Directeur d'exploitation
25	Nana Bernard	UPAK	responsable de la ferme
26	YAMBA Harouna	ONEA	Planificateur et environnementaliste
27	Mr COMPAORE	BNEE	Planificateur
28	SOME Seglaro Abel	STN SCADD	Secrétaire exécutif
29	BAZONGO Baguinébié	INSD	Chef de service de la recherche
30	SIENOU Omarou	UICN	Chargé de projet
31	TRAVELY Cheick	ECOBANK	Directeur General
32	SAWADOGO Hamidou	Bank of Africa	Responsable du département Marketing et communication
33	DAYO Tankien	BAD	Macroéconomiste
34	Barry Ousmane Omar	DGI	Directeur de l'Information et de la Réglementation Industrielle

# NOTES



## Copyrights

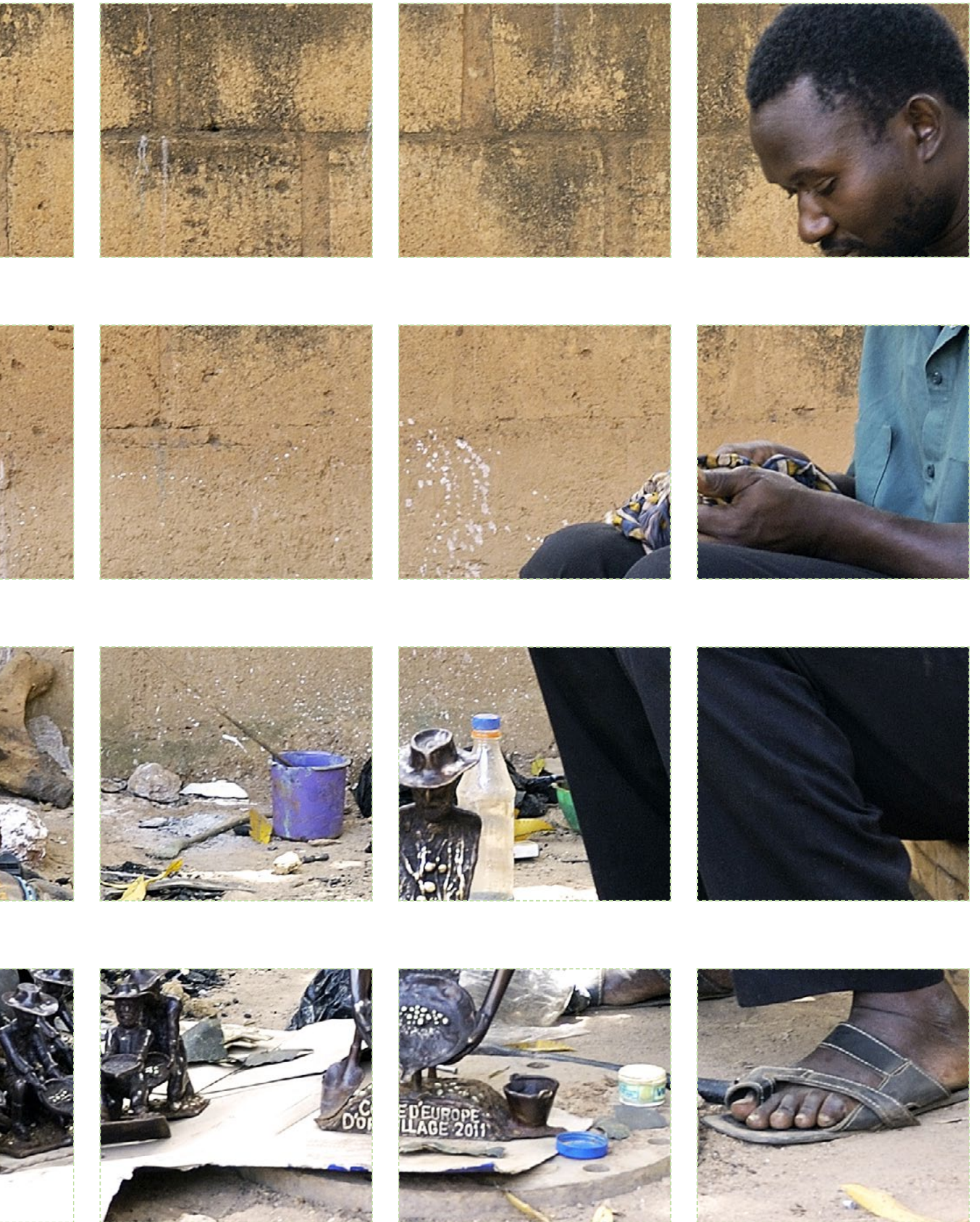
### **Cover photos:**

©Flanker/ Creative Commons Attribution – ©Goorulz – ©nd3000  
– ©TTstudio– ©africa924 – ©PeopleImages – © Michael Guo

### **Photos in the text:**

Istock: ©Dr.After123 – © Adam \_Sh – ©peeter viisimaa – ©Johavel  
– ©Kluiz; Shutterstock: © Gilles Paire – © Pressmaster – ©Hector  
Conesa– © Adam \_Sh – ©Volina; ©CreativeCommons.org –  
©designsmaker – ©vectoropenstock.com; ©UNIDO – ©UN





Le Burkina Faso a fait de l'industrie une question centrale de sa politique depuis les indépendances politiques en 1960. Dans ce sens, le gouvernement a mis en œuvre différentes politiques dont la Stratégie de développement industriel et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable sensées transformer l'industrie et conduire le pays vers l'émergence. La SCADD constitue aujourd'hui la référence en matière de politiques et reconnait, en général, l'économie verte comme un moyen de développement. Malgré les progrès enregistrés, l'économie du pays reste l'une des plus pauvres au monde et le secteur industriel embryonnaire.

La présente étude initiée par PAGE et qui avait pour objectif de faire l'évaluation de l'industrie verte au Burkina Faso fait plusieurs constats : le coût élevé des facteurs de production notamment celui de l'énergie font de l'industrie burkinabè une industrie peu compétitive ; sur les quinze dernières années, l'industrie est en baisse de performance ; la relation R&D demeure faible, etc.

L'étude met en évidence l'existence de quelques bonnes pratiques industrielles. Malgré l'existence d'une bonne volonté politique et les potentialités notamment dans le domaine de l'énergie solaire, elle montre que la transition vers l'industrie reste fortement contrainte par le faible niveau des connaissances et des capacités techniques, la faiblesse des moyens financiers, l'inadéquation de la politique financière, le manque et/ou le coût relativement élevé des technologies vertes. En partant des constats, l'étude fait quelques recommandations pour une transition réussie vers l'industrie verte.



[www.un-page.org](http://www.un-page.org)



[twitter.com/PAGEXchange](https://twitter.com/PAGEXchange)



[facebook.com/unepgreeneconomy](https://facebook.com/unepgreeneconomy)

